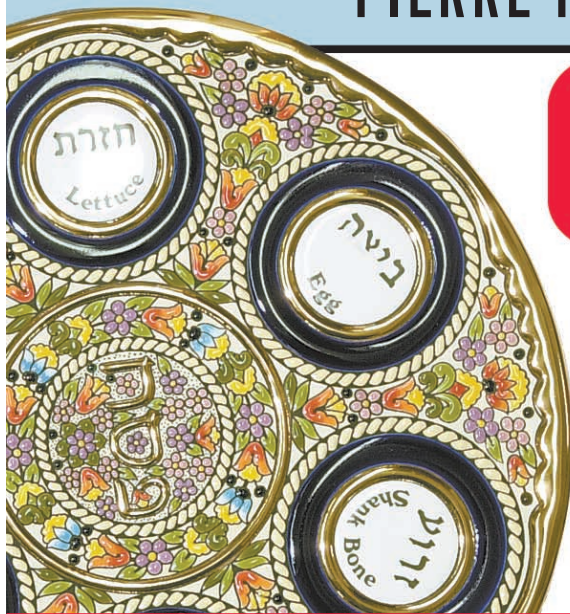




**Pâque
sépharade**

Cahier Actuel, page B1

**DEMAIN
VENDREDI SAINT**

**La Presse
ne paraît pas
À samedi**

**Mode
panique**

Cahier Arts+Spectacles,
Cinéma, page C1

Jodie Foster

Le peu d'hiver gruge les revenus d'Hydro

HÉLÈNE BARIL

Le temps doux qu'a connu le Québec cet hiver a réduit les revenus d'Hydro-Québec de près de 200 millions au cours des quatre derniers mois.

Le mois de mars, qui a été plus froid que la normale, permettra de réduire légèrement le manque à gagner de l'hiver 2001-2002, a fait savoir hier le vice-président aux finances d'Hydro, Daniel Leclair, à l'occasion de la publication des résultats financiers de 2001.

En 2001, les revenus d'Hydro-Québec ont été inférieurs de 100 millions en raison des mois de novembre et décembre, qui ont été exceptionnellement doux, a précisé M. Leclair. Comme la température a été supérieure à la normale au cours des mois de janvier et février 2002, une autre baisse de revenus de 80 millions devrait se refléter dans les résultats de cette année. Mais un mois de mars plus froid que la normale permettra de réduire le manque à gagner à 70 millions en 2002, selon le vice-président.

C'est la quatrième année consécutive que les revenus d'Hydro-Québec souffrent des hivers plus cléments. L'hiver 2001-2002 est au deuxième rang des hivers les plus chauds depuis 54 ans, a noté M. Leclair, le plus chaud ayant été l'hiver du grand verglas, en 1998.

Les aléas de la météo n'ont pas empêché Hydro-Québec de réaliser un bénéfice net record de 1,1 milliard en 2001, soit 30 millions ou 2,8 % de plus que l'an dernier. La moitié du profit net, soit 554 millions, a été versé en dividende directement dans les coffres du gouvernement du Québec. Les revenus de l'exercice ont été de 12,5 milliards, en hausse de 10,1 %, et les dépenses ont totalisé 8,1 milliards, une augmentation de 16,6 %. Comme les dépenses ont augmenté plus que les revenus, la marge bénéficiaire de la société d'État a fléchi, passant de 9,4 % en 2000 à 8,8 % en 2001.

Si Hydro a pu augmenter ses revenus et ses profits en 2001, c'est grâce à ses activités de courtage aux États-Unis et aux ventes de gaz naturel de sa filiale Gaz Métro et de l'entreprise dont elle est actionnaire, Enbridge.

Voir HYDRO en A2

LE HAMAS FRAPPE LE SOIR DE LA PÂQUE JUIVE



Des secouristes observent les dégâts causés hier par l'attentat suicide qui a dévasté un hôtel de Netanya, station balnéaire près de Tel-Aviv, en Israël. Autres informations en page A18.

PHOTO REUTERS



AGNÈS GRUDA

envoyée spéciale

AU PROCHE-ORIENT

« Pas de paix tant qu'Israël continuera d'exister »

GAZA — Quand on lui demande s'il pourrait accepter un jour l'existence d'Israël, Abdel Aziz al-Rantissi a une réponse toute prête: « Et vous pensez que le Canada pourrait accepter que les Israéliens viennent créer un pays sur 80 % de son territoire? »

Barbe grisonnante, grandes lunettes, veston élimé, Abdel Aziz al-Rantissi est assis dans son salon en attendant de passer à table avec sa femme, ses fils et quelques amis. Ce pédiatre de 52 ans qui affiche l'allure d'un père de famille exemplaire dirige un mouvement armé qui a organisé les attentats les plus meurtriers contre Israël: le Hamas.

Tout juste après notre rencontre, une bombe a explosé dans un hôtel de Netanya, dans le nord d'Israël. Il y a eu 20 morts, plus d'une centaine de blessés.

Voir ISRAËL en A4

L'ex-PDG de la SAQ met le PLQ en demeure

Une firme de détectives de la rue Saint-Denis aurait mené l'enquête controversée

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Après les dénégations formelles de Groupaction, Gaétan Frigon se tourne vers les dirigeants du Parti libéral du Québec pour avoir une copie du rapport rédigé à son sujet par un détective privé.

Le chef de cabinet de Jean Charest, Ronald Poupart, et l'organisateur en chef du PLQ, Pierre Bibeau, ont reçu hier des mises en demeure qu'ils ont communiquées à leurs avocats.

À défaut de transmettre toutes les informations réclamées, MM. Poupart et Bibeau s'exposent à des poursuites, tel que l'affirment

les avocats de M. Frigon et de sa conjointe, Hélène Héroux. La veille, l'ex-PDG de la SAQ avait annoncé son intention d'intenter une poursuite d'un million de dollars pour dommages exemplaires, une somme qui serait versée à une organisation charitable.

Selon les informations obtenues hier par *La Presse*, l'enquête controversée a été menée par la firme Sirco, une compagnie créée en 1995, sise au 6337, rue Saint-Denis, à Montréal, non loin de la permanence du PLQ. Dirigée par Claude Sarrasin, l'entreprise n'est pas vue comme un exemple de rigueur dans le milieu des firmes d'enquêtes privées.

Associées à Sirco, au Fichier des entrepri-

ses, on retrouve pas moins de 50 firmes enregistrées au cours de la même année, la plupart dans le domaine du renseignement ou de la vérification de crédit. Des sources fiables indiquent que c'est une rencontre fortuite qui a mis M. Sarrasin en contact avec MM. Bibeau et Poupart. Il aurait été référé par Jean Brault, de Groupaction. M. Sarrasin aurait amorcé son enquête sur une initiative personnelle essentiellement, a-t-on appris hier soir de sources libérales et même péquistes.

Voir PLQ en A2

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Arts et spectacles	C1-C9	Loteries	A2, A9
- télévision	C4, C9	Monde	A18-A20
Bandes dessinées	D20	Mots croisés	D20, S14
Bridge	E6	Mot mystère	D20
Décès	E7	Petites annonces	D21
Éditorial	A22	- immobilier	D17, D18
Étes-vous		- marchandises	D21, D22
observateur?	D21	- emplois	D22
Feuilleton	D20	- automobile	D22, E6
Forum	A21, A23	- affaires	D2
Horoscope	E6	Politique	A6-A11
La Presse Affaires	D1-D24	Quoi faire	D19

MÉTÉO

Voir S20

Ciel variable
Maximum 4 > minimum -4



6 21924 98765 1

Un tireur fou abat huit élus

Stupeur et indignation: toute la France sous le choc

PARIS — La France entière s'est réveillée sous le choc hier matin, en découvrant l'horreur à l'état pur. Huit morts, deux blessés dans un état critique, 12 autres blessés graves, six légers: un bain de sang provoqué par un tueur « fou » isolé, qui a agi seul, avec sang-froid et préméditation.

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers 1 h 30, à Nanterre, en banlieue parisienne, alors que le conseil municipal levait la séance, un homme de 33 ans, Richard Durn, demeuré seul sur les bancs réservés au public, s'est avancé vers les élus et les membres du conseil exécutif, en tirant à bout portant, avec précision, mais au hasard, sur tous les officiels qui se présentaient à lui.



LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
collaboration spéciale

LA PRESSE À PARIS

Il y avait les conseillers élus, qui étaient assis en lui tournant le dos à une table en demi-cercle. Et puis le maire (communiste) et ses adjoints, qui lui faisaient face sur une estrade légèrement surélevée. « En entendant les premiers coups de feu, a dit un élu qui a échappé au carnage, j'ai d'abord pensé à une

mauvaise blague. Mais tout de suite on a compris que ce type avait l'intention de tuer tout le monde dans la salle. »

Effectivement, une reconstitution montre que le tueur s'était d'abord attaqué à la table des conseillers, en se déplaçant méthodiquement de gauche à droite, avant de se diriger vers la table du conseil exécutif. Bilan provisoire du massacre: quatre conseillers communistes, un vert et trois conseillers de droite morts. Quatre hommes et quatre femmes.

Le bilan aurait pu être encore plus lourd.

Voir TIREUR en A2

Autres textes en page A8



PHOTO REUTERS

Le maire de Nanterre, Jacqueline Fraysse, a échappé aux tirs nourris du tueur.

Lunettes complètes*
monture + verres (simple vision) = **79 \$**
monture + verres (double vision) = **129 \$**
monture + verres (progressifs) = **189 \$**

Achetez maintenant et payez en 12 versements égaux sans intérêts
* voir détails et sélection en succursale.

GREICHE SCAFF
OPTOMÉTRISTES

www.greiche-scaff.com

**Examen de la vue
Verres de contact**
Grand choix de montures exclusives

PARTOUT AU QUÉBEC

Pour renseignements, appelez
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020



3028076

1 > DEMAIN DANS LA PRESSE



Céline Dion à Las Vegas

Au moment où René Angélil est poursuivi au civil et au criminel pour agression sexuelle à Las Vegas, la capitale du jeu se prépare à accueillir Céline Dion qui montera sur les planches d'un théâtre construit expressément pour elle. Daniel Lemay s'est rendu au Caesar's Palace pour en savoir plus sur ce spectacle et sur le théâtre qui va l'accueillir dans un an.

À lire demain dans le cahier Arts et Spectacles

2 > AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



- > Venez clavarder avec le chef Ricardo Larrivée [cyberpresse.ca/clavardage](#)
- > Des idées pour votre menu de Pâques [cyberpresse.ca/recettes](#)
- > Toutes nos caricatures [cyberpresse.ca/caricatures](#)

3 > À VENIR CETTE SEMAINE

STÉPHANIE MORIN

> Formule Un

Des reportages sur le Grand Prix du Brésil, ce week-end dans le cahier Sports

SONIA SAREFATI

> La Mystérieuse Mademoiselle C

Notre journaliste a vu ce film en compagnie d'élèves de 5^e année. Samedi dans Cinéma

Dr DANIELLE PERREAULT

> Voyage au Kenya

Des reportages sur le terrain sur la progression alarmante des maladies infectieuses au Kenya, samedi et dimanche

LOTERIES

LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : **0-5-1** > À quatre chiffres : **2-5-9-8**

LOTO 6/49 > **17-26-30-34-43-48** Compl. : **46** > Extra : **1-1-4-5-0-2**

SUITES DE LA UNE

HYDRO

Suite de la page A1

Selon Daniel Leclair, quelque 30 % du profit net de 1,1 milliard est attribuable à l'achat et la re vente d'énergie sur le marché des États-Unis. Cette activité a généré des revenus de 3,1 milliards, une augmentation de 31,1 % sur l'année précédente.

Les ventes de gaz ont rapporté un milliard de revenus, soit 21,2 % de plus qu'à l'exercice précédent.

L'avenir est ailleurs

Au Québec, en raison du temps doux et du gel des tarifs, les revenus de 2001 sont restés stables, à 7,8 milliards. Hydro-Québec en-

tend hausser ses tarifs à compter de mai 2004.

Hydro-Québec Production, qui est responsable de la production d'électricité, a encaissé un bénéfice net de 1,1 milliard, en baisse de 83 millions comparativement à l'exercice précédent. Hydro-Québec Distribution, qui est responsable de l'approvisionnement des clients québécois, rapporte une perte de 454 millions, soit 11 millions de plus qu'en 2000. Hydro-Québec TransÉnergie, qui s'occupe du transport de l'électricité, a réalisé un bénéfice net de 436 millions, une hausse de 9 % comparativement à l'exercice

précédent. Enfin, Hydro-Québec Ingénierie a enregistré l'an dernier une perte nette de 16 millions contre un déficit de 30 millions pour l'exercice précédent.

Pour la première fois en 2001, Hydro-Québec a comptabilisé pour un exercice complet les activités de ses filiales de transport d'énergie au Chili et au Pérou. Ces activités ont généré des revenus de 637 millions en 2001.

Pour Hydro-Québec, l'avenir passe de plus en plus par des activités à l'étranger, a reconnu le vice-président aux finances. « Nous voulons constituer un portefeuille de projets

pour remplacer l'absence de croissance sur le marché du Québec », a-t-il dit.

En 2001, Hydro-Québec a énormément profité de la baisse des taux d'intérêt, mais les avantages qu'elle en a tirés ont été annihlés par la dépréciation du dollar canadien. La baisse du huard a coûté au bas mot 150 millions à Hydro en 2001, a précisé M. Leclair. Même si la société d'État se protège contre les risques de change, elle doit renouveler des emprunts contractés lorsque le dollar US valait 82 cents, et pour lesquels elle doit rembourser aujourd'hui 160 cents. En 2002, la société d'État mise sur un dollar à 65,4 cents.

PLQ

Suite de la page A1

Hier, dans sa mise en demeure aux deux libéraux, l'avocat du président de la Société des loteries, Me Christian Desrosiers, précise que la première requête auprès de Jean Brault, de Groupaction, était restée lettre morte. « Sans avoir obtenu de réponse directe de ceux-ci », dans les annonces que M. Brault a fait paraître ce matin (mercredi) dans les quotidiens du Québec, on comprend « qu'il entend nier avoir copie de ce rapport ».

Dans une page de publicité, publiée notamment dans *La Presse*, M. Brault nie formellement avoir mandaté qui que ce soit pour enquêter sur M. Frigon. « J'affirme publi-

quement que ni Groupaction marketing ni moi-même n'ont mandaté qui que ce soit pour exécuter un travail d'enquête. Je n'ai jamais reçu le rapport auquel fait allusion le journal *Le Devoir* et je ne l'ai jamais lu », écrit M. Brault.

Or, le chef de cabinet de M. Charest a affirmé en fin de semaine dernière qu'il avait obtenu un rapport lors d'une rencontre avec un détective privé non identifié, un document sans valeur qu'on avait « mis dans le bureau » sans s'en servir, avait-il expliqué.

Dans une mise en demeure transmise à son bureau du parlement, les avocats de M. Frigon

mettent en garde M. Poupart contre son intention de « faire disparaître » le rapport controversé, une intention formulée lors d'une entrevue radiophonique lundi dernier. « Sous peine de poursuite, la loi vous interdit formellement de détruire ou de modifier tout document ou renseignements personnels visés par la présente demande », écrit Me Desrosiers.

Une deuxième version du document d'une vingtaine de pages semble exister, car M. Poupart, avait dit à *La Presse* n'avoir jamais vu de document où on affirmait avoir enquêté « à la demande de M. Poupart ». D'autres sources ont

expliqué que le rapport mentionnait même que la filature de M. Frigon et de son épouse Hélène Héroux avait été faite à bord d'une Mercury Topaz.

Avec le rapport, MM. Poupart et Bibeau devraient donner aux avocats de M. Frigon « tout dossier ou renseignements personnels incluant photos, vidéos, enregistrements sonores visuels ou électroniques ». Des sources qui ont lu le rapport soulignent que « l'auteur affirmait des choses bien gratuites sur M. Frigon ».

Hier, à l'Assemblée nationale, le chef du Parti libéral, Jean Charest, a encore une fois réclamé, en vain,

que le gouvernement ouvre une enquête indépendante sur cette affaire. Piqué au vif, le chef libéral a défié Bernard Landry de démontrer que le PLQ avait « violé les droits fondamentaux » comme l'avait soutenu le premier ministre samedi. M. Landry n'a pas relevé le gant, et seul le leader parlementaire du gouvernement, André Boisclair, a répliqué que « le Parti libéral en sait beaucoup plus long qu'eux sur cette affaire ». Selon M. Boisclair, c'est Jean Charest qui devrait enquêter sur les gestes de ses membres, en leur demandant « qu'ils rendent des comptes sur leurs agissements ».

TIREUR

Suite de la page A1

Car le dénommé Richard Durn, Nanterrois né de mère slovène, diplômé en sciences politiques, mais perpétuel chômeur et assisté social, avait sur lui deux fusils automatiques autrichiens Glock, très sophistiqués, un 357 Magnum, et plusieurs chargeurs de réserve.

Selon les témoignages recueillis, il aurait eu le temps de recharger une fois ou deux pour recommencer à tirer sur les élus présents. Une quarantaine de projectiles de gros calibre ont été tirés, et la plupart ont touché une cible humaine.

Mais, contrairement à ce qui s'était passé pour Marc Lépine, lors du massacre de Polytechnique, il s'est trouvé cinq ou six conseillers particulièrement courageux qui, au lieu de seulement se cacher, ont tenté de maîtriser le forcené. Un conseiller communiste lui a lancé une chaise. D'autres se sont jetés sur lui. Apparemment immobilisé, Durn a réussi à sortir le second fusil Glock et à tirer de nouveau sur ses assaillants, mais a tout de même été maîtrisé. « Tuez-moi! Tuez-moi! » répétait-il à ceux qui l'avaient immobilisé. Et, de fait, les policiers devaient trouver au domicile de sa mère (où il habitait) une lettre de 13 pages, à la fois lucide et délirante, où il expliquait le ratage complet de son existence, et en rendait responsables... les élus municipaux de Nanterre, qu'il avait souvent côtoyés et qui ne l'avaient pas aidé, selon lui. « Je voulais me suicider, a-t-il déclaré par la suite aux policiers, mais que ça se sache dans les médias... »

Contrairement à d'autres tueurs fous — notamment aux États-Unis, où les cas sont de loin les plus

nombreux — Richard Durn n'était pas un parfait inconnu de ses victimes, bien au contraire. Titulaire d'une maîtrise en sciences politiques, grand et bien portant, Durn était de ces jeunes gens qui n'ont jamais réussi à se faire une place dans la société ou même à se faire un réseau d'amis. Mais on le connaissait bien à Nanterre, surtout dans les milieux de gauche et associatifs, où il avait longuement traîné son âme en peine et son agitation. En suscitant un peu partout de la méfiance et, finalement, le rejet.

On l'avait vu dans les sections du Parti socialiste en 1995, puis vers les verts. Il aurait même participé à une mission humanitaire récente au Kosovo. Dans sa dernière incarnation, il militait à la section locale de la Ligue des droits de l'homme!

Perpétuellement véhément, cherchant désespérément à se donner un rôle dans les milieux politiques, Richard Durn était connu d'un certain nombre de responsables politiques ou d'élus locaux de Nanterre. Mardi soir, personne ne s'était donc étonné pas de le voir sur les bancs réservés au public, où il venait souvent. On ne s'était pas davantage étonné de le voir rester seul, après que tous les autres furent repartis. Un conseiller vert, médecin de profession et qui avait quitté les lieux une demi-heure avant le carnage, a dit qu'il l'avait observé au cours de la soirée, car il le connaissait personnellement. « Il est resté pendant trois bonnes heures, immobile, très calme, sans manifester la moindre agitation. Comme il était d'habitude... »



PHOTO AFP

Le président de la France, Jacques Chirac, et le maire de Nanterre, Jacqueline Fraysse, quittent ensemble l'hôtel de ville de la municipalité de la banlieue de Paris où s'est déroulé mardi l'effroyable drame.

ACTUALITÉS

| PROCÈS DE MAURICE BOUCHER |

Le délateur Gagné aurait été chargé de « grosses jobs » par Boucher

LES RÈGLES D'OR DES HELLS ANGELS

- 1 > Les membres doivent posséder une moto Harley-Davidson;
- 2 > Aucun Noir ne peut être membre;
- 3 > Il est strictement défendu d'être en contact avec de l'héroïne ou d'en consommer;
- 4 > Il est strictement défendu d'utiliser des seringues;
- 5 > Pas de *burns*¹ ou autres pratiques susceptibles d'entacher la réputation du club;
- 6 > Pas de viols;
- 7 > Le vote unanime des membres du chapitre est requis pour passer de *official hangaround*² à *prospect*³ ou de *prospect* à membre;
- 8 > Un vote provincial est suffisant pour créer un nouveau chapitre ou un chapitre *prospect* (éventuel). La création d'un nouveau chapitre ou d'un chapitre éventuel dans une nouvelle province doit être entériné par vote national;
- 9 > Tout nouveau membre ou nouveau chapitre est sujet à une période probatoire d'un an;
- 10 > Une division de chapitre doit être approuvée par tous les chapitres ou, en cas d'impasse, par une majorité de 66% des voix;
- 11 > Toute modification des règles canadiennes doit être approuvée par tous les chapitres ou, en cas d'impasse, par une majorité de 66% des voix;
- 12 > Les chapitres sont tenus de faire une sortie sur la route;
- 13 > Règle (du) 86;
- 14 > Un membre ne peut avoir qu'un seul jeu de *patches*⁴;
- 15 > Il faut six membres (dans la rue) pour créer un chapitre ou un chapitre éventuel;
- 16 > Les membres peuvent être 30 jours sans moto en état de marche après une sortie sur la route pendant la saison de moto;
- 17 > Il n'y aura ni coups de feu ni feux d'artifice lors des réunions du club;
- 18 > Un membre peut se faire tatouer son *back patch* après cinq ans;
- 19 > Un membre a droit à un tatouage des Hells Angels après un an;
- 20 > Un membre qui quitte dans l'honneur doit faire dater son tatouage des Hells Angels;
- 21 > Un membre qui quitte dans le déshonneur ou qui est expulsé doit faire enlever ou couvrir son tatouage des Hells Angels;
- 22 > Le membre ou *prospect* qui prend sa retraite ou qui démissionne doit retourner à son chapitre d'origine s'il veut changer de chapitre. Ce transfert doit être approuvé par les deux chapitres. Un *prospect* doit devenir membre de son chapitre d'origine avant de pouvoir changer de chapitre.

1. *burns*: Vol de drogues entre membres
2. *official hangaround*: Premier degré d'appartenance
3. *prospect*: Second degré d'appartenance
4. *patches*: Insigne

> Document découvert chez les Hells lors d'une perquisition policière, et déposé en preuve hier, au procès de Boucher.

Traduit de l'anglais par Sabine Davies, traductrice et interprète judiciaire agréée, OTIAQ #3227



CHRISTIANE DESJARDINS

Malgré le calme apparent, il y avait de l'électricité dans l'air de la salle d'audience où est jugé Maurice Boucher, lorsque le délateur Stéphane Gagné, principal témoin à charge, a été appelé à la barre, en fin d'après-midi hier.

Les deux hommes ne s'étaient plus revus depuis le premier procès de Boucher, en novembre 1998, au terme duquel le chef des Nomads avait été acquitté des mêmes accusations pour lesquelles il est jugé aujourd'hui. Après avoir pénétré dans la salle sous haute escorte policière, Gagné, 32 ans, s'est installé à la barre des témoins, pendant que Boucher, du box des accusés, le suivait du regard. Puis, Gagné a longuement et durement fixé Boucher, avant de commencer à raconter son périple criminel qui l'a conduit à tuer deux gardiens de prison en 1997, et à détailler ses premières rencontres avec le chef des Nomads, en 1994. Gagné parle d'une voix un peu nasillarde, avec un débit extrêmement rapide, et s'exprime crûment avec les termes du milieu.

« La première fois que j'ai rencontré Mom, c'était chez Frank Rock, une boutique de cellulaires et de pagets dans Hochelaga-Maisonneuve. Je faisais des affaires, j'avais une run de dope, de la coke, du hash, j'étais un indépendant. Mais là il y avait la guerre entre les Rock Machine et les Hells Angels et j'avais de la misère à des places, dans des bars. Il fallait que je choisisse. Je me suis rangé du bord des H.A. »

Peu après, Gagné dit s'être fait coffrer pour la possession d'un kilo de cocaïne. « Ils m'ont mis dans l'aile C à Bordeaux, où il y avait des Rock Machine. Ils m'ont laissé là pareil. Le Français (Jean Dicaire) m'a demandé de piler (marcher) sur la photo de Mom. J'ai pas voulu et j'ai mangé une volée à cause de ça. Par après, j'ai passé le Français à coups de barre de fer. Ils m'ont transféré à Sorel. Boucher était là, il avait entendu parler que j'avais passé le Français, il était content. »

Selon Gagné, lui et Boucher se parlaient souvent dans la cour de la prison, et s'arrangeaient pour se re-



Photo ROBERT NADON, La Presse ©

La veste de Maurice Boucher, saisie durant l'opération Printemps 2001, fait partie des éléments de preuve déposés en cour.

trouver dans les réunions des Alcooliques Anonymes pour discuter tranquilles.

Gagné est sorti de prison en 1996, et a communiqué avec Boucher, lui aussi sorti de prison. « On s'est rencontrés sur la rue Benoit. La police appelait ça le local des Hells, mais nous autres on appelait ça le bureau. Mom m'a dit qu'il aurait de quoi à faire pour moi, et m'a dit de me tenir tranquille. Après je me suis fait arrêter pour le vol d'un Cherokee. J'ai pogné six mois et quand je suis sorti, Mom m'a dit que c'était plus important que je reste dehors pour faire autre chose que de voler des véhicules. Il m'a dit qu'il aurait des grosses jobs pour moi. Il m'a dit de ne plus voler. Il m'a dit : on paiera pis on les fera voler. »

« On l'a tiré, mais il continuait à parler... »

Gagné en est venu à travailler sous les ordres de Paul Fontaine et de André Tousignant, deux *hangarounds* Nomads. « Fontaine était mon boss. En mars (97), j'ai fait une tentative de meurtre avec Steve Boies, sur Christian Bellemare. On l'a tiré, mais il continuait encore à parler, ça fait qu'on l'a étouffé. On pensait qu'il était mort, on l'a enterré. Mais le lendemain, dans le journal, ils parlaient du gars qui avait été trouvé à Mont-Rolland. Il était pas mort. On est parti sur la run, on s'est cachés. Après un mois, deux mois, y avait pas de perquisitions, rien, pis on était tannés de se cacher, on est sorti. On s'est dit que si on se faisait arrêter, on se ferait arrêter. »

La procureure de la Couronne, France Charbonneau, lui a alors présenté un petit calepin rouge, trouvé chez Boucher en mars 2001, et dans lequel figurait un numéro de téléphone à côté du nom « Stéphane Gagné. » « C'est le numéro de ma belle-mère à l'époque. Je sortais avec une fille qui restait chez sa mère. »

Au début du témoignage de Gagné, M^e Charbonneau lui a fait admettre tous ses antécédents judiciaires, qui ont commencé en 1985, alors qu'il était adolescent. Par la suite, il s'est régulièrement retrouvé devant les tribunaux pour des affaires de vols, méfaits, puis trafic de stupéfiants. En 1998, il a écopé la perpétuité pour le meurtre de l'agente des services correctionnels Diane Lavigne, et la tentative de meurtre sur son collègue, Robert Corriveau. En échange de ses services comme délateur, le ministère public a laissé tomber l'accusation de meurtre de Pierre Rondeau, de sorte que Gagné pourrait obtenir une libération conditionnelle au bout de 15 ans de pénitencier. Une personne déclarée coupable de deux meurtres n'a pas ce privilège.

Pour ses services de délateur, Gagné reçoit 140 \$ par mois pour sa cantine en prison, et 400 \$ qui servent à payer les dépenses de son jeune fils. Il poursuit son témoignage aujourd'hui.

cyberpresse.ca

Tout sur l'opération
Printemps 2001
et les procès

des Hells Angels à

www.cyberpresse.ca/hells

Québec luttera contre le décrochage scolaire

Presse Canadienne

QUÉBEC — Québec s'apprête à lancer une vaste campagne de lutte contre le décrochage scolaire, a annoncé hier le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard.

La campagne visera surtout les milieux défavorisés, a indiqué le ministre Simard, qui était invité à expliquer la façon dont il utilisera les 508 millions additionnels que le Conseil du Trésor a mis à sa disposition pour le prochain exercice financier.

Le programme, qui sera inspiré du projet pilote « Agir autrement », vise à contrer le décrochage dans les milieux scolaires. Au second,

le décrochage est particulièrement alarmant : 41 % des garçons et 26 % des filles quittent l'école sans avoir obtenu leur diplôme.

Le projet pilote, mené depuis trois ans dans six écoles du Québec situées dans des milieux défavorisés, vise à contrer le décrochage notamment par l'ajout d'enseignants et de professionnels auprès des étudiants et par diverses mesures d'aide aux études.

Avec les fonds additionnels, le ministère de l'Éducation pourra aussi mettre en place une politique améliorée de l'éducation aux adultes et de formation continue, a expliqué le ministre Sylvain Simard



Photo Reuters ©

L'hiver s'installe... sur les 5\$

La gardienne de but Kim St-Pierre se cache derrière le nouveau billet de 5 dollars dévoilé hier à l'ancien Forum de Montréal. Des scènes d'hiver tels des jeunes jouant au hockey et s'amusant à la luge ainsi qu'un extrait du livre *Le Chandail de hockey* de l'auteur Roch Carrier composent le verso du billet. Le billet est le second d'une série intitulée *L'Épopée canadienne*, amorcée en janvier 2001 avec l'introduction sur le marché du nouveau 10\$. Sir Wilfrid Laurier est toujours au rendez-vous au recto du billet.

L'information à

TQS

Une couverture fidèle de l'actualité locale, nationale et internationale

Gilles Proulx
11 h 30

Jean-Luc Mongrain
17 h

Jean Lapierre
22 h

Le Grand Journal

Gilles Proulx

Jean-Luc Mongrain

Jean Lapierre

11 h 30

17 h

22 h

Télé-Québec laisse tomber Groupaction

HUGO DUMAS

TÉLÉ-QUÉBEC ne renouvellera pas son contrat annuel de publicité de 1,3 million avec Groupaction, cette agence de pub montréalaise plongée dans la tourmente depuis quelques semaines.

« Ça n’a rien à voir avec la controverse actuelle, précise Claude Plante, directeur général des communications et du marketing de Télé-Québec. Nous avons pris cette décision avant que l’affaire éclate. »

Le contrat entre Groupaction et Télé-Québec, qui se chiffre à 1,3 million annuellement, expire le 30 juin. Les dirigeants de Groupaction ont appris hier, dans une lettre, qu’il ne sera pas reconduit. Télé-Québec avait jusqu’au 1^{er} avril pour signifier à Grou-

paction qu’elle rompait leur association.

La firme Groupaction s’occupe du placement média et de la création publicitaire pour Télé-Québec depuis 1997. La durée initiale du contrat était de trois ans, renouvelable ensuite chaque année, dit M. Plante. Cet hiver, la télévision publique québécoise a revu son programme de communication et de marketing et a convenu de ne plus faire affaire avec une agence de publicité pour ses campagnes. Cette restructuration a été approuvée par le conseil d’administration de Télé-Québec le 1^{er} février. « Nous allons maintenant procéder à l’interne, comme le font plusieurs réseaux de télévision », soutient Claude Plante.

Télé-Québec ne refilera donc pas son compte à un concurrent de Groupaction. Le président de Groupaction, Jean Brault,

n’était pas disponible pour commenter hier. Claude Plante soutient que les rapports avec Groupaction « ont toujours été strictement professionnels ».

Deux autres clients de Groupaction, Via Rail et la division des produits récréatifs de Bombardier, ont dit hier rester fidèles à leur agence.

Série de coups durs

Le départ de Télé-Québec s’ajoute à une série de coups durs qui frappent Groupaction depuis quelques semaines. Tout d’abord, l’agence de pub américaine J. Walter Thompson (JWT), quatrième en importance au monde, remet en question son alliance stratégique avec Groupaction au Québec. Cette alliance procure à Groupaction des clients comme Kraft, Kellogg’s et Tim Hortons.

Il y a aussi cette enquête de la vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, qui porte sur trois rapports quasi identiques rédigés par Groupaction au sujet de la visibilité du Canada au Québec. Coût total de ces trois rapports : 1 625 000 \$.

Il y a finalement cette enquête d’un détective privé sur l’ancien patron de la Société des alcools du Québec (SAQ), Gaétan Frigon, à laquelle la firme Groupaction aurait été mêlée, a révélé le quotidien *Le Devoir*.

Entre 1997 et 2002, Groupaction a empoché pour 61,7 millions de contrats du gouvernement fédéral. Le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, Don Boudria, a cependant suspendu toute nouvelle attribution de contrats gouvernementaux à Groupaction tant que l’enquête de Sheila Fraser ne sera pas bouclée.

ISRAËL

Suite de la page A1

L’attentat a immédiatement été revendiqué par la branche armée du mouvement islamiste Hamas.

Le Dr Rantissi ne croit pas que l’Holocauste ait eu lieu. Pour lui, c’est une pure invention pour justifier la création de l’État d’Israël. Or, le Hamas ne reconnaîtra jamais la légitimité de l’État juif. La paix, selon lui, ne sera possible que lorsque les Juifs qui ont immigré en Palestine après 1948 rentreront « chez eux ». Et tant que ce ne sera pas le cas, la résistance continuera.

Il tient à souligner qu’il n’a rien contre les Juifs. Ceux qui vivaient en Palestine avant la création d’Israël sont les bienvenus. « Mais nous n’arrêterons jamais de résister contre ces gens qui sont venus de partout, de Russie, des États-Unis, de Pologne, pour tuer les Palestiniens et les mettre dans des camps de réfugiés. »

« Tant que cette occupation continuera, il n’y aura pas de stabilité, il n’y aura pas de place pour ce qu’ils appellent la paix. L’occupation ne nous fera pas oublier notre terre. Les générations futures n’oublieront pas », avertit-il.

Abdel Aziz al-Rantissi habite un quartier modeste, même à l’échelle de Gaza qui ressemble à une ville du tiers-monde. Dans son voisinage, des garçons jouent au ballon au milieu de rues couvertes de sable. Pour entrer chez lui, il faut monter trois étages dans une cage d’escalier sombre, aux murs écaillés.

La popularité des mouvements islamistes a augmenté sensiblement depuis 18 mois. Mais c’est ici, à Gaza, qu’ils sont les plus aimés. Près du tiers de la population soutient le Hamas, le Djihad ou d’autres groupuscules islamistes. Le Hamas devance les autres avec 20 % d’appuis.

Des Frères musulmans au Hamas

Né près de Ramla, une ville située aujourd’hui en territoire israélien, Rantissi avait six mois quand ses parents ont fui à Gaza, en 1948. Il a étudié en Égypte, puis il a pratiqué la médecine à Khan Younis, dans le sud de la bande de Gaza.

Dans les années 1970, avec le cheikh Yassine, il a fondé le Centre islamique de Gaza. Aidé par Israël qui espérait affaiblir Yasser Arafat, ce mouvement affilié aux Frères musulmans égyptiens a abouti, au début de la première Intifada, à la création du Hamas. Le cheikh Yassine est devenu son leader spirituel. Et Rantissi, son chef politique.

Le Hamas vise l’établissement d’un régime islamique. Mais seulement si la majorité des Palestiniens le veut. Ce bémol démocratique lui attire la sympathie de ceux parmi les Palestiniens qui soutiennent la lutte armée contre Israël, sans partager les idéaux religieux du Hamas.

Jeune trentaine, Imad est un grand amateur de whisky et sa femme ne porte pas le voile: « Nous sommes des gens modernes », dit-il. Mais Imad soutient le Hamas dans sa guerre contre Israël. Y compris les attentats suicide. C’est la seule arme qui reste aux Palestiniens, dit-il.

C’est aussi l’argument utilisé par le Dr Rantissi. « Israël nous attaque avec des missiles et des tanks. Nous les attaquons avec nos moyens. Et nous utiliserons ces moyens tant et aussi longtemps que l’armée israélienne assassinera des civils », explique-t-il patiemment.

Mais les bombes du Hamas ne tuent-elles pas aussi des civils? « La majorité des Israéliens sont des soldats, même s’ils ne portent pas l’uniforme. »

Abdel Aziz al-Rantissi a deux fils et il jure qu’il n’hésiterait pas à les encourager s’ils voulaient se faire exploser dans une rue de Jérusalem. Les deux fils, de grands garçons d’environ 20 ans, opinent. Oui, ils trouvent les « martyrs » admirables. Oui, ils trouvent normal que leur père les imagine en kamikazes.

L’idée de normaliser les relations avec un Israël ramené à ses frontières de 1967, avancée par l’Arabie Saoudite et discutée par la Ligue arabe à Beyrouth, laisse le Dr Rantissi de glace. Un cessez-le-feu? « Mais c’est impossible tant que l’occupation de la Palestine continuera », dit-il. Lire: de toute partie de la Palestine.

La seule concession qu’il puisse imaginer, c’est une trêve temporaire avec un Israël retourné derrière ses frontières d’il y a 35 ans.

Le lock-out à Radio-Canada est légal

KARIM BENESSAIEH

DANS UN jugement à la Salomon, le Conseil canadien des relations industrielles a statué hier que les employés de Radio-Canada étaient bel et bien en lock-out, et qu’il s’agissait d’un lock-out légal.

Tant pour le syndicat que pour la direction, il s’agit d’une demi-victoire. Alors que les employés soutenaient qu’on leur avait imposé un lock-out illégal, Radio-Canada répliquait qu’il s’agissait d’une grève générale illimitée.

Quoi qu’il en soit, les deux parties ont rendez-vous ce matin à 9 h 30 au complexe Guy-Favreau, où le médiateur tentera de relancer les discussions. Encore là, les interprétations diffèrent: le syndicat parle d’une reprise des négociations, l’employeur y voit une simple rencontre d’information.

« Radio-Canada a toujours soutenu qu’elle ne voulait pas de lock-out, alors il reste une chose à faire :

le lever, a déclaré en conférence de presse Michel Couturier, président du Syndicat des communications de Radio-Canada. Nos membres sont tout à fait prêts à reprendre le travail. La solution passe par une négociation, une rencontre où on parle des vrais problèmes et des vraies solutions. »

Les 1044 journalistes, secrétaires de rédaction, recherchistes, lecteurs de nouvelles et adjoints ont donné un mandat clair de 90,4 % mardi soir, estime Ubald Bernard, responsable du comité de négociation. « Nous nous sommes entendus sur des enjeux primordiaux sur lesquels nous devons négocier. » Comme dans toute négociation, le comité se dit prêt à certains compromis. « Négocier, c’est forcément échanger pour en venir à un point de vue partagé », dit M. Bernard. Les deux responsables seraient prêts à assurer hier qu’ils ne voulaient pas voir ce conflit s’éterniser.

Du côté patronal, le porte-parole Marc Sévigny se disait satisfait que

le Conseil reconnaisse la légalité du lock-out. Il a soutenu que le refus patronal d’utiliser ce terme auparavant était dû à la confusion amenée par de nouvelles dispositions au Code du travail. « Il y avait une zone grise. Avec ces délais de 72 h, tout le monde débattait. Le nouveau Code devait simplifier les choses, ce n’est pas si évident qu’il ait réussi. »

M. Sévigny estime, lui aussi, que l’essentiel est maintenant de trouver un terrain d’entente. La rencontre ce matin, en présence du médiateur, permettra à Radio-Canada de prendre connaissance de la « liste d’épicerie » des syndiqués. « A priori, la distance entre les demandes salariales et nos offres n’est pas moins grande », a cependant indiqué le porte-parole.

Quant à l’offre des employés de reprendre le travail, elle a reçu la réponse habituelle de la direction : « Il n’y a pas de retour au travail sans entente négociée, et sans protocole de retour au travail. »

La sécurité a un prix. Un prix très abordable.

ou location à partir de

299 \$

par mois, 48 mois **

Taux de financement au détail de

2,9 %

jusqu'à 36 mois *

La mini-fourgonnette la plus sécuritaire jamais testée par l'I.I.H.S.[†]

2002 Sienna CE Plus inclut :

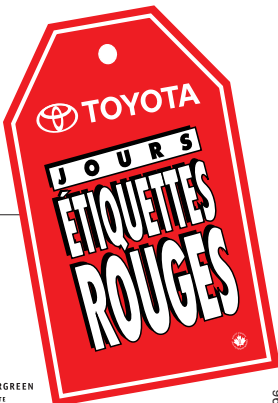
- Glaces, verrous et rétroviseurs assistés
- Climatiseur jumelé
- Moteur de 3 litres et 210 ch
- Régulateur de vitesse
- Témoin de basse pression des pneus
- Freins antiblocage
- Accueil sans clé
- Radiocassette AM-FM avec CD



Panneaux de carrosserie en acier à haute résistance, zones avant et arrière à absorption d’énergie, colonne de direction déformable. De telles caractéristiques de sécurité coûtent généralement plus cher mais, grâce à notre taux de financement irrésistible, vous pourrez toutes vous les offrir. Pour en savoir plus, passez vite chez votre concessionnaire Toyota. Et découvrez à quel point le prix de la sécurité est inférieur à ce que vous pensiez.

TOYOTA
1 888 TOYOTA-8 • www.toyota.ca
SIENNA

Plans de location et de financement de Toyota Crédit Canada Inc. Approbation du crédit requise. *Exemple de financement : 20 000 \$ à un taux de financement de 2,9 % par année. Paiement mensuel de 580,74 \$ pendant 36 mois. Frais d’emprunt de 907 \$. Coût total du prêt de 20 907 \$. Immatriculation, assurance et taxes en sus. **En fonction d’une location-bail de 48 mois et d’un taux de location de 4,9 % sur la Sienna CE Plus (modèle ZF19CS-B) avec acompte de 4 449 \$ ou échange équivalent. Premier paiement et dépôt de garantie de 350 \$ exigés au moment de la livraison. Coût total de la location de 18 801 \$ et prix de l’option d’achat de 13 787 \$ basés sur un maximum de 96 000 kilomètres. Des frais de 0,10 \$ s’appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire, s’il y a lieu. Prix Accés de 27 604 \$. La location inclut un maximum de 1 245 \$ de frais de transport et de préparation. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Offres valables sur tous les modèles Sienna CE Plus 2002 neufs, loués ou achetés avant le 31 mars 2002. Le concessionnaire peut louer/vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails. †Basé sur les essais de l’Insurance Institute for Highway Safety des E.-U. en 1998 pour les collisions frontales déportées à 40 %, à 40 mi/h. Pour obtenir les résultats complets des tests, visitez www.highwaysafety.org. Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux et le programme La classe verte Toyota Evergreen.



Une expérience d’achat réinventée.

Passez vite chez votre concessionnaire Accès Toyota pour découvrir une nouvelle expérience d’achat automobile.

ACCÈS TOYOTA

Une expérience d’achat tellement plus sympa.

PIERRE FOGLIA

pierre.foglia@lapresse.ca

Les inconvénients d'une grève

Quoi ? On me glisse que la grève ou le lock-out — whatever — à Radio-Canada pourrait durer jusqu'à l'automne ? Vous n'allez pas me faire ça ? J'entends bien que les motifs de ce conflit sont loin d'être futiles, équité salariale et soutien aux employés à statut précaire, mais avez-vous songé que nous, vos auditeurs, allons devoir nous farcir Jean Lapierre, Jean-Luc Mongrain, Paul Arcand jusqu'à l'automne ? Je sais qu'il y a dans l'actualité des motifs plus sérieux d'être contrarié, tremblement de terre, guerres et attentats, mais tout de même, quel désagrément que cette grève. C'est que je suis totalement radiocanadien, moi...

Je suis radiocanadien comme je suis vélo, comme je suis Vermont, eau-de-vie, confiture, Stones (plutôt que Beatles), Petit Robert (plutôt que Larousse), Rimbaud (plutôt que Baudelaire). Je suis radiocanadien plutôt que tout le reste. Indéfectiblement radiocanadien malgré la Bazzo. J'écoute *C'est bien meilleur le matin* et *Le Midi 15* presque tous les samedis, *Demain la science* presque tous les dimanches, *Le Montréal Express* et *Macadam Tribus* le plus souvent possible, les bulletins d'informations et même *Samedi et rien d'autre*. Je ne les évoque pas pour dire que je m'en ennue déjà, mais pour vous parler des autres radios : je ne m'habituerai pas, je crois. Pourtant il faut bien écouter quelque chose. Encore que je me demande si le silence...

Tenez, l'autre matin, je ne sais plus à quel poste j'étais, vous savez les 1800 morts du tremblement de terre en Afghanistan, eh ! bien, ils m'ont été offerts, j'insiste OFFERTS, par Renobrico de Saint-Eustache « qui vous offre aussi ses tuiles de patio directement d'Italie à 13,97 le paquet ». Je vous jure. Cela me revient, c'est le poste d'information

continue de M. Pierre Nadeau. Comment il fait ? Moi je ne peux pas. Suis-je si délicat ? Pourtant j'ai fait quelques guerres et mangé du rat.

Que vous soyez plus nombreux — et beaucoup plus nombreux — à écouter CKAC le matin que Radio-Canada, voilà qui ne m'est jamais entré dans la tête. Quoi les animateurs ? Vous préférez Arcand ? Bon. Je préfère cent fois Homier-Roy, mais cela n'a rien à voir, inversez si vous voulez, encombrez Radio-Canada de la pub de CKAC, et je vous assure que je deviens, à l'instant, un fidèle d'Arcand. On ne parle pas ici de style. On parle de tapage. De plages de pub crieur qui durent cinq minutes et qui recommencent toutes les trois minutes. Ça vous amuse vraiment ? Vous allez vraiment aller vous acheter une Jetta à Mascouche, à Volkswagen-Mascouche, à cause des taux d'intérêt ?

C'est un peu drôle de vous poser toutes ces questions sur les médias, je devrais savoir tout cela mieux que vous puisque c'est mon milieu, mais je ne fais pas semblant vous savez, c'est vraiment un grand mystère pour moi. Si c'était affaire de goût, bon, on débattrait d'un état culturel. Mais non, c'est affaire de bruit, d'une rumeur marchande vociférante à sept heures du matin. Vous me laissez pantois. Et sans le plus petit espace de débat.

Anyway. Je m'ennue beaucoup moins de la télé de Radio-Canada. Comme tout le monde, l'autre samedi j'ai regardé cette Soirée du hockey « sans-commentaires » qui a tant fait jaser dans les chaumières. Rien de neuf pour moi, grève pas grève je ferme toujours le son. À cause de la pub encore. Et puis cela me



permet de lire en même temps. Quenneville et Bergeron ? Bof. Sont pas terribles c'est vrai, mais avant de décréter qu'ils sont complètement inutiles attendons un peu. Admettons que le désastreux match de samedi se passait particulièrement bien de commentaires. Les grandes douleurs sont muettes, non ?

Je m'ennue moins de la télé disais-je, même pas du téléjournal que j'abandonne souvent pour aller à Marc Labrèche, notre MétroStar récalcitrant. Qu'est-ce que j'ai pu rire de cette histoire-là ! J'imagine la stupeur de ce pauvre garçon qui se croyait biscornu, baroque et inaccessible au commun quand il a appris que le commun justement, et sa fiancée madame Blancheville que l'on voit dans les annonces de Wal-mart, en avaient fait leur animateur chéri, comme s'ils n'avaient pas droit eux aussi, à leur snobisme. En tout cas, si cela peut conforter M. Labrèche, j'aurais également refusé ce MétroStar, en fait j'aurais surtout essayé de ne pas le mériter...

Je plaisante. Bon, OK, je persifle. N'empêche que j'aime beaucoup Marc Labrèche même s'il est complètement nul pour faire des entrevues. Enfin, c'est ce que tout le monde dit. J'ai ma théorie là-dessus. Il est très bon en entrevue avec les gens qu'il n'apprécie pas particulièrement. Le comédien prend alors le dessus. Par exemple, l'autre soir, avec le chanteur Daniel Boucher — ce petit fat — cela n'a presque pas paru que Labrèche avait une furieuse envie de le gifler. Il est moins à l'aise, je

trouve, avec les gens qu'il aime bien, Kevin Parent, tiens, récemment. Cela a duré très longtemps et il ne s'est pas dit grand-chose, quelques borborygmes, quelques grimaces, il fallait deviner qu'ils étaient de connivence. Mais, c'est mardi avec Laetitia Casta, cette jeune actrice française, que l'on dit la plus belle fille du monde, que Labrèche s'est péniblement planté. C'en était gênant.

Je ne sais pas s'il jouait à être gaga — ce qui serait encore pire — ou s'il l'était vraiment, mais c'était d'un pénible... Quelqu'un aurait dû lui dire que la beauté (et la laideur) sont des sujets trop graves pour déconner, qu'on n'a pas le droit de les aborder aussi peu préparé. Puisque cette fille est la plus belle de monde, il fallait absolument lui parler de la beauté, le dernier des tabous du monde.

La beauté est-elle une infirmité, mademoiselle ? Installe-t-elle une distance avec le réel ? Une impossibilité de jouir de la vie ? Existez-vous en dehors de votre beauté ? Avez-vous parfois l'impression que votre beauté sera votre oeuvre unique, comme une sculpture en forme d'appareil orthopédique ?

Et des questions plus simples aussi : N'est-ce pas trop facile, quand on est belle, d'être, en plus, extraordinairement gentille ? N'en faites-vous pas un peu trop ?

Et même des questions encore plus simples : suces-tu ?

La parole de l'élève contre celle... d'un chien renifleur

Presse Canadienne

OTTAWA — Un garçon de 15 ans a été suspendu de classe pendant deux jours, cette semaine, en banlieue d'Ottawa, un chien policier ayant déposé une odeur de marijuana sur son manteau.

Christopher Laurin a écopé de cette suspension à la suite d'une fouille impromptue menée par la police d'Ottawa, mardi, à l'école secondaire St. Matthew, à Orleans.



La directrice de l'établissement scolaire a reconnu avoir été incapable de déceler l'odeur de marijuana sur la veste de ski de l'élève. Le verdict posé par le chien policier s'est toutefois révélé sans appel.

La police et le personnel de l'école ont affirmé au jeune Laurin que les chiens dressés afin de détecter des stupéfiants étaient en mesure de renifler une odeur de marijuana sur des vêtements jusqu'à trois mois après que la drogue eut été consommée.

Père en colère

Le père de l'étudiant a réagi avec colère. « Comment l'école peut-elle suspendre mon fils parce qu'un chien détecteur de drogue a reniflé de la marijuana ? Il n'avait aucune drogue dans sa veste. Il n'a rien fait de mal. Et s'il avait laissé son manteau dans la voiture de quelqu'un, et que cette personne avait un joint ? », a demandé Michel Laurin.

« Je sais qu'ils veulent faire la bonne chose, mais une suspension pour un manteau ? Je n'arrive pas à croire les implications que cela pourrait avoir », a-t-il ajouté.

Au terme de l'intervention policière, menée à la demande de l'école à titre préventif, Christopher Laurin a été escorté jusqu'au bureau de la directrice. Après avoir été interrogé, et à la suite d'une nouvelle fouille de ses effets personnels, il a été renvoyé à la maison.

« Je ne comprends pas. Pourquoi suis-je suspendu ? Je ne peux la sentir (la marijuana), personne d'autre n'y arrive, mais le chien en a décelé une trace », a déclaré l'étudiant, incrédule.

« Ce n'est pas comme si j'empestais le pot. Est-ce que j'avais de la drogue sur moi ? Non. Je n'avais même pas sur moi quelque chose pouvant avoir un lien avec la drogue », a-t-il ajouté, avant de conclure : « Je ne suis pas en colère contre l'école, mais je n'ai violé aucun règlement, alors je ne devrais pas être suspendu ».

icône

[E M P I R E]
F é m i n i n



LA BLOUSE VICTORIENNE 75.00

DENTELLE ULTRASTRETCH, POIGNETS ET TAILLE NID D'ABEILLES. IVOIRE, NOIR, ROSE VELOUTÉ. P.M.G.TG.
JUPE EMPIÈCEMENTS BIAIS 79.95, MÉDAILLON MONA LISA 90.00

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALÉRIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, PROMENADES ST-BRUNO, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

Dion s'attaque au « mythe » du déséquilibre fiscal

LIA LEVESQUE
Presse Canadienne

Le déséquilibre fiscal entre Ottawa et Québec est « un mythe » et l'intrusion du fédéral dans les compétences provinciales relève tout autant du « mythe », clame le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Stéphane Dion.

Le ministre a pris la parole hier, devant la chambre de commerce de Saint-Laurent, à Montréal, pour répondre officiellement à la commission Séguin sur le déséquilibre fiscal, une commission québécoise.

À l'aide d'une présentation visuelle et de nombreux tableaux, le ministre a tenté de démontrer aux gens d'affaires qu'il n'y avait pas de déséquilibre fiscal entre Ottawa et Québec, contrairement à ce qu'a conclu la commission Séguin, et que le soi-disant déséquilibre provenait plutôt des choix budgétaires du Québec, comme celui de réduire les impôts.

M. Dion a soutenu que le seul fait que la province ait pu baisser ses impôts prouve qu'il n'y a pas de déséquilibre fiscal, puisque autrement, Québec n'aurait pu se le permettre.

Le ministre fédéral a noté que le débat sur le déséquilibre fiscal « est largement un débat sur la santé », puisque c'est surtout pour réinvestir en santé que Québec veut plus d'argent du fédéral. Mardi à Montréal, lors des audiences de la commission Romanow sur l'avenir des soins de santé, une commission fédérale, la presque totalité des témoins ont déploré le sous-financement fédéral en matière de santé.

Interrogé à ce sujet, M. Dion n'a pas voulu admettre ce sous-financement fédéral en santé, ajoutant qu'Ottawa a déjà augmenté ses paiements de transfert aux provinces. « Le point de vue du gouvernement du Canada n'est pas qu'on ne doit pas en mettre plus, mais de dire qu'on essaie de faire du mieux qu'on peut, compte tenu des pressions qui sont sur nous et de la prudence budgétaire que nous devons garder qui nous a permis de sortir de l'ère des déficits qui plaçait le pays dans une situation difficile. »



Photo PIERRE CÔTÉ, La Presse ©

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes Stéphane Dion.

Il a par ailleurs laissé entendre que le sort des sommes versées par Ottawa pour la santé n'était peut-être pas définitivement scellé. « S'il y a une embellie financière, le gouvernement du Canada fera un nouveau budget et verra ce qu'il est possible de faire. Et il est tout à fait improbable qu'il oublierait la santé, parce que c'est une préoccupation constante du premier ministre. Ce n'est pas vrai qu'on a fermé nos livres pour toujours. »

Le ministre Dion a invité les gens d'affaires à se faire eux-mêmes une idée sur l'équilibre fiscal, ajoutant qu'Ottawa ne nage pas dans les surplus, contrairement à ce qui est souvent véhiculé au Québec, affirme-t-il. « On ne nage pas dans l'opulence à Ottawa ; il ne faut pas croire ça. »

Il a aussi plaidé la bonne foi du gouvernement fédéral. « On fait tout ce qu'on peut. C'est notre priorité que d'aider les provinces », a conclu le ministre Dion.

M. Dion a aussi réfuté l'argument voulant qu'Ottawa s'immisce dans les champs de compétence provinciale, malgré la création de la Fondation canadienne pour l'innovation et les bourses du millénaire. « Tout ce que nous faisons est dans le cadre de la fédération », a-t-il lancé, ajoutant qu'Ottawa serait même irresponsable de ne pas investir dans la recherche et l'innovation, comme les autres nations modernes.

cyberpresse.ca

Pour bien comprendre la question de l'équilibre fiscal au Canada, rendez-vous à

www.cyberpresse.ca/fiscal

Les sans-abri ont droit à l'aide sociale

KARIM BENESEAIEH

DANS UNE DÉCISION qui pourrait toucher des dizaines de milliers de sans-abri, le Tribunal administratif du Québec a statué qu'il était « démesuré » de supprimer toute prestation d'aide sociale aux personnes sans domicile fixe.

Cet important jugement, applaudi par des organismes communautaires s'occupant des sans-abri, permettra de faire cesser une pratique jugée « arbitraire et discriminatoire », selon Denis Lévesque, porte-parole de Projet Genèse.

« La pratique des bureaux d'aide sociale à cet égard est injuste, non fondée sur la loi et elle prive de leur droit à un revenu de subsistance les personnes mêmes qui en ont le plus besoin », a déclaré M. Lévesque.

Une preuve impossible à établir

Le Tribunal administratif, qui se prononçait dans la cause d'un vagabond dont les prestations ont été supprimées en juillet 2001, ordonne ainsi à Québec de revoir l'application de sa Loi sur le soutien du revenu. Pour recevoir des prestations au Québec, une personne doit prouver qu'elle réside dans la province, chose bien entendu impossible pour les sans-abri. Ceux-ci se retrouvent automatiquement exclus des prestations.

La décision rendue le 12 mars dernier statue qu'on ne peut refuser l'aide financière pour ces motifs. Tout au plus, le gouvernement serait justifié d'imposer une pénalité de 100 \$ aux personnes ne pouvant justifier des frais de logement.

« Le fait qu'une personne soit incapable de produire une adresse ne signifie pas pour autant qu'elle ne réside pas au Québec, a expliqué l'avocat dans cette cause, William De Merchant. Par ailleurs, le fait de disposer d'une adresse ne prouve pas davantage qu'on est résident. »

Les sans-abri dont le dossier a servi de cause type n'a pas voulu communiquer son identité aux médias, désireux de ne pas devenir « Monsieur sans-abri au Québec », a

expliqué son avocat. L'homme avait déclaré au tribunal qu'il ne voulait pas résider dans les centres d'accueil « parce qu'il se consomme trop de boisson et de drogue » et qu'il était constamment importuné par la fumée de cigarette. En juin 2001, il est parti à la recherche d'un logement. Comme il ne trouvait rien, il a été obligé de coucher dans des parcs publics et des stations de métro.

En juillet, incapable de fournir une preuve de résidence, il apprend que ses prestations d'aide sociale sont suspendues.

Avec le jugement du tribunal, le sans-abri recevra rétroactivement tout le montant auquel il avait droit depuis juillet 2001, soit 481 \$ par mois — l'aide pour un adulte seul — auxquels on déduit la somme de 100 \$.

M^{re} De Merchant précise cependant que cette rétroactivité ne s'appliquera pas à tous les sans-abri privés de prestations depuis des années. « Ça va être appliqué à partir de maintenant... à moins que Québec n'aille en révision judiciaire. »

Selon un rapport de Santé Québec, on dénombrait 12 000 sans-abri en 1998 dans les villes de Montréal et

de Québec. La plupart de ces personnes, estime l'avocat, ont été privées de leurs prestations.

Le jugement du tribunal pourrait donc coûter près de 50 millions par année au gouvernement. L'organisme Projet Genèse demande en outre que les sans-abri puissent obtenir leurs prestations directement du bureau d'aide sociale.

Les décisions du Tribunal administratif, l'instance de dernier recours en matière d'aide sociale, sont en principe définitives et sans appel. Il est toutefois possible, dans des circonstances exceptionnelles, de porter ces décisions en Cour supérieure en alléguant d'irrégularités dans le processus.

On ignore si et quand Québec compte appliquer la décision. Le bureau de la ministre de la Solidarité sociale, Linda Goupil, n'a pas rappelé *La Presse* hier.

rabais 25%

MODE FÉMININE
EN SOLDE!

MODE JESSICA^{MD}, JESSICA SPORT^{MD},
JESSICA PETITES, JESSICA PLUS ET
TRADITION^{MD} À PRIX ORDINAIRES

À l'exclusion des articles 'Valeur sûre'

TOUS LES ENSEMBLES-PANTALONS ET ROBES
À PRIX ORDINAIRES DE 49,99 ET PLUS

MODE EN DENIM DE GRANDES MARQUES
À PRIX ORDINAIRES

Au choix: les marques Ikeda^{MD}, Manager^{MD} et Gasoline^{MD}.

TOUS LES VÊTEMENTS DE SPORT
À PRIX ORDINAIRES POUR FEMMES

Dont les marques Nike^{MD}, Adidas^{MD} et Reebok^{MD}

TOUTE LA MODE TAN JAY^{MD}, Alia, Alia SPORT,
Nygård Collection, Louben II^{MD}, EMMA JAMES^{MD},

PIERRE CARDIN^{MD}, HAGGAR POUR ELLE^{MD}
ET Nygård SPORT À PRIX ORDINAIRES

POUR FEMMES

À l'exclusion des marques Columbia^{MD},
Point Zero^{MD} et La mode essentielle^{MD}

SEARS

soldes
d'avant Pâques

Et quantité de bons achats

Prix en vigueur les vendredi 29 mars et samedi 30 mars 2002,

sauf avis contraire, dans la limite des stocks. Certains articles ont peut-être été soldés au cours de la semaine dernière. Achats sur place seulement. Les rabais ne peuvent être combinés à aucune autre offre. Le choix varie suivant le magasin.

Ouverture à 8 h
le vendredi et le samedi

Grandes nouvelles
en avant-première

Prix en vigueur jusqu'au samedi 6 avril 2002

rabais 35%

CHAUSSURES DE SPORT NIKE^{MD} CHOISIES
POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

Modèles 'Air Sokul' en toile ou 'Air One XTR' pour hommes,
modèles 'Jet Pack II' ou 'Vintage' pour femmes, modèles 'Alate'
pour enfants. Rég. Sears 64,99-99,99. Paire. 42,24-64,99

rabais 40%

TEE-SHIRTS ET SHORTS ADIDAS POUR
GARÇONS ET FILLES, TAILLES 8-18

Couleurs variées. Tee-shirt. Rég. Sears 19,99. 11,99
Short. Rég. Sears 24,99. 14,99

rabais 50%

PANTALONS HABILLÉS PIERRE CARDIN^{MD}
À PRIX ORDINAIRES POUR HOMMES

Tissus lavable résistant aux faux plis. Tailles 30-44. Couleurs
saisonnières variées. Rég. Sears 69,99-79,99. Chacun. 34,99-39,99

Les rabais ne peuvent être combinés à aucune autre

rabais 102\$

NOTRE PLUS BAS PRIX DE LA SAISON!

PATINS À ROULETTES ALIGNÉES KOHO^{MD}
'ABEC 5' À BOTTINE SOUPLE

Hommes: pointures 7-12.
Femmes: pointures 5-10.

N°19010/12. Rég. Sears 199,99. Paire. 97,99

Koho est une marque déposée de KHF Sports OY

NP0351502

épargnez 30% de plus

SUR LA MODE À PRIX DE LIQUIDATION POUR HOMMES ET
FEMMES ET LES CHAUSSURES À PRIX DE LIQUIDATION
POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

LA MODE POUR FEMMES COMPREND LES COLLANTS, CHAUSSETTES,
BAS-CULOTTES, TENUES DE NUIT ET ACCESSOIRES.

Le choix varie suivant le magasin. Dans la limite des stocks.

rabais 10%

SUR TOUS LES MEUBLES** ET ENSEMBLES MATELAS-
SOMMIER ET TOUS LES GROS APPAREILS MÉNAGERS,
ASPIRATEURS ET MACHINES À COUDRE KENMORE^{MD}

SAUF LES ARTICLES 'VALEUR SÛRE' ET 'GRAND NOUVELLE'

même s'ils sont déjà en solde!



Et, avec la carte Sears,

pas de paiement avant 1 an

pour tous les gros appareils ménagers¹, meubles^{**} et ensembles matelas-sommier

Pas de paiement avant mars 2003, avec la carte Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 200 \$.

Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. À l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation,
des achats par catalogue et sur le site web. Offre en vigueur jusqu'au samedi 30 mars 2002. Renseignez-vous.

¹ Les aspirateurs et machines à coudre sont exclus du rayon des gros appareils ménagers. ^{**} R/O1 Meubles; sauf les meubles pour bébé.

rabais 30%

MODE HABILLÉE
ET MODE SPORT À
PRIX ORDINAIRES
POUR HOMMES

COMPREND TOUS LES HAUTS SPORT,
PANTALONS, SHORTS, JEANS EN DENIM,
VÊTEMENTS DE SPORT, CHEMISES HABILLÉES,
CRAVATES, CEINTURES, TENUES DE NUIT,
SOUS-VÊTEMENTS ET CHAUSSETTES.

À l'exclusion des marques Calvin Klein^{MD}, Jockey^{MD} et Columbia et des articles
dont le prix se termine en 97¢. Rabais basés sur le prix ordinaire Sears à l'unité.

rabais 25%

MODE POUR ENFANTS
EN SOLDE!

TOUTES LES ROBES À PRIX ORDINAIRES
POUR FILLES, EN TAILLES 2-16

Le choix varie suivant le magasin

TOUTE LA MODE GENEVIÈVE LAPIERRE^{MD}
À PRIX ORDINAIRES POUR GARÇONS ET FILLES,
EN TAILLES BÉBÉ À 14

Pas disponible en tailles 7-14 pour garçons. Le choix varie suivant le magasin

TOUS LES VÊTEMENTS DE SPORT NIKE^{MD} ET
ADIDAS^{MD} À PRIX ORDINAIRES POUR GARÇONS
ET FILLES, EN TAILLES 7-18

Le choix varie suivant le magasin

rabais 20\$

BICYCLETTES POUR GARÇONS ET FILLES

16^{po.} n° 27913/4. Rég. Sears 99,99. Ch. 79,99

12^{po.} n° 27910. Rég. Sears 79,99. Ch. 59,99

rabais 10\$

À L'ACHAT DE 50 \$ MINIMUM
AVEC CE COUPON.

SUR LA MARCHANDISE À PRIX ORDINAIRES, EN SOLDE
ET À PRIX DE LIQUIDATION, DANS TOUT LE MAGASIN

VALIDE LE VENDREDI 29 MARS 2002
DE 8 H À 10 H SEULEMENT!

L'offre s'applique aux magasins Sears seulement. À l'exclusion des articles 'Achat
spécial', 'Grande Nouvelle', 'Wardrobe Essentiels' et 'Valeur sûre' dont le prix se
termine par 97 ¢ ou 47 ¢, des produits de beauté et fragrances de marques
prestigieuses, des montres Roots^{MD}, Fossil^{MD}, Guess, DKNY^{MD}, Jones New York,
Levi's^{MD}, Esquire^{MD}, et Wittnauer, des bijoux mode Guess Collection, des meubles
pour bébé, des poussettes et sièges d'auto, de la mode et des accessoires
Columbia^{MD}, Point Zero^{MD}, Joe Boxer^{MD}, Jockey^{MD}, Calvin Klein^{MD} et Guess, des
accessoires Nine West^{MD}, des parures de fenêtre sur commande spéciale et des
pièces et service automobiles, des services et produits installés du Centre du
Foyer Sears^{MD}, des frais de livraison ou de contrat d'entretien, de l'Agence de
voyage Sears^{MD}, des entreprises sous licence et des partenaires du Club Sears. À
l'exclusion des magasins de meubles Sears, magasins de meubles et
d'électroménagers Sears, Centre et magasins de liquidation, magasins-
concessions, des achats par catalogue et sur le site web. Un coupon par client à
l'achat de 50 \$ minimum, avant les taxes. N'a aucune valeur en espèces. Ne peut
être combiné à aucune autre offre de coupon. Le coupon doit être présenté au
moment de l'achat. © 2002 Sears Canada Inc.



R571770 \$10.00

Copyright 2002, Sears Canada Inc.

CANADA

| TRAVAILLEURS DU BOIS D'OEUVRE |

L'opposition exhorte Ottawa à agir

GILLES TOUPIN

OTTAWA — L'opposition presse de plus en plus le gouvernement fédéral de venir rapidement en aide aux travailleurs et aux producteurs de l'industrie du bois d'oeuvre qui font face à la pire crise de leur histoire.

Des dizaines de milliers d'emplois seront perdus et de nombreuses scieries seront fermées au pays, surtout au Québec et en Colombie-Britannique, d'ici le mois de mai, en raison des droits d'importation de 29 % imposés unilatéralement par les Américains au lendemain de l'échec, le 21 mars, des négociations entre les deux pays sur cette question.

La voix du Bloc québécois s'est ajoutée hier à celle de l'Alliance canadienne et de certains dirigeants de l'industrie pour proposer à Ottawa une recette afin de passer à travers la crise. À la différence de l'Alliance cependant, le Bloc propose au gouvernement Chrétien un plan qui n'a nullement recours à des mesures protectionnistes, ce qui pourrait être mal perçu par les Américains. « Il faut éviter, a déclaré le député bloquiste de Kamouraska—Rivière-du-Loup, Paul Crête, de croire que la souris peut battre l'éléphant par des mesures protectionnistes. Je pense que ce n'est pas de ce côté-là que se trouve la solution. Il faudrait, comme dans une fable de La Fontaine, que la souris et l'éléphant puissent se retrouver devant le juge qui, lui, jugera le fond des choses. À ce niveau, le Canada a de bonnes chances de gagner sa cause. »

On sait qu'Ottawa a porté le litige du bois d'oeuvre devant le tribunal de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de contraindre les Américains à annuler les droits de 29 %, qualifiés d'« obscènes » par le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew. Il faudra cependant de 12 à 18 mois pour que l'OMC fasse connaître sa décision.

En attendant, a rappelé Paul Crête hier en conférence de presse, la crise est réelle pour l'industrie et les travailleurs qui vont être mis à pied. La situation est urgente.

Pour soutenir les travailleurs, le Bloc suggère des mesures incitatives spéciales aux employeurs qui accueilleront des travailleurs mis à pied en raison du conflit du bois d'oeuvre. « Il y a une banque de 700 millions de dollars à Ottawa, rappelle Paul Crête, qui n'a pas été utilisée en vertu de la loi de l'assurance-emploi et qui est spécifiquement dédiée à la question de la formation. » Le programme proposé par le Bloc prévoit une subvention de six mois à plein salaire auxquels s'ajoutent six mois à la moitié du salaire (une mesure conditionnelle à l'engagement par l'entreprise à garder le travailleur à son emploi pour au moins une autre année).

Le Bloc suggère également d'augmenter d'un an la durée des prestations pour les travailleurs âgés non « reclassables » touchés par la crise, en attendant un véritable programme d'aide aux travailleurs âgés. Il demande aussi que soit adoptée la résolution unanime du Comité des ressources humaines (mai 2001) sur le prolongement de cinq se-

maines des prestations d'assurance-emploi et la création d'un statut particulier pour les travailleurs saisonniers, leur permettant d'obtenir un nombre de semaines de prestations suffisant pour se rendre à la prochaine saison de travail. M. Crête songe à un seuil unique de 420 heures pour se qualifier aux prestations d'assurance-emploi.

« On se rend compte aujourd'hui, soutient le député du Bas-du-Fleuve, qu'il y a un tiers des travailleurs qui se rendent à la limite de leurs prestations et c'est particulièrement vrai dans le domaine du bois d'oeuvre. Donc, on souhaite que ça puisse être corrigé. »

Par ailleurs, du côté des entreprises, le Bloc souhaite que le gouvernement fédéral leur offre des garanties d'emprunt qui pourraient se traduire par un prolongement de garantie des cautionnements d'Exportation et développement Canada (EDC). Le Bloc demande aussi la création d'un programme d'encouragement à la transformation du bois d'oeuvre en produits à valeur ajoutée, ce qui permettrait la construction d'autres usines spécialisées dans la transformation. Il veut ensuite qu'Ottawa crée un fonds qui viendrait compenser les entreprises qui ne sont pas admissibles au programme d'EDC ou pour qui ce programme ne convient pas.

« Ces mesures permettraient à l'industrie de rester à flot en attendant une décision finale de l'OMC », estime M. Crête.

La veille, John Reynolds, le leader parlementaire de l'Alliance canadienne, avait annoncé que son parti adoptait une proposition émanant de l'industrie du bois d'oeuvre qui demande au gouvernement Chrétien de payer directement les droits compensatoires et *antidumping* de 29 % exigés par les Américains, alléguant qu'il ne s'agissait pas d'une subvention puisque cet argent (environ trois milliards de dollars) reviendra au gouvernement canadien lorsque le Canada aura gagné à l'OMC. « C'est la moindre des choses qu'il puisse faire, a dit M. Reynolds, pour les milliers de personnes qui se retrouvent sans emploi à cause du manque de leadership des libéraux sur cette question. »

Entre-temps, le gouvernement n'a pas encore dit s'il entendait prendre des mesures pour venir en aide à l'industrie. Alors que le ministre des Ressources naturelles, Herb Dhaliwal, préconise la manière forte avec les Américains, soit des mesures de rétorsion commerciales du côté de l'approvisionnement en énergie, le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, s'en tient lui à l'approche juridique. De son côté, le vice-premier ministre John Manley, en visite dans l'Ouest cette semaine, n'a rien promis de concret à l'industrie, se contentant d'affirmer que le gouvernement allait travailler de concert avec les compagnies et les travailleurs pour tenter « d'adoucir l'impact » de la crise.

cyberpresse.ca L'escalade du conflit du bois d'oeuvre, la guerre commerciale qui s'amorce et ses conséquences sur l'industrie canadienne à www.cyberpresse.ca/bois



Photo Presse Canadienne

Non merci : le candidat élu pour représenter l'Alliance canadienne dans Calgary-Sud-Ouest, Ezra Levant, a donné une conférence de presse pour annoncer qu'il n'a pas l'intention de céder sa place au nouveau chef Stephen Harper. La circonscription a été laissée vacante par la démission en janvier de l'ancien chef Preston Manning.

| ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES |

Les Québécois voteront dans deux circonscriptions

GILLES TOUPIN

OTTAWA — L'Alliance canadienne devra faire vite pour régler la nouvelle crise interne qui la secoue au sujet de l'investiture dans Calgary-Sud-Ouest puisque le premier ministre Jean Chrétien a annoncé hier que des élections complémentaires y seront tenues le 13 mai ainsi que dans six autres circonscriptions du pays, dont deux au Québec.

La nouvelle est tombée hier après-midi alors que le candidat élu pour représenter l'Alliance canadienne dans Calgary-Sud-Ouest, Ezra Levant, donnait une conférence de presse pour annoncer qu'il n'avait pas l'intention de céder sa place au nouveau chef Stephen Harper. Ce dernier souhaite occuper au plus vite un siège à la Chambre des communes. M. Harper espérait que M. Levant lui cède sa place dans ce château fort allianciste, tout en reconnaissant que le choix de M. Levant avait été fait par la base du parti, conformément à la philosophie réformiste-allianciste. La circonscription de Calgary-Sud-Ouest a été laissée vacante par la démission en janvier de l'ancien chef Preston Manning.

Mais avec l'annonce hier par M. Chrétien de ces élections complémentaires le 13 mai, M. Harper se trouve dans une situation délicate. Sans le siège vacant de Calgary-Sud-Ouest, il devra convaincre un autre député de l'Alliance de lui céder son siège, ce qui signifie qu'il devra attendre au moins six mois après les élections complémentaires du 13 mai pour pouvoir se faire élire, ce qui est tout à fait contraire à ses intentions.

Quant aux autres circonscriptions vacantes, elles sont des forteresses libérales. Deux d'entre elles sont à Terre-Neuve (Bonavista-Trinity-Conception ainsi que Gander-Grand Falls), deux sont au Québec (Saint-Léonard—Saint-Michel et Verdun—Saint-Henri), une est Windsor-Ouest, en Ontario et l'autre est Saint-Boniface, au Manitoba.

Calgary-Sud-Ouest est ainsi la seule circonscription où un allianciste peut espérer remporter une victoire le 13 mai prochain. Stephen Harper fait donc face à un premier test sérieux depuis son élection à la tête de l'Alliance canadienne il y a une semaine. Réussira-t-il à s'imposer et à se frayer un chemin jusqu'à la Chambre des communes dès ce printemps ? Et cela sans pour autant replonger son parti dans les feuilletons rocambolesques qui le caractérisent depuis sa fondation et qui font les délices des libéraux ?

Au Québec, l'ancienne circonscription de l'ex-ministre des Travaux publics et nouvel ambassadeur du Canada au Danemark, Alfonso Gagliano, fait déjà l'objet d'une course à l'investiture entre des candidats bien connus dans Saint-Léonard—Saint-Michel. Dans Verdun—Saint-Henri, circonscription laissée vacante par la nomination au Sénat avant-hier du député libéral Raymond Lavigne, c'est une tout autre histoire puisqu'il semble que les libéraux veuillent y parachuter un candidat vedette. Le nom qui court le plus en ce moment est celui de l'ancienne ministre libérale provinciale, Lisa Frulla.

À Terre-Neuve, la circonscription de Gander-Grand Falls a été libérée aussi avant-hier lorsque l'ancien ministre des Anciens combattants, redevenu simple député, George Baker, a été nommé au Sénat. Quant à la circonscription de Bonavista-Trinity-Conception, elle s'est libérée lorsque l'ancien ministre de l'Industrie, Brian Tobin, a tiré sa révérence en janvier dernier.

La circonscription de Windor-Ouest en Ontario s'est récemment libérée lorsque l'ancien vice-premier ministre, Herb Gray, a pris sa retraite. Quant à Saint-Boniface au Manitoba, c'était le fief de Ron Duhamel, lui aussi à l'époque ministre des Anciens combattants, avant d'être nommé au Sénat par Jean Chrétien.

ÉVASION AU CŒUR DU VIEUX-QUÉBEC

FORFAIT ÉVASION

- 2 nuits à l'hôtel pour 2 personnes
- Petits déjeuners américains pour 2 personnes les 2 jours
- 1 dîner/table d'hôte à « La Table du Manoir » pour 2 personnes
- Frais de service

A PARTIR DE **269\$** POUR 2 PERSONNES POUR 2 NUITS

44, côte du Palais, Vieux-Québec (Qc) G1R 4H8
Tél.: 418.692.1030 Fax: 418.692.3822
Courriel: admin@manoir-victoria.com

FORFATS DISPONIBLES EN CERTIFICATS-CADEAU

VALIDE JUSQU'AU 30 AVRIL 2002

www.manoir-victoria.com 1 800 463.6283

HOTEL MANOIR VICTORIA

Quartier laitier Par Les Producteurs laitiers du Canada

Il dit que, selon la Charte des droits, on ne peut pas le forcer à prendre des boissons de soya.

Fait : Le lait de vache est NATURELLEMENT riche en vitamines et minéraux.

PowerBook 3489⁹⁹\$*

PowerBook G4
PowerPC G4 à 550 MHz avec Velocity Engine, 256Ko de cache interne N2, Bus système cadencé de 100 MHz, Mémoire SDRAM de 256 Mo, Disque dur Ultra ATA/66 de 20 Go, Combo Drive, Écran TFT 15,2, ATI Mobility Radeon avec 16 Mo de mémoire vidéo DDR, Ethernet Gigabit, Modem 56K interne, Deux ports USB, Un port FireWire, Bloc d'alimentation C.A., Batterie, Mac OS 9.2 et Mac OS X

Power Mac G4 2489⁹⁹\$*

800MHz PowerPC G4
Cache N2 de 256K
Mémoire SDRAM de 256 MO-DIMM
Disque dur Ultra ATA de 40 GO
Graveur de CD-RW (réinscriptible)
ATI Radeon 7500 avec Twin View (SDRAM de 32MO)
Ethernet à 1 Gbit/s
Modem à 56 Kbit/s
Clavier Apple Pro
Souris Apple Pro
2 ports USB
2 ports FireWire
Mac OS 9.2 et Mac OS X

iBook 1884⁹⁹\$*

Processeur PowerPC G3 à 500 MHz
Bus système cadencé @ 66MHz
256 Ko de cache intégrée N2
128 Mo de mémoire SDRAM
Disque Ultra ATA de 15 Go
Lecteur CD-ROM
Écran TFT XGA 12,1"
ATI RAGE Mobility 128
8 Mo de mémoire vidéo
Ethernet 10/100BASE-T
Modem interne 56K
Sortie vidéo RGB
Port AV
Deux ports USB
Port FireWire
Bloc d'alimentation C.A.
Batterie de 5 hrs
Mac OS X et Mac OS 9.2 installés

ÉCONOMISEZ 2 % sur CHAQUE achat fait avec la carte de crédit B.Mac

B.Mac
Le supermagasin Apple

Spécialiste Apple

Centre-ville : 463, rue Sainte-Catherine Ouest, 2^e étage • (514) 842-2571
Montréal : 5580, rue Paré • (514) 738-9955 **Laval :** 2600c, boul. Daniel-Johnson • (450) 688-4966

* Les prix sont sujet à changement sans préavis. Taxes en sus. *Quand vous payez avec la carte de crédit personnelle B.Mac, Ne peut être combiné avec l'offre de « 90 jours sans paiements ni intérêts ». Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer Inc.

| TRAGÉDIE DE NANTERRE |

La sécurité à Montréal est « adéquate »

De 12 à 15 agents veillent au bon déroulement des réunions du conseil municipal

ALEXANDRE SIROIS

DANS LA FOULÉE de la fusillade à l'hôtel de ville de Nanterre, en France, les mesures de sécurité à l'hôtel de ville de Montréal et l'Assemblée nationale à Québec sont jugées suffisantes par les autorités responsables.

« Je pense qu'on a des mesures qui sont adéquates. S'il se produisait une situation que personne ne souhaite, on a suffisamment de gens pour qu'ils puissent intervenir », affirme Pierre Laporte, du service des communications et des relations avec les citoyens de la Ville de Montréal. Il y a des agents de sécurité à proximité de chaque accès à l'hôtel de ville et des caméras de sécurité sont situées à des endroits stratégiques afin de « faciliter une intervention si nécessaire », précise M. Laporte.

De plus, lors des réunions du conseil municipal (la fusillade à Nanterre s'est produite lors d'une telle assemblée), de 12 à 15 agents se chargent généralement de veiller au bon déroulement de la séance. Leur nombre est toutefois réduit à six ou sept, lorsque les activités sont moins intenses. « Lors d'une assemblée, on a suffisamment d'agents sur place qui surveillent. Et si on observe des comportements bizarres, on peut rapidement faire appel à la police si c'est nécessaire. Mais il n'y a pas de fouille au

corps des visiteurs de façon systématique », explique M. Laporte.

L'Assemblée nationale, qui a été le théâtre d'une fusillade en 1984, a des mesures de sécurité encore plus strictes. « N'entre pas qui veut à l'Assemblée nationale », résume ainsi le directeur de la sécurité et sergent d'armes, Pierre Paquet. « Si vous entrez à l'Assemblée nationale, vous devez passer par un système de détection, une arche, et on vérifie, avec un appareil à rayons X, vos bagages et les colis que vous transportez, souligne M. Paquet. On intercepte souvent des couteaux, ou des choses comme ça, qui pourraient être dangereux. Une arme de poing ne passerait pas inaperçue. »

Qui plus est, des agents de sécurité exercent une surveillance à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice. « Les premières personnes qu'on rencontre quand on s'en vient à l'Assemblée nationale, ce sont des constables spéciaux qui sont armés », dit le directeur de la sécurité.

M. Paquet confirme que les mesures de sécurité ont été révisées et renforcées après les événements tragiques de 1984. « Et on les analyse constamment, ajoute-t-il. Des événements comme ceux du 11 septembre, comme ce qui est arrivé à Zoug (en Suisse où un homme avait ouvert le feu au parlement local, l'an dernier) et à Nanterre, ne

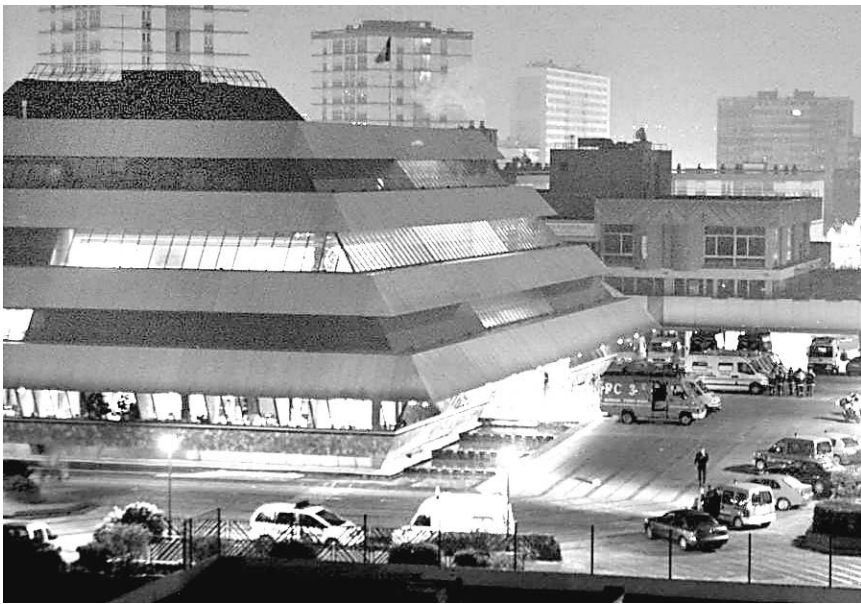


Photo Reuters ©

Des ambulances et des pompiers se sont rendus rapidement à l'hôtel de ville de Nanterre, dans la nuit de mardi, où un tireur fou a tué huit personnes. Montréal est-elle à l'abri d'une telle tragédie ? « Lors d'une assemblée, on a suffisamment d'agents sur place qui surveillent (...), affirme Pierre Laporte, du service des communications et des relations avec les citoyens de la Ville de Montréal. Mais il n'y a pas de fouille au corps des visiteurs de façon systématique. »

sont pas sans nous inciter à réévaluer régulièrement nos mesures de sécurité. »

Même son de cloche à l'hôtel de ville de Montréal, où la fusillade de Nanterre n'est pas passée inaperçue. « On ne prend pas ça à la

légère, dit M. Laporte. C'est certain qu'on regarde et qu'on va suivre de près ce qui s'est passé là et voir dans les faits s'il y a des choses qu'on peut améliorer quant à nos mesures de sécurité. Il y a toujours place à l'amélioration. »

« Il était venu tous nous tuer »

Agence France-Presse

NANTERRE — « Il a tiré comme un malade, il était venu tous nous tuer ». Le visage baigné de larmes, Emmanuelle Bobin, conseillère municipale socialiste de Nanterre, en banlieue parisienne, témoigne de la tuerie à l'hôtel de ville.

Elle explique que celui qui a ouvert le feu dans la nuit de mardi à hier lors d'une réunion du conseil municipal, tuant huit personnes et en blessant une vingtaine d'autres, était un homme « qu'on voyait tout le temps ».

« J'étais caché sous une table, j'ai senti une balle tracer dans mon dos, des gens criaient : *appelez la police!* Il est passé derrière moi; quand j'ai vu qu'il me tournait le dos, je me suis précipité vers la sortie pour courir jusqu'au commissariat », raconte l'élue de droite Samuel Rijk aux journalistes et aux curieux rassemblés devant la mairie.

« Le tireur a agi de manière méthodique, cela n'en finissait pas. Il était très calme. Je voyais tout le monde s'écrouler autour de moi », indique un autre élu socialiste.

« Il a crié très fort : *tuez-moi, tuez-moi!* », témoigne la femme d'un conseiller municipal qui a été blessé au bras.

Grand, brun, âgé de 33 ans, « un homme comme vous et moi », selon un témoin, le tireur a ouvert le feu sans raison, alors que le maire Jacqueline Frayse venait de lever la séance peu après une 1h du matin.

« On croyait que cela allait s'arrêter mais cela n'en finissait pas, ra-

conte à l'AFP sous le couvert de l'anonymat un élu socialiste, rescapé et hospitalisé pour une blessure au bras. Je voyais tout le monde s'écrouler autour de moi. Il a vidé plusieurs chargeurs. Il était très calme et n'avait absolument pas le visage d'un déséquilibré », poursuit-il.

« Je voulais en finir... »

Richard Durn, le tireur, a déclaré durant sa garde à vue qu'il voulait « en finir avec la vie », a-t-on appris de sources proches de l'enquête.

L'homme a expliqué « de façon décousue » être « très mal dans sa peau », être « désocialisé ». « Il fallait que je tue quelqu'un pour cela, j'avais envie de mourir et d'en finir avec la vie », a-t-il dit en substance.

Il doit également être examiné par un psychiatre lors de sa garde à vue qui pourrait selon les premiers éléments de l'enquête durer jusqu'à aujourd'hui. À son issue, l'homme devrait être présenté à un juge.

Licencié d'histoire, à la recherche d'un emploi, Richard Durn vit avec sa mère à Nanterre et a connu, avant les faits, un « parcours associatif qui reste à déterminer avec précision », selon ces mêmes sources. Il est qualifié de « chaotique » par les enquêteurs en l'état des investigations.

Hier matin, les enquêteurs avaient privilégié la thèse d'un « acte de démente » après la tuerie.

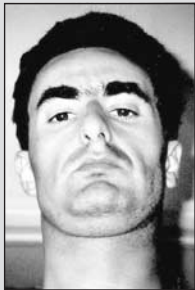
Deux négligences inexplicables

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
collaboration spéciale

PARIS — En ce qui concerne les « tueries collectives », en France, la plupart relèvent d'un « modèle » quasiment unique qu'il est très difficile de prévenir. D'une part, cela se passe à la campagne, dans des milieux où le fusil de chasse est à portée de la main. Deuxièmement, le responsable est le plus souvent un homme, père de famille ou mari, saisi de démente et qui, dans un premier temps, massacre sa propre famille avant, soit de se suicider, soit d'aller tirer dans la foule.

Richard Durn appartient à la catégorie des tueurs apparemment aussi dérangés que lucides, qui préméditent leur geste, visent certaines personnes en particulier (ici les responsables politiques locaux de Nanterre) et exécutent le massacre avec le plus grand sang-froid.

Avec cette particularité : cela s'est passé en banlieue parisienne, c'est-à-dire en ville, là où personne ne se promène avec un fusil de chasse. Durn n'était pas non plus un truand qui dispose d'un arsenal clandestin fourni par la pègre. Cependant, il avait sur lui un arsenal incroyablement sophistiqué. Deux fusils automatiques Glock et un Magnum 357. Des armes qui valent cher (2000 \$ au total) et qui sont classées dans la première catégorie, proche des armes de guerre.



Richard Durn

Or, à la stupéfaction générale, on constate qu'il détenait ces trois armes de manière tout à fait légale. Car dans cette France où l'on réglemente énormément d'aspects de la vie sociale, on a découvert hier matin que dans certaines conditions, il est incroyablement facile de se procurer légalement des armes qui n'ont même rien à voir avec la chasse, mais qui sont des armes de tueurs.

Richard Durn était tout bonnement, depuis plus de cinq ans, membre agréé d'un club de tir. Du coup, on a constaté que les membres agréés de ces clubs (quelques millions en France) ont le droit, après avoir passé les formalités d'usage (une autorisation de la police, un certificat médical et le diplôme du club), d'aller dans une armurerie et de s'acheter l'arme de poing de son choix. Nul besoin d'être une personnalité menacée, un bijoutier, un garde du corps ou un responsable politique pour avoir un permis de port d'arme. Il suffit d'être un maniaque du tir, de ne pas avoir de casier judiciaire ou d'antécédents psychiatriques connus. Mieux encore : il n'y a nulle obligation de laisser ces armes de poing au club de tir, mais on peut les garder à la maison. Sous clé, tout de même.

Richard Durn était donc un membre en règle d'un club de banlieue, où son attitude n'a jamais paru bizarre. Il a obtenu un certificat médical (ce qui ne veut pas dire grand chose), et a eu (en principe) une entrevue avec la police pour obtenir le port d'arme. Non seulement la simplicité de ces dispositions laisse perplexe — pourquoi autoriser des mordsus de la gâchette à garder des armes à la maison ? —, mais encore, dans le cas de Durn, il y a eu à tout le moins une grosse bavure policière. En juillet 1998, le même Durn, qui était régulièrement suivi pour troubles psychiatriques (!), avait déjà menacé une assistante sociale d'une arme de poing ! Cela s'est terminé sans drame et sur une simple note au dossier : l'administration n'a pas jugé bon de porter plainte. Et un jeune homme manifestement dérangé, plutôt à la dérive, n'a jamais été repéré par la police. Et a pu continuer à jouir d'un port d'arme personnel, entre deux consultations psychiatriques.

Gageons que le sujet risque d'être évoqué par les politiques — en pleine campagne électorale — dans les jours qui viennent.

Le grand chef vous invite à la tire sur neige

le samedi 30 mars de 11 h à 16 h.

Venez vous sucrer le bec !

Nikon® One•Touch Zoom90

- Appareil photo 35 mm compact
- Zoom Nikon 38-90 mm
- Position macro
- Flash intégré et anti-yeux rouges

159⁹⁹ \$

Service inclus

Incluant : étui, film, courroie et pile

Nikon® F55

- Appareil photo réflex 35 mm, très léger
- Objectif zoom Nikkor 28-80 mm F3.3-5.6G
- 3 zones de mise au point
- Flash intégré

449⁹⁹ \$

Service inclus

Incluant : film, courroie et pile

COOLPIX 885

- Appareil photo numérique
- Zoom Nikkor 3x (38-115mm)
- Résolution 3.34 millions de pixels
- Exposition automatique
- Interface USB
- Mode vidéo

799⁹⁹ \$

Service inclus

Incluant : carte mémoire 16 Mo, câble, courroie, pile, chargeur et Photoshop 5 LE

L.L. Lozeau

LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE

(514) 274-6577 | **6224, St-Hubert**
www.lozeau.com | **Montréal, Québec**

Valide jusqu'au 11 avril

BEAUBIEN

30 jours

Photos peuvent différer.

NOUVEAU

CLUB PISCINE

SUPER Fitness

3 ADRESSES

CHOMEDEY LAVAL
3615, Autoroute Laval Ouest (450) 973-7733 #230

LONGUEUIL
500, place Trans-Canada (450) 674-9187

PIERREFONDS
14920, boul. Pierrefonds (514) 696-2582

Pour un style de vie différent !

CLUB PISCINE SUPER FITNESS vous offre

- Plus de 60 appareils
- Équipement de première qualité
- Expertise et professionnalisme
- Représentants spécialisés
- Service de livraison et d'installation

Offre spéciale d'ouverture

NE PAYEZ RIEN AVANT 2003 !*

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT À LA MAISON

Vélo stationnaire • Tapis roulant • Machine elliptique

Vélo vertical **MIRAGE** de Louis Garneau

3 appareils pour aussi peu que 29⁹⁹ \$* /mois

Machine elliptique **PFEL3901** de ICON

Tapis roulant **WCTL9006** de ICON

GRAND CHOIX DE VÉLOS STATIONNAIRES

Vélo stationnaire **SIVA** de Louis Garneau

Plus de 19 modèles disponibles, dans des marques prestigieuses :

Bodyguard Louis Garneau Tunturi Vision Fitness Wynne

À partir de 299 \$

MULTI-STATIONS

* Certaines conditions s'appliquent. Voir détails en magasin. Photos à titre d'illustration seulement. Taux d'intérêts sujets à changement sans préavis.

MEILLEUR BAS PRIX GARANTI

QUÉBEC

Un dépôt discret...

Publication des mises à jour des études sur la souveraineté

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne

QUÉBEC — La souveraineté n'est pas actuellement un enjeu de l'actualité, estime le ministre des Affaires intergouvernementales Jean-Pierre Charbonneau.

C'est avec beaucoup de discrétion que le gouvernement a rendu public hier une remise à jour de 48 des 79 études sur la souveraineté. Ces études avaient été effectuées entre 1990 et 1992 dans le cadre des travaux de la commission Bélanger-Campeau.

Les études ont fait l'objet d'un dépôt à l'Assemblée nationale, sans aucune séance d'information et sans explications techniques, comme l'aurait pourtant requis ce document de 3800 pages. Le responsable des mises à jour, l'universitaire Claude Corbo, était absent. On a justifié son absence par des raisons de santé.

« Il n'y a pas d'échéance référendaire à courte vue. La question de la souveraineté n'est pas un enjeu qui amènerait les citoyens à se prononcer prochainement », a soutenu le ministre Charbonneau pour justifier la grande discrétion qui entoure la publication des documents.

Le gouvernement ne veut pas non plus se prononcer sur le contenu des études, et le ministre Charbonneau a avoué ne pas les avoir lues. » On a choisi de rendre les documents publics sans les commenter », a-t-il dit.

Le ministre a expliqué que le gouvernement ne pouvait se pro-



Le responsable des mises à jour des études sur la souveraineté, l'universitaire Claude Corbo (à gauche), était absent lors du dépôt d'hier. Un dépôt fort discret, soit dit en passant, que le ministre Jean-Pierre Charbonneau (à droite) a justifié par « l'absence d'échéance référendaire à courte vue ».

noncer sur leur contenu, à cause de certaines contestations judiciaires qui se déroulent actuellement à l'égard de la loi 99 de l'Assemblée nationale, et de la loi C-20 de la Chambre des communes, qui balisent toutes deux le processus d'accession à la souveraineté pour le Québec.

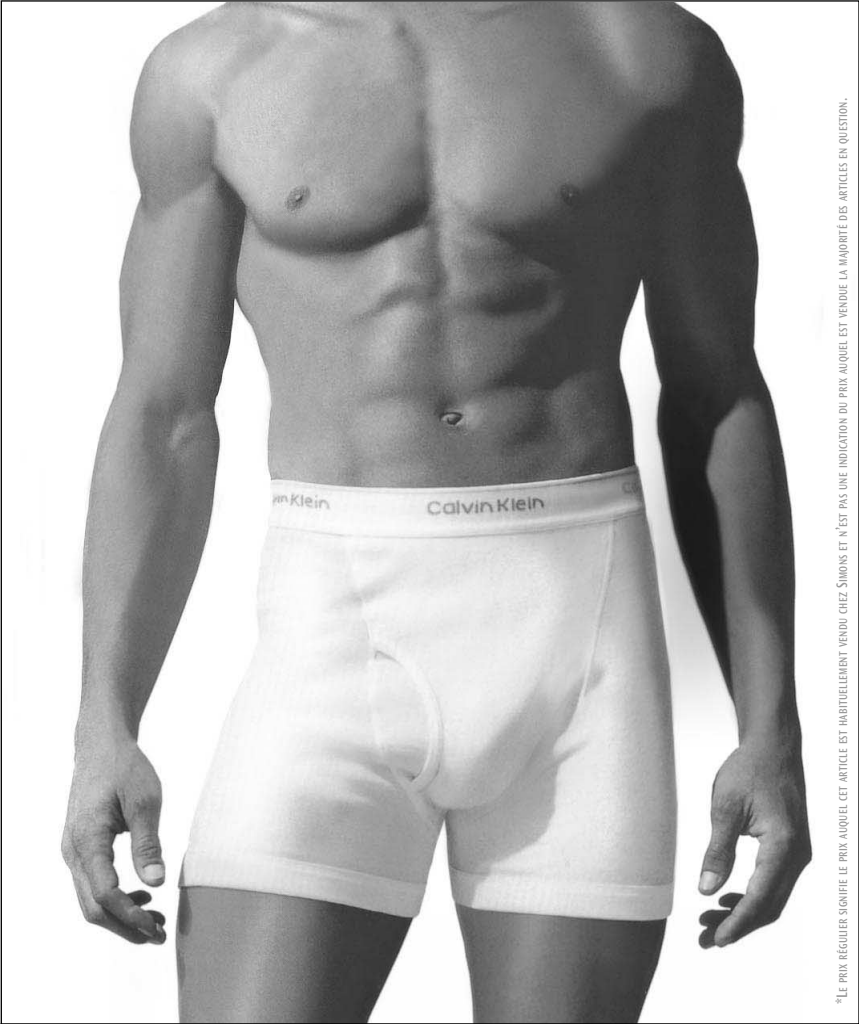
M. Charbonneau a soutenu que le gouvernement demeure souverainiste et continue de croire que la meilleure solution pour le Québec demeure la souveraineté assortie d'une union à l'européenne.

Les ministres font la promotion

de la souveraineté mais cela ne fait pas les manchettes des comptes rendus de presse, a-t-il déploré.

Quant aux études elles-mêmes, elles sont constituées de remises à jour, la plupart du temps par les auteurs originaux, des études de 1990-1992 portant sur divers aspects de la souveraineté pour le Québec.

Les travaux ont été effectués sous la direction de M. Corbo. Le budget de 1 million, débloqué pour la mise à jour des documents, n'a été utilisé qu'à 60%.



CALEÇON BOXEUR ESSENTIEL 17.99 RÉG. 24.00*

Vente semi-annuelle. 25% de rabais sur le caleçon pur coton peigné Calvin Klein. Blanc, noir, gris. P.m.g.t.g. Ce rabais s'applique également sur un choix de dessous pur coton, coton/lycra, microfibre, tricot côtelé et toutes les chaussettes Calvin Klein. Valeurs régulières jusqu'à 42.00*

31

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY-GALERIES DE LA CAPITALE-VIEUX-QUÉBEC. MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

Ça Presse

LES PETITES ANNONCES 987-VENDU

FILL241

LE CENTRE EQUILIBRIUM PRÉSENTE
L'INSTITUT DE YOGA ET DE MÉDITATION

POUR INFORMATION SUR
LES COURS APPELEZ
(514) 843-YOGA(9642)

La meilleure façon d'être à la course

2A B D 2E 4E

DES LARGEURS POUR SATISFAIRE TOUS VOS BESOINS.
POUR COURIR, MARCHER ET S'ENTRAÎNER OU JUSTE ÊTRE À L'AISE.

Spécialiste de chaussures athlétiques depuis 1985

boutique

e

endurance

6579, rue Saint-Denis, Montréal
(514) 272-9267

endurance.montrealplus.ca

Métro Beaubien / Stationnement disponible

loto-québec

1^{er} numéro

203289

25 000 \$

décomposable

2^e numéro

628083

TÉLÉ

non décomposable

3^e numéro

826571

50 000 \$

décomposable

4^e numéro

166627

100 000 \$

décomposable

LOTS BONIS

15 Ensembles Cinéma maison*

non décomposables

025188	205883	443194	621197
035353	412803	500155	741328
065309	426571	552047	956718
139427	437083	618613	

649

Tirage du 2002-03-27

17 26 30 34 43 48

Complémentaire: (46)

Québec 49

Tirage du 2002-03-27

04 10 13 15 26 46

Complémentaire: (06)

Banco

Tirage du 2002-03-27

01 05 06 08 09

10 11 13 15 22

23 26 29 31 46

47 56 62 66 69

Extra

Tirage du 2002-03-27

NUMÉRO 114502

La Québécoise

Tirage du 2002-03-27

3 4

051 2598

Le jeu doit rester un jeu.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

T V A, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC



EXPLORER LES NOUVEAUX MARCHÉS

LA CHEMISE ITALIENNE 150.00

Qualité exceptionnelle, une exclusivité du 31. Coton vichy diagonal ou coton oxford uni à col surpiqué en contraste. Bleu et blanc. 15 à 17 manches régulières, 15 1/2 à 17 1/2 manches longues. Cravate 75.00, pantalon stretch 99.95

31

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, PROMENADES ST-BRUNO, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

La Presse
28 mars 2002

Page A10 manquante

ATTAC-Québec s'attaque aux paradis fiscaux

CHARLES CÔTÉ

L'organisme ATTAC-Québec, reconnu pour son combat pour l'instauration d'une taxe sur les transactions financières, va maintenant donner la priorité à la lutte contre les paradis fiscaux.

« L'idée de la taxe a fait son chemin, il y a maintenant de nombreux autres organismes qui en font la promotion », a indiqué à *La Presse* Robert Jasmin, président d'ATTAC-Québec

« Notre priorité devient les paradis fiscaux, dit-il. De toute façon, les deux dossiers sont liés. »

M. Jasmin était outré à la lecture de l'article publié par *La Presse* hier, au sujet des pratiques d'une filiale de la Banque Royale installée dans l'île Guernesey, un paradis fiscal.

La Banque Royale était citée par un enquêteur du fisc américain comme un exemple des institutions qui facilitent et encouragent la fraude fiscale grâce à des cartes de crédit offshore, un phénomène qui coûterait 70 milliards US par année aux États-Unis.

« Toute la publicité de ces institutions en général et de la Banque Royale en particulier, qui dit que

ces gens sont intégrés dans la société, c'est de la foutaise, dit M. Jasmin. Ils se fichent de la société.

« C'est de l'hypocrisie et du mensonge, poursuit-il. Ce n'est pas vrai que ce sont de bons citoyens corporatifs, sinon ils ne seraient pas complices de ceux qui volent. Même si ce vol est légalisé, ça n'enlève rien à son immoralité. »

M. Jasmin compte réunir au cours des prochains mois un conseil scientifique, sur le modèle de celui d'ATTAC-France, composé d'universitaires et de hauts fonctionnaires à la retraite. Ce conseil aura pour mandat de colliger des informations permettant aux citoyens de faire des pressions politiques au sujet des paradis fiscaux.

Ces juridictions sont déjà sous la loupe de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), qui en a dressé une liste noire, mais leurs promesses de réforme sont bien timides, selon des experts américains.

Le combat contre les paradis fiscaux profitera aussi aux pays pauvres, dit M. Jasmin. « Si les paradis fiscaux nous enlèvent à nous un certain revenu social, c'est encore pire pour les pays pauvres parce que là, les élites corrompues les utilisent. Et là, des vies sont en danger. »



Photothèque, La Presse ©

Grâce aux cartes de crédit offshore, quelque 70 milliards US échapperaient chaque année au fisc américain.

Un phénomène présent au Canada

Un fiscaliste a indiqué hier à *La Presse* que le phénomène des cartes de crédit offshore était présent au Canada. Lui-même dit ne pas en offrir, sa clientèle ne correspondant pas au profil recherché. « C'est pour les riches et les puissants », dit ce fiscaliste, qui a exigé l'anonymat.

Il a expliqué comment fonctionne ce système.

« Les cartes de crédit qu'émettent les banques d'ici sont répertoriées

quand la personne utilise la carte bancaire émise par une succursale offshore, le ministère n'y a aucune prise. »

Ces explications sont corroborées par la déclaration sous serment déposée cette semaine à San Francisco par Jack Blum, un expert mondial du blanchiment d'argent et des paradis fiscaux. La déclaration a été déposée à l'appui d'une demande de l'Internal Revenue Service (IRS), le fisc américain, qui demande à Visa International de lui remettre la liste de tous les détenteurs de cartes Visa émises à des contribuables américains par des banques installées dans 33 paradis fiscaux.

« Pendant des années, un facteur a limité la croissance de l'usage des paradis fiscaux, affirme M. Blum. Une personne qui avait de l'argent caché offshore avait beaucoup de difficulté à y avoir accès de chez lui. De plus, chaque fois qu'il y avait accès, il laissait un trace documentaire sous la forme de chèques, de téléphones et de télex. L'usage répandu de cartes de crédits a permis aux banques offshore d'offrir l'accès facile et instantané aux comptes dans les paradis fiscaux, sans traces et à peu de frais. »

ATTAC-Québec : <http://attac.org/quebec/>
Documents de l'IRS : www.usdoj.gov/usao/can/press/

44⁹⁹_{Ch.}

TOUS LES
JEANS LEVI'S^{MD}
À PRIX ORDINAIRES
POUR HOMMES

Choisissez votre style préféré
dans un grand choix de tailles.

SEARS

Samedi
seulement

Prix en vigueur le samedi 30 mars 2002 seulement

Dans la limite des stocks. Certains articles ont peut-être été déjà soldés au cours de la semaine dernière. Achats sur place seulement.
Les rabais ne peuvent être combinés à aucune autre offre. Le choix varie suivant le magasin

Épargnez
50%_{de plus}

SUR TOUT UN CHOIX
DE LINGE DE LIT ET
DE SALLE DE BAINS
À PRIX DE
LIQUIDATION

Dans la limite des stocks

rabais
40%

TOUTES LES
CHAUSSURES
NEVADA^{MD}
À PRIX ORDINAIRES
POUR FEMMES

épargnez
13%*

SUR TOUTES LES MONTRES
ROOTS, GUESS
ET FOSSIL^{MD}

*Sears déduira un montant du prix de l'article, de façon à ce que le montant total de l'achat, toutes taxes comprises, ne dépasse pas le prix de l'article. L'offre ne s'applique ni à la marchandise non taxable, ni aux achats faits dans le cadre de toute exonération de taxes. À l'exclusion des articles de nos magasins de liquidation, des achats par catalogue et sur le site web.
Offre en vigueur jusqu'au samedi 30 mars 2002.

rabais
60%

BAGAGES DE
FINS DE SÉRIE
Modèles American Tourister^{MD},
Samsonite^{MD} et plus!

Dans la limite des stocks

rabais
50%

TOUTES LES CHAUSSURES
DE SPORT BROOKS^{MD}
À PRIX ORDINAIRES
POUR HOMMES, FEMMES
ET ENFANTS

Toute la famille sera bien chaussée!

tous les articles
ménagers,
parures de
fenêtre et
luminaires sont
en solde

Sauf les articles
'Achat spécial' et 'Valeur sûre'

rabais
40%

TOUS LES
SOUTIENS-GORGE ET
CULOTTES EN BOÎTE
VOGUE BRA^{MD}
À PRIX ORDINAIRES

rabais
10%

TOUS LES GROS
APPAREILS MÉNAGERS
Whirlpool^{MD}
À PRIX ORDINAIRES

rabais
40%

TOUS LES VÊTEMENTS
DE SPORT BROOKS
POUR GARÇONS
ET R & R^{MD} SPORT POUR
FILLES À PRIX ORDINAIRES

Tailles 7-18.
Copyright 2002. Sears Canada Inc.

NP0351602

Copyright 2002. Sears Canada Inc.

La Presse
28 mars 2002

Page A12 manquante

La Presse
28 mars 2002

Page A13 manquante

La **Rouli Folie**
sports experts®
4 jours seulement !
Jeudi, vendredi, samedi et lundi 28 mars au 1^{er} avril
Des millions de \$ d'inventaire à liquider !

30% à 50%
de rabais

sur **TOUS** les patins
à roues alignées
(modèles 2001)

K2

Patins à roues alignées pour homme et femme
K2 Catalyst
Châssis en magnésium
Roulement à billes Micro
Roues 80 mm
Rég. 419,99

249⁹⁹
Épargnez **40%**



sports experts®

Prix en vigueur les 28, 29, 30 mars et 1^{er} avril 2002 dans tous les magasins Sports Experts participants. Rabais applicables sur la marchandise à prix régulier. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Tous les modèles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles. Le produit illustré sert à titre de référence seulement et peut être différent du produit annoncé.

* Les milles de récompense ne s'appliquent pas sur les achats de certificats-cadeaux, les locations et les services. Valable dans les magasins Sports Experts participants. ** Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et par Le Groupe Forzani Ltée.



Offre de base:
1 mille de récompense
AIR MILES® pour chaque
tranche d'achat de
20\$* (avant taxes).



Photo CP

L'artiste Ghislain Caron pose avec une bouteille de bière Rescoussé dont l'étiquette représente un poisson menacé d'extinction.

La bière à la rescousse d'un groupe environnemental

TEDDY PEDWELL
Presse Canadienne

OTTAWA — Un groupe de défense de l'environnement a choisi une marque de bière pour faire passer son message.

Et quel est ce message ? « Sauvez une espèce en prenant une bière. »

La bière, dont Habitat Faunique Canada fait la promotion dans le cadre du programme Rescoussé, sert à financer des projets visant à secourir des espèces en voie de disparition. La bouteille de bière comporte l'image d'une tortue-molle à épines, une espèce vivant en eau douce jadis très répandue mais devenue aujourd'hui très rare dans le sud de l'Ontario.

Chaque caisse de six bouteilles vendues 10,45 \$ enrichira le fonds de 50 cents, a indiqué le porte-parole du groupe, François Blain, mercredi, lors d'une conférence de presse visant à marquer le lancement de la bière en Ontario. La bière, qui contient 5,2 pour cent d'alcool, est déjà distribuée au Québec.

Il faut dire cependant que l'initiative n'est pas encouragée par tout le monde.

Andrew Murie, des Mères contre l'alcool au volant, se demande pourquoi un orga-

nisme comme celui-là veut se voir associé à une marque de bière.

« Je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse d'une bonne idée de demander à la population de participer à un fonds charitable avec ce genre de moyen », de dire M. Murie.

« Ce n'est du tout pas la même chose, de répliquer M. Blain, et nous n'avons pas l'intention de nous battre sur ce terrain. »

M. Murie reproche également à Environnement Canada d'avoir accordé une subvention de 20 000 \$ en appui au projet.

« Ce n'est pas le rôle du gouvernement fédéral de faire la promotion de l'alcool. Je ne peux croire que le ministre de la Santé soit d'accord avec son collègue de l'Environnement sur cette question. »

Un porte-parole d'Environnement Canada a eu tôt fait de rejeter cette critique. « Il est totalement faux de prétendre que cette initiative encourage la consommation abusive d'alcool, voire la conduite en état d'ébriété. Un tel programme s'est déjà avéré une grande réussite au Québec et c'est un excellent exemple de coopération entre le gouvernement, des organismes non-gouvernementaux et des entreprises », a dit Michel Cléroux.

La bière est brassée par la compagnie RJ Brewers, de Montréal.

Santé: le nombre de postes bilingues est encore maintenu

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Les militants péquistes de Montréal se disent « déçus de l'attentisme » du gouvernement Landry qui reporte à plus tard la réduction du nombre de postes bilingues dans le réseau de la santé.

« On avait une proposition pour revoir tout cela dès 1998, on en est encore là trois ans plus tard », déplore Mario Beaulieu, président régional de Montréal-Centre (14 circonscriptions de l'est de l'île).

Le programme du PQ prévoit une revue de la Loi sur la santé, pour ajuster la dotation de postes bilingues aux besoins réels. Or cette

revue devait avoir lieu avant les États généraux sur le français, terminés depuis près d'un an, relève M. Beaulieu.

L'an passé, alors qu'il était ministre de la Santé, Rémy Trudel avait soutenu qu'il comptait revoir ces postes bilingues, qui ne correspondaient pas du tout aux besoins. Hier son successeur, François Legault soulignait qu'il entendait se donner une autre année de réflexion avant de procéder à des changements. « Ils ont pris position trop vite là dessus », estime M. Beaulieu, selon qui plusieurs témoignages laissent entendre qu'il y a beaucoup plus de postes bilingues que nécessaire dans le réseau de la santé.

Landry et Charest se crêpent le chignon à propos du Québec

NORMAN DELISLE
Presse canadienne

QUÉBEC — Un vigoureux débat a opposé hier à l'Assemblée nationale le premier ministre Bernard Landry et le chef de l'opposition Jean Charest pour déterminer qui défend le mieux les intérêts du Québec.

Dans un climat chargé, caractéristique d'une bataille électorale, le premier ministre Landry a accusé son adversaire « d'acquiescer à tout » ce qui vient des autres provinces du Canada anglais et d'avoir « accolé son nom au rapport Charest, un rapport réducteur pour le Québec ».

En réplique, M. Charest a accusé son vis-à-vis de pratiquer la politique de la chaise vide dans les conférences fédérales-provinciales. « Nous on va se battre pour le Québec et on va produire des résultats », a lancé M. Charest.

Les deux chefs politiques ont donné un bon avant-goût du ton qui sera utilisé lors de la prochaine campagne électorale qui devra avoir lieu d'ici l'automne 2003, ne ménageant pas les allusions personnelles dans leurs échanges.

A l'occasion d'un débat sur le financement du réseau de la santé, M. Landry a porté la première attaque, signalant que le déséquilibre fiscal fait perdre au Québec 50 millions \$ par semaine. Ces sommes pourraient être consacrées à la santé. « Si l'opposition veut faire son travail, qu'elle nous appuie pour aller chercher l'argent » à Ottawa, a lancé M. Landry.

M. Charest a répliqué que l'opposition

avait trouvé une solution pour régler le problème, soit la récupération de points d'impôt. « Le premier ministre s'en est moqué. Il a jeté ça à la poubelle. Lorsque son gouvernement avait des choix à faire, il a choisi de faire des mises à la retraite massives de médecins et d'infirmières, et de couper dans la santé », a rappelé le chef libéral.

Pour M. Landry, au lieu de « prendre l'intérêt » des malades québécois, l'opposition préfère « faire de la petite politique et de la petite tactique » en refusant de s'associer à une motion blâmant Ottawa pour son refus de remettre plus d'argent au Québec. « Qu'il mette sa politique partisane de côté au nom du bien commun », a exigé M. Landry.

Le ton s'est rapidement envenimé. « Vous n'avez jamais été élu autre chose que chef de l'opposition ! » a lancé M. Landry tandis que M. Charest demandait si le premier ministre « avait le courage de ses convictions ».

Rappelant son passage comme ministre dans le gouvernement fédéral de Brian Mulroney, M. Charest a soutenu : « Avec beaucoup de fierté, je me suis battu pour qu'on protège l'industrie pharmaceutique, pour bâtir le secteur de l'aéronautique. Sur les points d'impôt, Jean Lesage a réussi les plus grandes réalisations parce qu'il savait travailler avec le reste du Canada. C'est là la différence entre lui (M. Landry) et nous. J'ai toujours travaillé en ayant en tête les intérêts du Québec ».

Finalement, M. Landry a conclu en signalant que si, M. Charest était aux tables fédérales-provinciales, « il acquiescerait à tout ce qui s'y passe comme il l'a fait en 1990 dans son rapport sur Meech. »

La Presse
28 mars 2002

Page A15 manquante

MONDE

Défendre la veuve et l'orphelin



KABOUL — Les conflits en Afghanistan ont fait des centaines de milliers de morts au fil des décennies. Ils ont, du même coup, laissé sans ressources quantité de femmes et d'enfants qui survivent tant bien que mal dans ce pays ravagé.

Élevant seule six enfants, Zarmina Nabezada, qui a perdu son

mari dans la guerre contre les Soviétiques, est du nombre. Rencontrée dans sa modeste boulangerie, située au coeur d'un quartier détruit de Kaboul, elle salue avec enthousiasme le départ des talibans, qui compliquaient particulièrement le sort des veuves en interdisant aux femmes de circuler dans la rue sans homme.

« Aujourd'hui, je me sens libre. Tout le monde peut aller et venir librement », dit Mme Nabezada, qui dit vivre essentiellement de la farine que lui donnent les familles venues faire préparer leurs pains.

Penchée au-dessus de son four, un cylindre métallique aménagé dans le sol sur lequel elle colle la

pâte chauffée par la combustion du bois, la courageuse femme oeuvrait sous le regard attentif d'une quinzaine de femmes et d'enfants fortement affectées par la pauvreté.

Plus chanceuses, une quinzaines de femmes travaillaient au même moment à moins d'un kilomètre de là dans une boulangerie avec un grand four d'où sortent chaque jour des centaines de pains afghans grâce à l'aide du Programme alimentaire mondiale (PAM), qui finance salaires, farine et bois de chauffage.

La création de la boulangerie, il y a deux ans, a été une vraie libération, relate Farima Barekzai, l'une des coordonnatrices. « À l'époque,

toutes les femmes pleuraient en se demandant ce qu'elles pouvaient faire de leur vie », relate-t-elle alors qu'une douzaine de femmes s'affairent à la tâche dans un espace de 12 mètres carrés. Une vingtaine de boulangeries bénéficient d'une aide similaire dans la métropole afghane.

Aide aux veuves

Care offre aussi une aide aux veuves grâce à un programme de distribution de nourriture qui permet à plus de 60 000 personnes de survivre dans la région de Kaboul.

Une quarantaine de femmes afghanes étaient employées pour gérer le programme au grand dam des

talibans, qui ont toujours eu des relations tendues avec les organisations non gouvernementales étrangères.

« À un moment donné, ils ont fait descendre cinq de ses femmes d'un autobus de Care et les ont frappées avec des câbles. Nous avons arrêté le programme pour quelques jours avant d'obtenir le feu vert pour continuer », explique Paul Barker, l'un des responsables des opérations de l'organisme en Afghanistan.

Soutenir la réinsertion

Le but maintenant, dit-il, est de soutenir la réinsertion professionnelle des femmes dépendantes du programme pour qu'elles soient en mesure d'assurer seules leur survie.

Les ravages de la guerre ont aussi laissé en héritage en Afghanistan des milliers d'orphelins, qui exercent, dans les rues de Kaboul, toutes sortes de petits métiers.

C'est le cas notamment de Rafar, 15 ans, qui arrête les voitures dans le centre de Kaboul pour leur donner un coup de torchon dans l'espoir d'obtenir quelques milliers d'afghanis ou des dollars.

Le jeune homme a perdu ses parents lors de la guerre civile qui a détruit la métropole dans la première moitié des années 1990. « J'habite chez ma grand-mère, qui n'a pas d'argent. Je dois travailler pour que nous puissions manger », dit-il.

Mohammed Youssef, un Afghan qui gère depuis le milieu des années 1990 un organisme non gouvernemental venant en aide aux enfants de la rue de Kaboul, explique que ce scénario était particulièrement répandu à l'époque des talibans.

« Les femmes ne pouvant travailler, c'était souvent les jeunes garçons qui devaient aller gagner de l'argent quand le père mourait. Ils se retrouvent dans la rue, sans éducation, dans des conditions sanitaires précaires », déplore-t-il.

Selon lui, la métropole comptait en 1996 au moins 28 000 enfants de la rue. Leur nombre aurait plus que doublé depuis.

C'est un de ses enfants qui a conduit M. Youssef à créer l'organisme, il y a cinq ans. « Il me citait les souliers. Je me suis mis à lui expliquer qu'il ferait mieux d'aller à l'école. Il m'a dit qu'il y était allé pendant 7 ans et qu'il était toujours le premier de classe. La mort de son père l'a cependant forcé à aller travailler », note l'intervenant social.

Un peu d'éducation

Son organisme offre des services éducatifs et des cours d'hygiène, sensibilise les enfants aux risques posés par les mines et favorise la réintégration des femmes sur le marché du travail en mettant sur pied, par exemple, des ateliers de tissage.

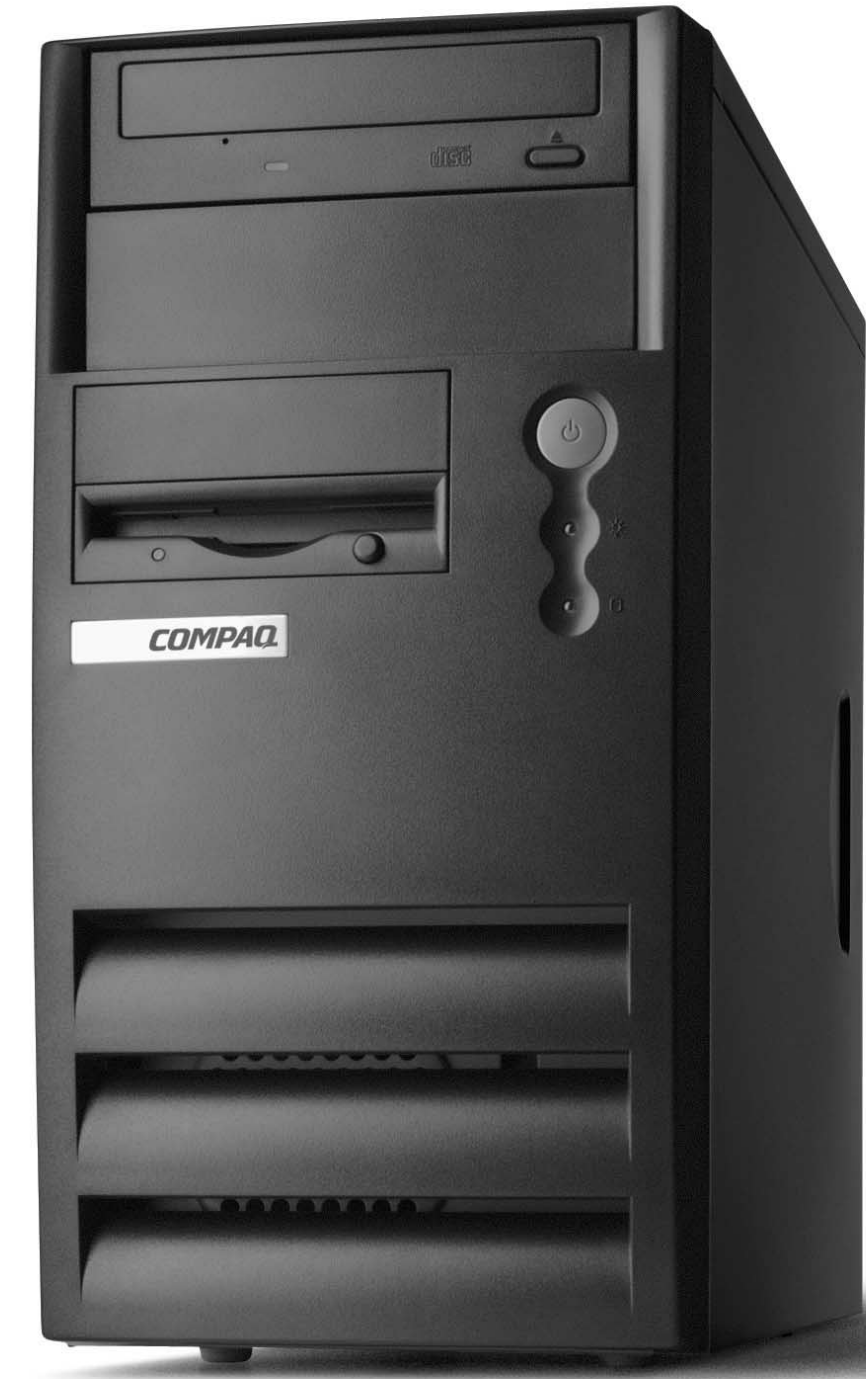
À l'époque des talibans, l'aide offerte aux filles et aux femmes était des plus périlleuses et M. Youssef a chèrement payé pour ses initiatives.

« J'ai été arrêté trois fois et jeté en prison pour des périodes variant de une à deux semaines », note cet homme affable, qui refuse de parler de ses conditions de détention.

Comme bien des Afghans rencontrés par *La Presse*, M. Youssef semble désireux d'enfouir profondément ses souvenirs de l'ère des talibans, même si leur départ ne date que de quelques mois.

« Ce fut une longue bataille, maintenant c'est fini. Les gens sont traumatisés par ce qu'ils ont vécu », explique-t-il.

compaq.ca affaires



Ordinateur de bureau
Evo D300v
999 \$

Location : 35 \$/mois'
Processeur Intel® Celeron™ à 1,30 GHz
Unité de disque dur Ultra ATA de 20 Go (5 400 tr/min)
Mémoire SDRAM de 128 Mo
Unité CD-ROM 48X
Carte réseau Intel Pro/100 VE intégrée
Contrôleur graphique 3D Intel Direct AGP intégré
Microsoft® Windows™ XP Professionnel
Protégé par une garantie d'un an avec service sur place

Comprend une imprimante HP DeskJet 940C ou un numériseur HP ScanJet 4470, au choix



Imprimante à jet d'encre couleur HP DeskJet 940C (valeur de 249 \$)
• Imprime jusqu'à 12 ppm en noir et 10 ppm en couleur
• Résolution de 2 400 x 1 200 ppp



Numériseur couleur HP ScanJet 4470 (valeur de 229 \$)
• Résolution optique de 1 200 ppp
• Profondeur des couleurs 48 bits

ÉCONOMISEZ DU PREMIER JET!

Cette semaine seulement, achetez certains ordinateurs de bureau Evo^{MC} D300v et vous obtiendrez, sans supplément, une imprimante HP DeskJet 940C ou un numériseur couleur ScanJet 4470. Ces ordinateurs de bureau Evo D300v intègrent une foule de caractéristiques comme le système d'exploitation Microsoft^{MD} Windows^{MD} XP, un processeur Intel^{MD} Celeron^{MD} à 1,30 GHz, un disque dur de 20 Go et une mémoire de 128 Mo. Le système tout indiqué pour faire décoller votre petite entreprise. De plus, vous ferez passer l'image de votre entreprise en première classe en choisissant l'imprimante HP DeskJet 940C ou le numériseur couleur HP ScanJet 4470. Achetez le vôtre en ligne dès aujourd'hui à l'adresse compaq.ca/affaires et revenez chaque semaine sur ce site pour trouver d'autres solutions informatiques axées sur la valeur et conçues pour vous aider à gérer votre entreprise à votre façon.

Achetez en ligne sur le site compaq.ca/affaires
Composez le 1 866 269-4680

VISITEZ NOTRE SITE OÙ VOUS TROUVEREZ D'AUTRES SOLUTIONS FONDÉES SUR LES PROCESSEURS INTEL^{MD}



BLOCS-NOTES
ET ORDINATEURS
DE BUREAU EVO^{MC}
POUR ENTREPRISE



ORDINATEURS
DE POCHE
iPAQ^{MC}



SERVEURS
PROLIANT^{MC}



ORDINATEURS
DE BUREAU ET
BLOCS-NOTES
PRESARIO^{MC} POUR
LE BUREAU À
DOMICILE

COMPAQ
La technologie de l'inspiration

Les PC Compaq utilisent une version originale de Microsoft® Windows®
www.microsoft.com/piracy/howtotell

© 2002 Compaq Information Technologies Group, L.P. Compaq, le logo Compaq, Evo et La technologie de l'inspiration sont des marques de commerce de Compaq Information Technologies Group, L.P. Microsoft est une marque déposée de Microsoft Corporation aux États-Unis, au Canada et (ou) dans d'autres pays. Intel, le logo Intel Inside et Celeron sont des marques déposées de Intel Corporation ou de ses filiales aux États-Unis et dans d'autres pays. Les noms des autres produits mentionnés ci-dessus peuvent être des marques de commerce et (ou) des marques déposées de leurs sociétés respectives. Offre valide seulement sur les achats effectués entre le 26 mars et le 1^{er} avril 2002 inclusivement. D'autres restrictions peuvent s'appliquer. Les prix et la valeur des rabais indiqués sont fondés sur les prix courants affichés sur le site Web de Compaq. Les revendeurs agréés de Compaq peuvent vendre à un prix moindre. Taxes et transport en sus. Les prix sont sujets à changement. Offre nulle là où la loi l'interdit. En vigueur au Canada seulement. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre. Compaq se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce programme en tout temps, sans préavis. Quantité limitée. Maximum de 25 unités par offre, par client. Le prix de location est fondé sur un contrat de 36 mois. Location par l'entremise de la Société des Services financiers Compaq Canada aux clients commerciaux admissibles seulement (et non à des fins personnelles, familiales, domestiques ou agricoles), sur approbation de crédit. La première et la dernière mensualité sont payables d'avance, taxes applicables en sus. Le montant minimum de location d'équipement Compaq doit être de 999 \$ pour être admissible à cette offre. Le prix de location réel est fondé sur le prix pratiqué par Compaq ou le revendeur; il est conditionnel à la disponibilité, à l'approbation de crédit et à l'exécution des documents de financement standard. Option d'achat à la juste valeur marchande à la fin du contrat de location. Les modalités du contrat sont sujettes à changement sans préavis. L'offre de financement porte sur des produits Compaq spécifiques. Pour voir les autres offres ou pour obtenir de plus amples renseignements ainsi que les prix courants, veuillez consulter le site Web www.compaq.ca/affaires. Les heures ouvrables du centre d'appels sont du lundi au vendredi de 8 h à 20 h 30 HNE. Le magasin en ligne est ouvert 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Tremblement de terre en Afghanistan : où envoyer vos dons

PLUSIEURS organismes au Québec recueillent des dons en argent afin de venir en aide aux victimes du tremblement de terre survenu en Afghanistan, il y a quelques jours. En voici quelques-uns : Développement et paix (1 888 664 DEVP), Oxfam-Québec (1 877 937 1614 ; possibilité d'effectuer un don en ligne sur le site www.oxfam.qc.ca), Unicef-Québec (1 877 955 3111 ou par Internet sur www.unicef.ca).

Le nord de l'Afghanistan à nouveau secoué

LOURDES NAVARRO
Associated Press

NAHRIN, Afghanistan – Le sort s'acharne sur le nord de l'Afghanistan. Déjà frappés par un tremblement de terre meurtrier deux jours plus tôt, des villages ont été secoués hier par de fortes répliques sismiques, qui ont entravé la progression de convois d'aide à destination de milliers de sans-abri.

Les répliques, dont l'une a atteint 5,4 sur l'échelle ouverte de Richter, ont secoué des localités au pied de la chaîne montagneuse de l'Hindu Kush, qui avaient déjà été éprouvées par un séisme de magnitude 5,9 lundi. Elles ont provoqué des glissements de terrain qui ont bloqué des convois de secours.

On ignore si les secousses d'hier ont fait de nouvelles victimes. En revanche, le premier ministre afghan par intérim, Hamid Karzaï, a revu à la baisse le bilan du séisme de lundi, en le portant à un millier de morts. Les responsables des équipes de secours de l'ONU esti-

ment pour leur part que le chiffre définitif devrait être inférieur à 800. Les autorités afghanes avaient évoqué initialement un bilan de 1800 morts.

Hamid Karzaï s'est rendu dans la région pour exprimer sa sympathie aux sinistrés et aux familles des victimes et pour décréter une journée de deuil national pour aujourd'hui. Le président des États-Unis, George W. Bush, a téléphoné au chef de l'administration intérimaire afghane pour lui exprimer ses condoléances.

À Kaboul, la porte-parole de la Croix-Rouge, Caroline Douilliez, a indiqué que 730 corps avaient été sortis des décombres et que 500 avaient déjà été enterrés. Par ailleurs, les équipes de secours estimant à 30 000 le nombre de sans-abri.

Région affectée par la guerre et la sécheresse

La région sinistrée est pauvre et souffre déjà après de nombreuses années de sécheresse et de guerre. Des secouristes ont indiqué ne pas avoir réussi à atteindre des villages isolés, dont l'accès était bloqué par des champs de mines. Comme si cela ne suffisait pas, des averses ont inondé des routes, coupant des voies d'accès vers la ville dévastée

de Nahrin, à 170 kilomètres au nord de Kaboul.

La vieille ville de Nahrin a été rasée et une quarantaine de villages proches ont subi de sérieux dommages, à la suite du séisme de lundi. Entre 6000 à 7000 familles seraient sans abri dans cette seule zone.

L'aide a commencé à arriver hier, la Croix-Rouge acheminant 400 premiers ensembles de secours dans la zone sinistrée. L'ONG française Médecins sans frontières avait de son côté dépêché deux équipes médicales la veille. Six hélicoptères de l'armée afghane ont également été mobilisés pour évacuer les morts et transporter des experts en vaccination et des équipements médicaux. Une équipe de la force internationale en Afghanistan (ISAF) est sur place pour évaluer les besoins.

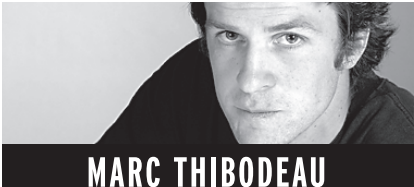
Le Programme alimentaire mondial (PAM) a décidé d'envoyer 158 tonnes de vivres, alors que les Nations unies, la Russie, la Turquie, le Japon et l'Union européenne ont également décidé de dépêcher de l'aide.

Le séisme de lundi est le deuxième à frapper l'Hindu Kush en trois semaines. De violents tremblements de terre en février et mai 1998 avaient déjà fait 10 000 morts dans la région.



Un Afghan marche tout près d'une faille causée par le tremblement de terre qui a secoué le nord de l'Afghanistan, hier.

Un dîner dans le désert



MARC THIBODEAU

envoyé spécial

EN AFGHANISTAN

KABOUL — La plaine de Shamoly, au nord de Kaboul, était autrefois une terre d'abondance, remplie de vignes et d'arbres fruitiers. Elle n'est plus aujourd'hui que désolation.

Les féroces combats ayant opposé au fil des ans les talibans aux soldats de l'Alliance du Nord sur la route menant à l'aéroport stratégique de Bagram ont transformé l'endroit en désert.

Les villages rasés ont l'apparence de ruines antiques, comme si personne n'y avait mis les pieds depuis des millénaires. Signe de la virulence des combats, des dizaines de carcasses de tanks reposent sur le côté de la route, bordée ici et là de pierres rouges mettant en garde les passants contre la présence de mines assassines. Des vignes desséchées complètent le portrait, agrémenté uniquement par la présence majestueuse des cimes enneigées des montagnes encadrant la plaine.

Après une vingtaine de kilomètres de ce triste spectacle apparaît un petit village, lui aussi détruit, à côté duquel sont aménagées une demi-douzaine de tentes de fortune. Les personnes qui y logent ont décidé de revenir de la vallée du Panjshir il y a trois mois sur la trace de combattants de l'Alliance du Nord, qui filaient, forts de l'appui américain, vers la métropole.

Ali Mohammad, qui occupe l'une des ten-

tes avec sa femme et ses six enfants, a combattu avec les troupes du défunt commandant Ahmad Shah Massoud jusqu'à Kaboul avant de revenir au village, récemment baptisé Marzaqhail, qu'il avait été forcé d'abandonner il y a trois ans alors que les talibans élargissaient leur emprise sur le pays.

Des années difficiles

Le petit homme a 38 ans, mais il paraît en avoir 15 de plus. Assis au sol sur un tapis faisant office de salle à manger en plein air, cet agriculteur devenu combattant raconte, après avoir généreusement offert le dîner à son visiteur, les années de vie dans des tentes au Panjshir, les difficiles combats contre les talibans, les morts, les blessures, la peine liée à l'assassinat de Massoud et la souffrance de retrouver sa terre et sa maison, faite de terre et de paille, détruites. Son récit est ponctué par le passage d'hélicoptères militaires à basse altitude et l'occasionnelle explosion, écho distant du travail d'équipes spécialisées qui tentent de libérer la région des mines.

« Avant, il y avait 500 familles qui habitaient dans ce village. Jusqu'à maintenant, seule une trentaine sont revenues. Beaucoup sont parties à l'étranger, mais je suis certain que d'autres vont faire comme nous », dit-il.

La situation au village de Marzaqhail n'a rien d'original puisqu'elle se répète un peu partout en Afghanistan, des milliers de personnes ayant choisi de fuir au sein même du pays ou à l'extérieur pour échapper aux bombes durant les années de guerre.

Selon le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), plus de deux millions d'Afghans se trouvent au Pakistan, où d'importants camps ont été aménagés près de la ville de Peshawar, non loin de la frontière. Les conditions de vie dans ces camps sont pour le moins difficiles. Et les rapports avec la population

locale et les autorités sont loin d'être toujours cordiaux.

Le frère d'Ali Mohammad, Jiulam, professeur d'histoire, affirme qu'il était très mal traité au Pakistan, où il survivait en vendant des fruits. « La police nous battait tout le temps parce que nous n'avions pas de papiers en règle », dit-il. Ce sont ces agressions répétées qui l'ont convaincu de revenir en Afghanistan pour retrouver son frère et s'enrôler dans l'Alliance du Nord avant la prise de Kaboul.

Selon un porte-parole du HCR, Fernando Del Mundo, l'intégration était moins chaotique en Iran, où la plupart des réfugiés se sont installés en milieu urbain en dénichant des emplois mal rémunérés. Peu d'entre eux ont choisi jusqu'à maintenant de rentrer au pays.

Retour à la maison

S'ajoutent enfin aux réfugiés, plus de 1,2 million de personnes déplacées au sein même de l'Afghanistan qui tentent, tant bien que mal, de revenir vers leur lieu de résidence original.

L'an dernier, 100 000 réfugiés avaient choisi de retourner chez eux en provenance du Pakistan. Durant les trois premières semaines de mars, 85 000 se sont ajoutés à ce total, signe d'un massif mouvement de retour.

Le HCR ne croit pas que la situation soit suffisamment stable en matière de sécurité pour encourager le retour des réfugiés, qui

continuent néanmoins de franchir la frontière par dizaine de milliers. Faute de pouvoir endiguer le mouvement, l'organisme offre une aide financière aux familles pour le transport ainsi que différents produits pour faciliter leur installation.

En faveur du gouvernement intérimaire

« Quoi qu'on dise, les réfugiés reviennent. Ils votent massivement avec leurs pieds en faveur du gouvernement intérimaire en choisissant de rentrer au pays. Alors, plutôt que de les laisser simplement aller, on leur offre des services de base », note M. Del Mundo.

Les organisations non gouvernementales craignent que les réfugiés provenant des régions rurales décident éventuellement de se replier sur Kaboul, une ville qui n'a tout simplement pas la capacité de les accueillir.

Ils s'ajouteraient alors aux dizaines de milliers de personnes qui s'entassent dans les quartiers pauvres à flanc de montagne tout autour de la métropole.

Bref, la fin des combats ne signifie en rien la fin des épreuves pour les milliers d'Afghans qui reviennent. Tout est à rebâtir.

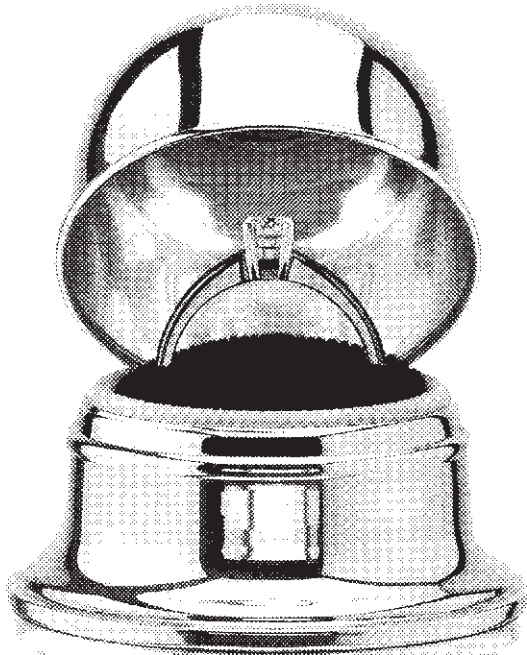
La tâche à venir ne fait pas frémir Ali Mohammad qui, comme bien des gens peu éduqués, dit ne pas avoir de nom de famille. « Il y a beaucoup de travail à faire et nous le ferons avec plaisir. La vie recommence », dit-il.

Les quelques pousses de blé qui percent déjà du sol aride témoignent de sa détermination. De là viendra la survie lorsque les afghans obtenus en vendant des biens de famille seront épuisés.

Est-ce que je rêve ?
L'émotion en boîte.

De notre collection de bagues à solitaire Birks, bague de fiançailles en or 14 ou 18 carats, à compter de 1 450 \$.

Certains modèles sont sertis de diamants Birks provenant de gisements canadiens.



BIRKS
DIAMANTS depuis 1879



1240, Square Phillips, Montréal 397-2511 • Fairview Pointe-Claire
Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno

1 800 682 2622 www.birks.com

ÉQUIPEMENTS
RÉCRÉATIFS



2 JOURS
3 LIGNES

21,00 \$

En prime, votre
annonce sur
cyberpresse.ca

Ça Presse

987 - VENDU

Ouvert le 29 mars
10 h à 21 h

Ouvert le 30 mars
9 h à 17 h

BENIX & Co.

IMPORTATEURS D'ARTICLES MÉNAGERS DE QUALITÉ

LES PLUS BAS PRIX EN VILLE

VENDREDI SAINT

SOLDE DE LIQUIDATION

Ça n'arrive qu'une fois par année! 29 mars, 10 h à 21 h

VAISSELLE

SERVICE DE VAISSELLE pour 4 8\$

SERVICE DE VAISSELLE 45 pièces 30\$

SERVICE DE VAISSELLE EN PINE PORCELAINE 110 pièces 179\$

COUTELLERIE

COUTELLERIE EN ACIER INOXYDABLE LOND DE BELLE QUALITÉ 39\$

DESIGN SOLIDIER COUTELLERIE EN ACIER INOXYDABLE 89\$

OUVERT DEMAIN VENDREDI SAINT 10 h à 21 h

Jusqu'à 80% de rabais

L'ÉVÈNEMENT SANS ÉGAL À MONTRÉAL!

DES MILLIERS D'AUBAINES NON ANNONCÉES POUR LE VENDREDI SAINT!

BENIX & Co.

IMPORTATEURS D'ARTICLES MÉNAGERS DE QUALITÉ

Vendredi Saint 29 mars, 10 h à 21 h

Samedi 30 mars, 9 h à 17 h

Lundi de Pâques 1er avril, 10 h à 18 h

ECONOMISEZ jusqu'à 80% de rabais

VAISSELLE, BATTERIE DE CUISINE, COUTELLERIE, ARGENTERIE, VERRERIE, CRISTAL ET BEAUCOUP PLUS ENCORE!

POUR LA CUISINE

ENS. DE UOKS ANTIADHÉSIFS 3 PIÈCES 10\$

CASSEROLE POUR PÂTES EN ACIER INOXYDABLE DE MARQUE CONNUE 25\$

RÔTISSEUSE ANTIADHÉSIVE AVEC SUPPORT 39\$

VERRERIE

ENSEMBLE DE BAL 18 PIÈCES 599\$

AVEC DE TELS PRIX, IL NE RESTERA PLUS RIEN!

Angèle Jean-Talton
métro Nanum

Chomedey, Laval
en face du Carrefour Laval, à côté du Yellow Plus

KIRKLAND autoroute 40 Ouest, sortie ch. Sainte-Marie

LE FAUBOURG STE-CATHERINE

Faites vite pour profiter du meilleur choix. Promotions d'ouverture : limite 1 par famille

FINANCEMENT ÉLECTORAL

La loi de Bush contestée en justice

Agence France-Presse

WASHINGTON — Le président des États-Unis George W. Bush a promulgué hier une loi réformant le mode de financement des campagnes électorales aux États-Unis, qui a fait aussitôt l'objet de plusieurs dépôts de plaintes devant la justice.

Cette loi, considérée comme historique, a été adoptée par le Congrès la semaine dernière afin de réduire l'influence de l'argent dans le système politique en interdisant certaines contributions financières aux partis politiques et certains types de publicités politiques avant les élections.

Malgré de sérieuses réserves, le président a signé le texte de loi lors d'une cérémonie remarquée pour sa discrétion à la Maison-Blanche et précisé, dans un communiqué, qu'il avait décidé de le faire car le texte « améliorera le système actuel du financement des campagnes électorales ».

Au même moment, la plus importante association de défense des armes à feu (National Rifle Association, NRA) annonçait avoir été la première organisation à formellement mettre en cause la constitutionnalité de la nouvelle loi dans une plainte en justice.

De son côté, un influent sénateur républicain, Mitch McConnell, a lui aussi annoncé avoir déposé hier une plainte séparée devant le même tribunal fédéral dans la capitale.

« Aujourd'hui, je porte plainte afin de défendre le droit constitutionnel de tous les Américains de participer pleinement au processus politique », a-t-il dit. M. McConnell s'est adjoint les services de plusieurs avocats dont Kenneth Starr, l'ancien procureur indépendant ayant enquêté sur le président démocrate Bill Clinton.

Une puissante coalition, composée d'élus conservateurs soutenus par des groupes aussi divers que l'ACLU (Union américaine pour la défense des libertés civiles), s'oppose à cette loi car elle impose, selon eux, des restrictions à la liberté d'expression.

Toutefois, les partisans de cette réforme, dont les sénateurs John McCain (républicain) et Russ Feingold (démocrate), se sont déclarés « confiants » d'obtenir gain de cause devant la justice.

De l'avis général, le mot de la fin devrait revenir à la Cour suprême des États-Unis.

Nouvel attentat suicide: 20 morts

L'hôtel de Netanya était bondé à l'occasion de la pâque juive

Agence France-Presse

NETANYA (Israël) — Un kamikaze palestinien s'est fait exploser hier soir dans un hôtel de Netanya, tuant au moins 19 Israéliens et en blessant plus de 100 autres, au moment où Israël célébrait la pâque juive.

Il s'agit de l'attentat le plus meurtrier depuis l'attentat suicide qui avait fait 21 morts le 1^{er} juin 2001 à l'entrée d'une discothèque à Tel-Aviv.

Cet attentat s'est produit alors qu'un sommet arabe s'est ouvert hier à Beyrouth pour débattre entre autres d'une initiative saoudienne de paix avec Israël et au moment où l'émissaire américain Anthony Zinni tente de parvenir à un cessez-le-feu.

Selon des sources médicales, parmi les blessés, une vingtaine sont grièvement atteints.

Le kamikaze a fait irruption dans l'hôtel Park, rue Roi-David vers 19 h 30, heure locale, et fait exploser la charge à l'entrée de la salle à manger qui était remplie d'hôtes venus célébrer la pâque juive, selon la police.

L'hôtel a été gravement endom-



Photo AP

Des ambulanciers évacuent le corps d'une des victimes de l'attentat.

magé. Une partie du plafond s'est effondrée. Des voitures, garées à l'entrée de l'établissement, ont été touchées par des éclats. Le kamikaze a réussi à perpétrer l'attentat en dépit d'un état d'alerte avancé dans tout Israël.

Quelque 10 000 policiers ont été placés depuis le matin en état d'alerte général, en particulier à Jérusalem, de crainte d'attentats palestiniens à l'occasion de la la pâque juive qui commence par le dîner traditionnel du Seder, le mercredi soir.

Israël a aussitôt réagi en affirmant que cet attentat démontrait que les Palestiniens « n'avaient aucune intention d'aboutir à un cessez-le-feu ».

Cafouillage et faux pas au sommet arabe

PIERRE-LUC BRASSARD
collaboration spéciale

BEYROUTH — Première journée pour le moins difficile pour les responsables du sommet arabe. La rencontre des chefs d'État et de gouvernement a été marquée par des discours plutôt tranchants à l'égard d'Israël mais aussi par plusieurs malentendus.

Le sommet arabe a bien mal commencé. D'abord, un nombre important de chefs d'État et non les moindres ont déclaré forfait à la dernière minute, comme le président de l'Égypte Hosni Moubarak et le roi Abdallah II de Jordanie. L'absence de ces deux leaders a été interprétée comme un coup dur porté à l'initiative de paix des Saoudiens. En fait, plus de la moitié des chefs d'État des 22 pays membres de la Ligue arabe manquaient à l'appel. La non-participation du leader palestinien Yasser Arafat a été d'autant plus remarquée que son allocution qui devait être retransmise par satellite aux délégués n'a pas eu lieu en raison « d'un problème technique ». Cet empêchement a provoqué l'indignation de la délégation palesti-

nienne, qui a aussitôt quitté le sommet. Les Palestiniens ont accusé le Liban d'avoir voulu empêcher Yasser Arafat, depuis son bureau de Ramallah, de s'adresser aux participants. Les Saoudiens ont ensuite exigé que les autorités libanaises présentent des excuses aux Palestiniens. Après plusieurs heures d'incertitudes et de confusion sur les intentions de la délégation palestinienne, le problème a été résolu par le premier ministre du Liban Rafic Hariri lors d'une rencontre avec des représentants palestiniens. Ce dernier a en effet annoncé que la délégation palestinienne réintégrera la séance plénière dès ce matin, et que le discours du président Arafat sera finalement diffusé. Le chef palestinien qui est bloqué en Cisjordanie n'a pas pu se rendre au sommet de Beyrouth parce qu'il n'a pas rempli les conditions nécessaires posées par le premier ministre d'Israël Ariel Sharon.

En dépit de ce raté diplomatique, le prince héritier d'Arabie Saoudite a présenté comme prévu son plan de paix. L'émir Abdallah Ben Abdel Aziz a en outre déclaré qu'il proposera que la Ligue sou-

mette au Conseil de sécurité de l'Onu cette initiative arabe commune basée sur deux principes : des relations normales et la sécurité pour Israël en échange d'un retrait total de l'État juif de tous les territoires arabes occupés en 1967, et le retour des réfugiés.

Parmi les discours des leaders arabes présents, le plus virulent aura été sans conteste celui du président de la Syrie Bashar El Assad. À la manière d'un professeur de sciences politiques et parfois en utilisant des termes médicaux, le jeune leader syrien a donné une leçon de terminologie. « Il faut faire la distinction entre résistance et terrorisme », a-t-il martelé.

Interpellant son auditoire, Bashar El Assad a répété que l'occupation est une forme de terrorisme et qu'Israël est un spécimen vivant qui pratique le terrorisme. « La résistance à l'occupation est un droit légitime » a fait valoir Bashar El Assad.

Concernant l'initiative de l'émir Abdallah, le président de la Syrie a affirmé que si elle est adoptée par les participants, elle devra obligatoirement être renforcée.

Sur la question du processus de

paix, le leader syrien a déclaré que le principe de la restitution des terres était non négociable. Quant au parrainage de ce processus, il a attaqué les États-Unis. « Le rôle du parrain se compare à celui d'un juge ; il doit faire respecter la loi et sanctionner celui qui la viole ; a-t-il dit ; or, le parrainage des États-Unis a échoué sur toute la ligne. Israël a été récompensé par le parrain alors que les Arabes ont été sanctionnés ». El Assad a lancé un appel pour que l'Europe et les Nations-Unies jouent un véritable rôle à l'avenir car, selon lui, « l'Union européenne est plus apte à proposer des initiatives qui nous soient acceptables ».

Enfin, Bashar El Assad a demandé aux Arabes de rompre toute relation avec Israël jusqu'à la réalisation d'une paix juste et globale avec le retrait total de tous les territoires arabes occupés. Il a aussi appelé au soutien moral et matériel à l'Intifada.

cyberpresse.ca Pour suivre d'heure en heure le déroulement du sommet de Beyrouth et en comprendre les enjeux, rendez-vous à : www.cyberpresse.ca/monde

rabais 40%

PNEUS MICHELIN^{MD} WEATHERWISE^{MD}

Série n° 58000. Soldé, à partir de **68,99** ch. P155/80R13.

☎ COMMANDEZ: R2884 NP0351102 1 1

Weatherwise est une marque déposée de Sears

rabais 25%

PNEUS SPORT KING POUR VÉHICULES UTILITAIRES SPORT ET CAMIONNETTES

Série n° 67000. Soldé, à partir de **92,24** h. P215/75R15.

Autres formats, soldé **96,74-146,99** ch.

☎ COMMANDEZ: R2884 NP0351102 2 1

rabais 40%

PNEUS TOUTES SAISONS SILVERGUARD ESPRIT^{MD} II

Série n° 71000. Soldé, à partir de **49,79** ch. P155/80R13.

Autres formats, soldé **61,19-91,79** ch.

☎ COMMANDEZ: R2884 NP0351102 3 1

PNEUS MICHELIN WEATHERWISE

GARANTIE DE 130 000 KM CONTRE L'USURE*

Dimensions	Soldé, ch.
P175/70R13	87,59
P175/65R14	95,99
P185/70R14	98,99
P195/75R14	101,39
P195/70R14	103,79
P195/60R14	104,39
P185/65R14	107,39
P195/60R15	112,19
P205/70R15	114,59
P215/70R15	119,99

Autres formats aussi en solde

*Détails complets chez Sears

ANJOU*
353-7770
BROSSARD*
465-1000
LASALLE*
364-7310

LAVAL*
682-1200
ST-BRUNO
441-6603
ST-LAURENT*
335-7770

*COMPOSEZ LE POSTE 228

service auto SEARS^{MC}

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 24 MARS 2002, DANS LA LIMITE DES STOCKS

Copyright 2002. Sears Canada Inc.

Branchez vos impôts!

Cette année, profitez du service **ImpôtNet** Québec

pour transmettre votre déclaration de revenus par Internet.

C'est simple, efficace et sécuritaire.

En quelques clics de souris, voilà votre déclaration partie.

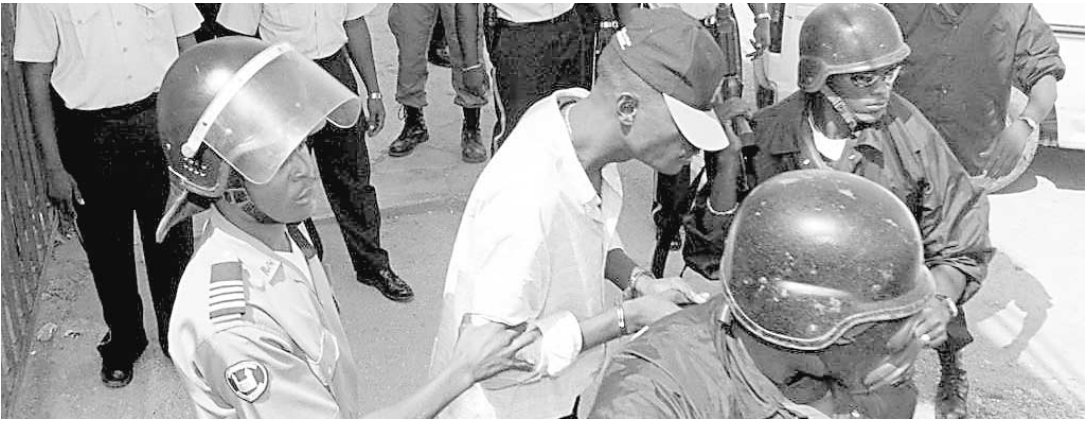
Pour plus d'information : **www.revenu.gouv.qc.ca**.



ImpôtNet Québec... clairement plus rapide!

Revenu Québec

On prépare l'avenir



Ronald Camille, dit Cadavre, lors de son arrestation.

Photo AFP

HAÏTI

Petits signes de mouvement

JOONEED KHAN

PETITS SIGNES, mais sérieux quand même, de mouvement dans la crise haïtienne : un puissant partisan du président Jean-Bertrand Aristide accusé de meurtre, Ronald Camille, dit Cadavre, a été arrêté le 23 mars à Port-au-Prince ; deux jours après, les États-Unis expulsaient vers Haïti un ancien chef putschiste recherché pour meurtre, Jackson Joanis.

Haïti Support Group, une association anglaise de solidarité, a qualifié ces développements de « pas positifs dans la longue lutte du peuple haïtien contre l'impunité », selon l'agence haïtienne *Alterpresse*.

Camille, recherché pour le meurtre de Fritzner Jean en septembre dernier et qualifié par la Société interaméricaine de presse de « suspect » dans l'assassinat du journaliste Jean Dominique, devait comparaître hier à Port-au-Prince au milieu d'imposantes mesures de sécurité. « Une manifestation populaire imposant sa loi dans une ambiance

de carnaval », selon *Radio-Métropole*, avait empêché sa comparution la veille.

Quant à l'ancien capitaine Joanis, qui dirigeait le Service antigang sous le régime putschiste du général Raoul Cédras (1991-94), il a été condamné par contumace à la prison à vie en 1995 pour l'assassinat en 1993 du commerçant pro-Lavalas Antoine Izméry. Réfugié aux États-Unis en 1994 en quête d'asile politique et détenu en Floride depuis un an, il était aussi recherché en Haïti pour l'assassinat du ministre de la Justice Guy Malary en 1993.

Ces développements interviennent dans la foulée de la désignation du nouveau gouvernement dirigé par Yvon Neptune. Selon un sénateur Lavalas, Prince Pierre Sonson, l'Europe envisagerait d'assouplir les sanctions contre Haïti. Une mission technique de l'OÉA y est attendue début avril. Et Aristide a innové lundi en qualifiant de « signe de stabilité politique » un rassemblement de la Convergence démocratique, qui réunit l'opposition non violente dans le pays.

Une coalition presse Ottawa de réclamer le retrait israélien des territoires occupés

JOONEED KHAN

« IL EST URGENT que le Canada applique dans les faits ses propres principes diplomatiques sur le Proche-Orient, et demande à Israël explicitement de se retirer des territoires qu'il occupe depuis 1967 », réclame une coalition d'organisations arabes et juives, de groupes syndicaux et d'associations de droits humains.

« La situation en Palestine est beaucoup plus grave qu'on ne le ressent ici. Une catastrophe de grande envergure se prépare. Il faut bouger, et vite », affirme la coalition, qui a lancé hier à Montréal une campagne de mobilisation dans l'espoir de briser l'impasse et d'accélérer l'avènement de la paix dans la région.

Citant la documentation officielle du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, la campagne, coordonnée par l'organisation Parole arabe, souligne que « le Canada ne reconnaît pas le contrôle israélien des territoires occupés en 1967 (Cisjordanie, bande de Gaza, Jérusalem-Est et Golan syrien), s'oppose à toute action unilatérale visant à prédéterminer l'issue des négociations (annexions, colonies de peuplement), et considère que les Conventions de Genève s'y appliquent ».

« Mais le gouvernement du Canada ne met de l'avant ces principes que très timidement, presque au point de ne plus s'y conformer », écrivent les animateurs de la campagne, qui ajoutent : « De plus, des pressions énormes se font du côté du Comité Canada-Israël pour amener le Canada à se ranger en-

tièrement derrière les USA dans leur appui au système d'apartheid en Palestine. »

« De nombreux observateurs israéliens qualifient d'apartheid le système de contrôle israélien dans les territoires occupés », précisent les organisateurs (Parole arabe, Aide médicale pour la Palestine, Palestiniens et Juifs unis, Fédération canado-arabe, Alliance juive contre l'occupation, Solidarité avec les droits humains palestiniens, et Fondation canado-palestinienne).

« Nous estimons que l'occupation militaire (israélienne) est la cause fondamentale de la crise en Palestine, et que la fin de cette occupation est une condition nécessaire pour mettre fin au cycle de violence qui fait des victimes des deux bords, et pour que la paix revienne », affirment-ils, ajoutant :

« Il ne suffit plus de demander la reprise des négociations, sans en préciser l'objectif... Il n'est plus temps de tergiverser et de jouer avec les mots. La négociation doit viser sans détour la fin de l'occupation et le retrait complet de l'armée israélienne de tous les territoires occupés. La position canadienne doit être explicite sur cet objectif, et cesser de faire le jeu de l'occupation israélienne. »

Les initiateurs veulent mobiliser autant d'associations et de groupes professionnels et communautaires, et autant d'individus, que possible à l'appui d'une campagne de pétition visant à faire pression en ce sens sur le gouvernement du Canada. Les intéressés peuvent contacter Leila Faraj, de l'Aide médicale pour la Palestine (514-843-7875).

Plus de wow pour 169 dollars.



Votre argent fait du chemin en Echo.

- Moteur de 1,5 L DACT et 108 ch, VVT-i
- Deux coussins gonflables
- Excellente économie de carburant : 7,0/5,5 L/100 km – 40/51 mi/gal. Ville/Route††
- Assistance routière
- Véhicule à faibles émissions
- AM-FM avec lecteur de CD
- Plein réservoir d'essence
- Tapis protecteurs

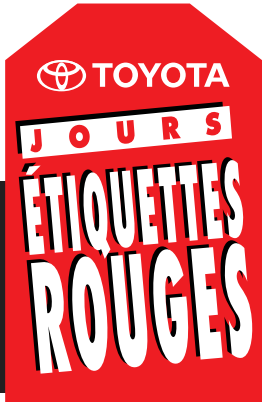
ECHO 2002
ACCÈS TOYOTA
1 888 TOYOTA-8 • acces.toyota.ca



Toyota Canada et ses concessionnaires sont fiers d'offrir leur appui aux classes en plein air des écoles canadiennes.



Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux canadiens



169,01 \$* par mois/location

ou financement au détail de **1,9%**** jusqu'à 36 mois

Plans de location/financement de Toyota Crédit Canada Inc. Approbation du crédit requise. ††Cotes de consommation (ville/route) basées sur la 4ptes Echo de l'année-modèle 2002 pour le moteur indiqué. * La location est basée sur une location-bail de 60 mois et un taux de location de 4,7 % sur la 4ptes Echo (modèle 8T123M-A avec boîte manuelle) et un acompte de 1 600 \$. Premier paiement et dépôt de garantie de 200 \$ exigés au moment de la livraison. Coût total de la location de 11 741 \$ et prix de l'option d'achat de 5 768 \$ basés sur un maximum de 120 000 kilomètres. Des frais de 0,07 \$ s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire. En fonction d'un PDSF de 14 274 \$. La location comprend un maximum de 945 \$ pour frais de transport et de préparation. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Offres valables sur tous modèles 4ptes Echo 2002 neufs, loués ou achetés avant le 31 mars 2002. **Exemple de financement : 10 000 \$ à 1,9 % par année équivaut à 285,99 \$ par mois pendant 36 mois. Frais d'emprunt de 295,64 \$ pour un total de 10 295,64 \$. Frais d'immatriculation, de transport et de préparation, assurance et taxes en sus. †Certaines conditions s'appliquent. Le concessionnaire peut louer/vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails.

302953A

302957

Situation peu reluisante des droits de l'homme au Pakistan

SAMI ZUBEIRI
Agence France-Presse

ISLAMABAD – La violence pour des motifs religieux et les crimes contre les femmes sont en hausse au Pakistan, malgré les discrets engagements du gouvernement militaire en faveur des droits de l'homme, dont la situation demeure « sombre », selon la Commission des droits de l'homme du Pakistan.

Cette commission privée souligne dans son rapport annuel publié hier, qu'au moins 626 personnes sont mortes, victimes du « terrorisme » en 2001, dont 195 dans des crimes intercommunautaires, alors que des explosions de bombes ont coûté la vie à 65 personnes.

Ces chiffres sont en augmentation par rapport à l'année précédente.

L'incapacité du gouvernement à contenir l'extrémisme religieux a engendré de graves atteintes aux droits individuels, estime le rapport.

Malgré les initiatives du gouvernement, « la lutte contre le terrorisme et la violence contre les minorités religieuses est loin d'être gagnée », a estimé Afrasiab Khattak, président de la commission, en présentant le rapport.

Il a notamment cité l'enlèvement et le meurtre du journaliste américain Daniel Pearl, suivi de l'attaque meurtrière contre une église protestante du quartier diplomatique d'Islamabad, qui a fait cinq morts le 17 mars, dont l'épouse et la belle-fille d'un diplomate américain, lui-même grièvement blessé.

Causes

En publiant le rapport du HRCP pour 2001, M. Khattak s'est référé à l'incident « le plus grave », le mitraillage de 18 chrétiens abattus un dimanche matin pendant l'office, dans la ville de Bahawalpur (province du Pendjab) le 28 octobre.

« L'attaque terroriste a été liée aux actions des Américains contre les talibans en Afghanistan qui avaient démarré quelques semaines plus tôt », a-t-il affirmé.

La coopération du Pakistan avec les États-Unis, depuis les attentats du 11 septembre, a entraîné un contrecoup dont les minorités religieuses ont été les principales victimes, souligne le rapport.

Les meurtres pour des motifs religieux, en particulier entre sunnites, majoritaires au Pakistan, et chiïtes, minoritaires, ont augmenté et surtout affecté la ville portuaire de Karachi, a ajouté M. Khattak.

« Tristement, au début de cette année, presque rien n'a été fait pour restreindre le militantisme et même si des arrestations sont intervenues, et des interdictions ont été imposées, essentiellement sous la pression internationale, il subsiste

des doutes quant à l'engagement du gouvernement à cette cause », selon le rapport.

« Dans la plupart des cas, les autorités n'ont rien fait contre les prédications provocatrices, haineuses et parfois menaçantes », ajoute le texte.

« La situation globale des droits de l'homme ne s'est pas améliorée, nous dirions que c'est à peu près la même et c'est ce qui nous inquiète », a dit le directeur du HRCP, I.A. Rehman.

Selon le rapport, le nombre des prétendus « crimes d'honneur » — qui s'illustrent par l'assassinat de femmes qui auraient terni la réputation de leur famille — sont en augmentation.

« De nouveaux cas de mutilations, de brûlures à l'acide et de crimes haineux » ont été constatés, ajoute le rapport qui fait état des très nombreuses violences à l'encontre des femmes. Le rapport critique également les limitations à la liberté d'expression, d'association et de réunion imposées par le régime du président Pervez Musharraf, arrivé au pouvoir à la faveur d'un coup d'État, en octobre 1999.

La commission craint de plus que le régime ne tente de « contrôler et manipuler » la situation alors que des élections législatives sont prévues en octobre prochain.

« Des limitations strictes aux activités des partis politiques démontrent aussi que les libertés démocratiques n'ont que peu de valeur pour le régime », ajoute le rapport.



EXPRESS INTERNATIONAL

Ghana | Affrontements ethniques

LE ROI D'UN influent groupe ethnique a été décapité et 40 personnes ont été tuées hier à Yendi, dans le nord du Ghana, lors d'affrontements entre clans rivaux. Selon la police, le roi des Dagombas, Ya-Na Yakubu Andani, une ethnie puissante qui représente environ 8% de la population ghanéenne, a été décapité dans son palais et 25 de ses partisans brûlés vifs par un clan rival. Avant de devenir roi, Ya-Na Yakubu Andani, âgé de 50 ans, était enseignant. — *d'après AFP*

Yougoslavie | Oui aux extraditions

FACE À LA mise en demeure américaine de remettre les suspects de crime de guerre au Tribunal pénal international (TPI), le gouvernement serbe a annoncé hier un décret faisant office de convention d'extradition provisoire avec le TPI. Le président de la Yougoslavie Vojislav Kostunica et les nationalistes serbes sont opposés aux extraditions vers le tribunal de La Haye (Pays-Bas) en vertu des statuts du TPI qui, selon eux, n'ont aucune légalité sur le territoire national. Le ministre serbe de la Justice, Vladan Batic, a mis fin à ce débat en annonçant hier que le gouvernement de Belgrade allait confirmer « la mise en oeuvre automatique du statut du tribunal de La Haye » en Serbie. — *d'après AP*

Italie | Alerte rouge

LE MINISTÈRE DE l'Intérieur italien a annoncé hier le déploiement « d'effectifs extraordinaires » après une mise en garde lancée par les États-Unis à leurs ressortissants dans quatre villes de la péninsule. L'avertissement diffusé par l'ambassade américaine à Rome évoque la menace de « groupes extrémistes » durant le week-end de Pâques et concerne les villes de Venise, Florence, Milan et Vérone. Les lieux les plus exposés sont la chaîne de restauration rapide McDonald's, mais aussi la place Saint-Marc à Venise, l'église américaine de Florence et la cathédrale de Milan. — *d'après AFP*

Chine | Prison à vie pour fraude

UNE AMÉRICAINE d'origine chinoise, Li Xiaoyuan, a été condamnée par un tribunal de Pékin à la prison à vie pour avoir obtenu 25,7 millions de dollars sur la base de faux documents. — *d'après AFP*

aubaines lève-tôt durant 2 heures! sam. 30 mars, de 8 h à 10 h

40 % de rabais

- collants fins WonderBra pour elle
- portefeuilles pour elle

40 % de rabais

- pantalons ToGo™ Tailles 2 à 16 pour garçon et fille.
- toute la literie ToGo™ en finette

19⁹⁹

pantalons Alia Sport à plis doubles à l'avant Pour elle. Sans repassage au sortir du sèche-linge. Ord. 48 \$. Tailles courantes 8 à 18.

50 % de rabais

œufs déco ornés de pierres et remplis de chocolats Ord. 5,99 \$. Solde 2,99 \$

60 % de rabais

serviettes Palatial Ord. 20 \$. Solde 7,99 \$

70 % de rabais

jeu de 3 bols Arcoroc en verre Ord. 19,99 \$. Solde 5,99 \$

50 % de rabais

additionnel cravates et chemises de ville masculines à prix déjà réduit Sur nos derniers prix étiquetés

50 % de rabais

additionnel tenues de nuit, lingerie de jour, peignoirs, slips et soutiens-gorge mode à prix de liquidation Pour elle. Sur nos derniers prix étiquetés

ce week-end, obtenez
10 % de rabais
additionnel*

sur presque tout à prix ordinaire, de solde et de liquidation en réglant avec votre carte de crédit HBC, la Baie ou Zellers, les vendredi 29 et samedi 30 mars.

*Exceptions : articles « Achat spécial », « Aubaine la Baie », Outline®, Market Square®, cœur des rayons concédés, aubaines lève-tôt et tous les meubles, durs-sommeil, gros électros et appareils électroniques sans suite et de fin de série en montre. D'autres exceptions s'appliquent, précisions en magasin.

vendredi et samedi, profitez des aubaines suivantes en plus de celles de notre cahier publicitaire!

Tous les magasins la Baie sont fermés le dimanche 31 mars, jour de Pâques.

40 % de rabais
articles fantaisie et peluches de Pâques
Du rayon de la papeterie.



25 % de rabais

promo semestrielle Calvin Klein

Comprend ceci :

- choix de dessous et chaussettes pour elle
- tous les sous-vêtements et toutes les chaussettes pour lui
- toutes les ceintures et tous les portefeuilles pour lui
- tous les pantalons tout-aller pour lui
- toute la mode CK Jeans pour elle et lui

2 articles ou plus :
30 % de rabais
1 seul : 20 % de rabais
lingerie et mode pour elle

Nygård Collection, Villager, Mantles™, ToGo™, Alia, Alia Sport, Evan Picone, Global Mind®, Versailles, Warner's, Elita, Roots, Triumph et certains modèles Liz Claiborne, Jones New York et Joneswear. Tailles courantes, petites et fortes.

Exceptions : articles Jockey, Outline et « Aubaine la Baie », dessous Calvin Klein, slips et soutiens-gorge en boîte ainsi que les articles des promos « 3 pour... ».

30 % de rabais
paniers de Pâques
De notre rayon des friandises.

30 % de rabais
ens. 2 pièces Bunnykins plus un cadre-album EN PRIME
Ord. 60 \$. Solde 41,99 \$

20 % de rabais
chocolats, friandises et aliments fins de Pâques
Exception : articles Godiva.

30 % de rabais
choix de chemises de ville et cravates pour lui

30 % de rabais
les tenues d'extérieur tout-aller pour lui

Marques London Fog, Pacific Trail et Impermeable
Ord. 89,99 \$ à 175 \$. Solde 62,99 \$ à 122,50 \$

30 % de rabais
tenues de ville pour enfant
Tailles pour bébé; 7 à 18 pour garçon; 2 à 16 pour fille

50 % de rabais
bijoux Principles® en or à 10 ct, 14 ct et 18 ct

40 % de rabais
slips et soutiens-gorge en boîte
Marques WonderBra, Warner's et Vogue Bra

25 % de rabais
chaussures pour elle Marques Unlisted de Kenneth Cole, Keds®, Mantles™ et ToGo™

25 % de rabais
tous les collants fins Dim

15 % de rabais
sous-vêtements et chaussettes pour lui

Exceptions : articles Jockey, Tommy Hilfiger, Calvin Klein, Outline et chaussettes des promos « 3 paires pour... ».

jusqu'à 60 % de rabais
meubles sans suite et ceux de fin de série en montre

30 % de rabais additionnel

- mode à prix déjà réduit pour homme et pour enfant
Comprend la mode masculine: girffée Tommy Hilfiger, Polo Ralph Lauren, Kenneth Cole et Claiborne
- mode, tenues d'extérieur et lingerie à prix déjà réduit pour elle
Sur nos derniers prix étiquetés

Les rabais indiqués sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Le choix et les marques varient selon le magasin.
Exceptions : articles « Nouvellement réduit », « Achat spécial », « Aubaine la Baie », Outline, Market Square et ceux des rayons concédés.



Primes HBC

TRANSFORMEZ VOS ACHATS DE TOUTS LES JOURS EN RÉCOMPENSES.

Amassez des points dans tous les magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson : la Baie, Zellers, Déco Découverte ou hbc.com
Amassez rapidement des points en utilisant votre carte HBC, la Baie ou Zellers. Obtenez 25 points additionnels pour presque chaque dollar dépensé.

la **Baie**

J'aime, j'achète!



Camping?
Laissez-vous tenter!!



- **Très grande salle d'exposition**
- **Choix incomparable de tentes**
- **À des prix d'entrepôt**

André Jac Sport

5520, boul. des Laurentides, Laval

4 km au nord de la 440 / 6 km au sud de la 640

(450) 622-2410 / Sans frais 1 800 997-2410

Si votre alimentation et votre mode de vie sont parfaits... ne lisez pas ceci.

Il n'y a pas 36 façons de combler ses déficiences alimentaires...

Qui connaît ses besoins personnels en minéraux, vitamines, protéines, enzymes, hydrates de carbones et lipides?

Personne ne peut répondre à cette question, mais il existe trois principes fondamentaux de la nutrition moderne : elle doit être complète et persistante.

C'est aussi une question de nourrir les soixante mille milliards de cellules composant l'organisme humain. Forcément, il faut voir plus loin que le bout de son nez, pour choisir un bon produit à multiéléments... Il faut lire l'étiquette... surtout la liste des ingrédients qui n'est pas de la publicité mais qui indique les qualités du produit à consommer. Une formule polyvalente à multiéléments et doses contrôlées qui est la pierre angulaire de tout plan judicieux de nutrition a été trouvée... cette formule c'est Phytobec.

N'essayez pas de comparer la formule Phytobec, il n'en existe qu'une seule. La formule Phytobec est une petite capsule composée d'ingrédients bioéquilibrés et micro-aérés réunis et conçus pour former une équipe alliée à la masse cellulaire de l'organisme pour contribuer à conserver une bonne forme.

Un produit
Bio Actif

Montréal : (514) 272-1365 Ligne extérieure: 1 800 272-1365
Mauricie : (819) 378-7777 Estrie : (819) 823-3322

Forum

Détournement de mandat

Nous assistons maintenant au spectacle d'une Caisse monopolisante et sous-performante qui continue de plus belle sa politique de grand conglomérat financier international



PIERRE ARBOUR
L'auteur est un ancien dirigeant-fondateur de la Caisse de dépôt où il a œuvré de 1966 à 1979. Il a publié un livre, en 1993, intitulé « Québec inc. et la tentation du dirigisme ». Il est aujourd'hui président d'une société de placement.

EN TENANT compte d'une radiation de près d'un milliard \$ dans Quebecor Media, la Caisse de dépôt a obtenu un rendement négatif de 5 % en 2001 ; en comparaison, le deuxième fonds en importance au Canada avec 73 milliards \$ d'actif, Teachers, a obtenu un rendement négatif de 2,3 %. Mais, plus important, le rendement pour 10 ans a été de 9,34 % pour la Caisse et de 11,30 % pour Teachers ; cela veut dire que l'actif de la Caisse aurait été d'au moins 15 milliards de plus en 2001 si elle avait atteint sur dix ans un rendement semblable à celui de Teachers. Parmi les grandes caisses de retraite d'un milliard \$ et plus au Canada, le rendement de la Caisse se situe régulièrement dans les derniers rangs pour les périodes de un à dix ans.

Avec 133 milliards de dollars d'actif sous administration, la Caisse représente un poids de plus en plus lourd dans l'économie québécoise. De plus, la Caisse a créé dix filiales de placements privés oeuvrant dans différents domaines financiers et de technologies et quatre filiales représentant le groupe immobilier ; chacune de ces filiales possédant évidemment son propre conseil d'administration et son directeur général distinct. Depuis quelques années, douze bureaux ont été ouverts à travers le monde, dont un bureau à une adresse prestigieuse de Paris avec une dizaine d'employés. Nous devons nous rendre compte que toutes ces filiales échappent au contrôle du Vérificateur général et que les frais d'administration de 212 millions \$, à la hausse de 30 % par rapport à 2000, n'ont pas été analysés par celui-ci à savoir si les déposants de la Caisse en avaient pour leur argent. L'achèvement du nouveau siège social de la Caisse à Montréal et le déménagement de plus de 1500 employés en 2002 créera une autre hausse substantielle de ces frais d'administration.

Modèle québécois

La Caisse qui compose une partie essentielle du modèle québécois de coordination économique des grands acteurs financiers tels que la SGF, Hydro-Québec et Investissements Québec, n'a pas comblé les attentes d'excellence dans les rendements en faveur des déposants. On a excusé la sous-performance de la Caisse en expliquant que celle-ci était handicapée par le double mandat d'obtenir le meilleur rendement pour ses déposants et la promotion du développement économique du Québec.

Or, suivant la Caisse de dépôt même, celle-ci a obtenu un rendement annuel exceptionnel de 38 % pour les cinq années se terminant en décembre 2000 dans son portefeuille de placements privés, ce qui est plus de trois fois mieux que pour l'ensemble de ses portefeuilles. C'est donc dire que le double mandat confié à la Caisse de dépôt n'a certainement pas nui à son rendement global. Évidemment, 2001 a été une année pénible pour le rendement des placements privés, causée en grande partie par la radiation de 900 millions \$ dans Quebecor Media.

Quant au portefeuille immobilier, on constate qu'il a donné un rendement annuel remarquable de 15,3 % depuis cinq ans, ce qui est beaucoup mieux que les indices de référence. Il est important cependant de se rappeler que la somme des placements privés et des investissements immobiliers dépasse maintenant 35 % de l'actif total de la Caisse, ce qui est deux fois plus élevé que la moyenne des grandes caisses de retraite. Or, ces valeurs de 47,5 milliards \$ sont complètement hors du contrôle du Vérificateur gé-



« Lorsqu'il entra en fonction comme directeur général en 1980, Jean Campeau instaura une politique de grandes interventions afin de « changer la structure économique » du Québec. Cette tendance s'est poursuivie sous Jean-Claude Scraire (photo), et a culminé par une enchère entre Rogers Communication et le consortium Caisse de dépôt-Quebecor qui s'est terminée à l'avantage du consortium québécois grâce à un débours colossal de 5,7 milliards \$ versé aux actionnaires de Vidéotron », souligne l'auteur.

néral, qui n'a pas l'autorité de vérifier la vraie valeur marchande de ces placements telle que fournie par la Caisse de dépôt.

Lorsqu'il entra en fonction comme directeur général en 1980, Jean Campeau instaura une politique de grandes interventions et ceci afin de « changer la structure économique » du Québec. Une liste brève de ces interventions des dernières années nous démontre que toutes sauf Domtar, dont la prise de contrôle fut faite en association avec la SGF, furent à différents degrés des désastres financiers ; et nous nommons Brascades-Noranda, Unigesco-Provigo et évidemment Socanav-Steinberg.

Même tendance sous Jean-Claude Scraire

Cette tendance s'est poursuivie sous Jean-Claude Scraire, et a culminé par une enchère excitante entre Rogers Communication et le consortium Caisse de dépôt-Quebecor qui s'est terminée à l'avantage du consortium québécois grâce à un déboursé colossal de 5,7 milliards \$ versé aux actionnaires de Vidéotron. Ce déboursé représentait une surprime de 40 % par rapport aux critères financiers généralement en cours pour les cablodiffuseurs. Mais qu'importe, c'était l'époque où la popularité des actions de communication était à son comble. De plus, il fallait repousser Rogers Communication à Toronto, même si celui-ci offrait la solution élégante de n'acheter que la cablodiffusion tout en laissant les deux réseaux de télévision TVA et Télévision Quatre Saisons aux actionnaires québécois.

Coup d'éclat

Dans cette saga où la Caisse convainquit Pierre Karl Péladeau, de Quebecor, de prendre le contrôle de Vidéotron, il semblerait que le bien-être des 1,5 million d'abonnés de Vidéotron ne fut pas mis en priorité mais qu'on chercha plutôt à faire un coup d'éclat et à montrer à la classe politique que la « Caisse sait faire », qu'elle peut avec facilité manoeuvrer dans les ligues majeures.

Aujourd'hui, nous avons un Vidéotron diminué de centaines d'employés récemment congédiés et qui, à cause de son endettement de 3 milliards \$, peut difficilement faire les investissements nécessaires afin de moderniser son réseau et ainsi repousser la concurrence de plus en plus féroce des signaux satellites. Rogers Communication n'aurait pas eu ce même handicap puisque cette compagnie aurait fait l'acquisition de Vidéotron en utilisant surtout ses propres actions comme monnaie d'échange.

En investissant dans Quebecor Media, nous constatons que le mandat de promotion économique de la Caisse a été détourné puisque le paiement de 5,7 milliards \$ aux anciens actionnaires de Vidéotron n'aide que peu au développement du Québec ; la Caisse a dû radier la moitié de son investissement dans Quebecor Media tandis que Quebecor inc., notre étoile corporative, est gravement affaiblie par cette perte colossale. Curieusement Quebecor Media ne sera pas la plus grande perte de l'histoire de la Caisse puisqu'en 2001, celle-ci a doublé sa participation dans Nortel de 43 millions d'actions à 87 millions d'actions, durant les mois où le titre plongeait en Bourse ; j'estime la perte non réalisée de la Caisse dans Nortel à près de 2

milliards \$.

La Caisse de dépôt a le monopole de nos épargnes et ce monopole a su étendre ses tentacules partout au Québec, ce qui rend difficile voire impossible la critique constructive à son égard puisqu'on a peur d'offenser ce colosse financier. Cette crainte s'étend à ceux qui pourraient critiquer la Caisse de dépôt, notamment l'opposition libérale qui n'ose s'en prendre à la Caisse de peur de passer pour anti-Québec.

Confusion

Il y a confusion dans les rôles respectifs des grandes sociétés d'État : certains mandats de restructuration économique devraient être confiés à la SGF et non à la Caisse de dépôt. De plus, est-il nécessaire d'exporter nos capitaux à l'extérieur du pays sur une si vaste échelle, tel qu'en Argentine, en Thaïlande et en Afrique du Sud, avec tous les risques politiques et financiers que cela implique ?

J'avais déjà déploré la tendance dirigiste coûteuse de la Caisse en 1993 ; rien n'a changé. Au contraire, nous assistons maintenant au spectacle d'une Caisse monopolisante et sous-performante qui continue de plus belle sa politique de grand conglomérat financier international en oubliant un peu qu'elle est un gestionnaire de fonds de retraite.

Mes recommandations : faisons vérifier par le Vérificateur général le 35 % des actifs de la Caisse présentement hors de son contrôle, gardons la Caisse de dépôt intacte mais scindons la gestion des placements en deux pour créer une saine concurrence. À défaut, donnons le droit aux déposants, sauf à ceux de la Régie des rentes, de se faire administrer par d'autres gestionnaires privés québécois.

Montignac et la science!

MIREILLE DUBOST

L'auteure est diététiste professionnelle.

LE 17 MARS dernier, à la télévision de Radio-Canada, l'émission *Découverte* nous apprenait que des chercheurs de l'Université Laval avaient démontré qu'en plus d'avoir un potentiel amaigrissant (à tout le moins à court terme), le régime Montignac a des effets bénéfiques sur notre santé. Il aiderait les personnes qui font de l'embonpoint à mieux contrôler le taux de sucre dans leur sang, tout en réduisant la quantité d'insuline que leur pancréas sécrète. Le régime serait bénéfique également pour les personnes qui ont tendance à avoir un taux élevé de triglycérides (graisses) dans le sang, un facteur prédisposant aux maladies cardiovasculaires.

Précisons tout d'abord que le régime Montignac met l'accent sur les aliments dits « à faible indice glycémique », c'est-à-dire sur ceux qui n'induient qu'une faible hausse du taux de sucre dans le sang ; outre les aliments dépourvus de sucre, les aliments à faible indice glycémique comprennent plusieurs aliments qui ont été très peu transformés par l'industrie alimentaire (légu-

mes et fruits, produits céréaliers à grains complets, noix, légumineuses). Le régime exclut les aliments dits « à indice glycémique élevé », soit ceux qui augmentent de façon significative le taux de sucre dans le sang ; entrent dans cette catégorie d'aliments un grand nombre de produits avec sucre ajouté, les céréales raffinées ainsi que tous les produits à base de farine raffinée.

Un cardiologue de Québec qui fait la promotion du régime Montignac depuis déjà quelques années s'est dit renversé par les résultats observés, lesquels sont présentés dans l'émission comme tout à fait inédits. Or, pour qui s'intéresse à la nutrition, voilà déjà plus de dix ans que la littérature scientifique se penche sur la question. Bien que le sujet prête toujours à la controverse, plusieurs études rapportent les effets bénéfiques sur la santé d'une alimentation composée principalement d'aliments à faible indice glycémique (les travaux

du docteur Jenkins et de ses collaborateurs à Toronto en sont un bel exemple). Le génie de Michel Montignac a été de vulgariser le concept, de s'en inspirer pour créer un produit de commerce et de trouver le support d'un groupe de recherche pour en faire la promotion.

Si les bienfaits d'une alimentation à faible indice glycémique semblent de plus en plus fondés, on peut se demander pourquoi le milieu scientifique ne s'est pas occupé lui-même de répandre la bonne nouvelle. Les gens n'en seraient peut-être pas réduits à recevoir des conseils en matière de santé d'une personne qui n'a aucune formation, même scientifique,

pour le faire.

Accusé dans le passé de sauter un peu trop vite aux conclusions, le milieu scientifique, on le comprendra, fait maintenant preuve de retenue lorsqu'un sujet en est un de controverse. On peut aussi penser qu'il est parfois enclin à un certain fatalisme. En effet, pour

la plupart des gens, suivre un régime à faible indice glycémique signifie modifier de façon drastique leurs habitudes alimentaires courantes pour retourner à une alimentation moins « transformée », une démarche qui s'avère souvent difficile, compte tenu de l'environnement alimentaire dans lequel nous vivons. J'en conviens, ce n'est pas une raison pour baisser les bras. Mais, le message doit être nuancé et tenter de rejoindre le public le plus large qui soit. Or, apprêtée à la sauce Montignac, une alimentation à faible indice glycémique peut sembler rigide, de même que coûteuse et hors de portée pour des personnes à faible revenu.

Une question se pose : pourquoi continuons-nous d'accorder une si grande place aux aliments sucrés et raffinés dans notre alimentation ? Les raisons sont multiples, mais il est possible que l'attrait que ces aliments exercent sur nous est en partie de nature biologique. Apprécier les sources d'énergie rapidement mobilisables a longtemps été un atout pour la survie de l'espèce ! De toute évidence, cette appréciation semble moins profitable dans nos sociétés sédentaires.

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

Un acte d'humilité



KATIA GAGNON
kgagnon@lapresse.ca

« Si on a perdu un être cher et qu'on ne dort plus, la solution n'est peut-être pas d'aller voir un médecin pour avoir une pilule pour dormir. » On croirait rêver : cette phrase a été prononcée par un médecin. Par le président de la Fédération des médecins spécialistes, Yves Dugré, qui commentait la création, par l'Université Laval, d'une chaire de recherche sur les médecines alternatives. Voilà qui constitue un bel acte d'humilité de la part de la profession médicale.

Le changement d'attitude des praticiens de la santé face aux médecines douces est réel. Il faut dire qu'ils n'ont plus le choix. Il y a trois ans, des études américaines créaient un électrochoc en mesurant la popularité de ces médecines alternatives. Elles établissaient que près de 60 % de la population américaine avait déjà eu recours aux médecines douces : le nombre de consultations de ces médecins al-

ternatifs dépasse maintenant les consultations en médecine traditionnelle.

Le phénomène ne peut donc plus être ignoré. Mais il reste du chemin à faire : il faut voir avec quelle condescendance les sages-femmes sont accueillies dans certains hôpitaux québécois. Il faut se rappeler, tout récemment, de la violente sortie de certains neurologues contre les chiropraticiens.

La création d'une telle chaire de recherche, dont la mission sera, en plus de sensibiliser les étudiants en médecine aux pratiques alternatives, d'établir le fondement scientifique des diverses disciplines de médecine douce, est donc bienvenue. Elle permettra notamment de faire le ménage dans ce fouillis hétéroclite que constituent les médecines douces, où aux côtés de pratiques millénaires cohabitent des concepts douteux.

Mais l'Université Laval devra demeurer extrêmement vigilante face à cette nouvelle chaire de recherche. Les adeptes de certaines disciplines à saveur new-age ont réussi à s'infiltrer dans bien des endroits, ces dernières années : il ne faudrait surtout pas que le prestige universitaire contribue à redorer le blason de pratiques totalement farfelues.

L'alliance essentielle



ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

Pour quiconque s'intéresse à la politique fédérale — et il faut certainement s'y intéresser — l'élection de Stephen Harper à la tête de l'Alliance canadienne est une bonne nouvelle. M. Harper est un homme d'idées, cultivé et cohérent, dont la présence à Ottawa forcera le gouvernement libéral à se tenir davantage sur ses gardes.

Mais le retour de M. Harper à Ottawa ne suffira pas. La vitalité de la démocratie canadienne exige la présence aux Communes d'un parti d'opposition capable de prendre le pouvoir. Un tel parti ne peut naître que si l'Alliance et le Parti conservateur unissent enfin leurs forces.

Jusqu'ici, la nécessaire union de la droite s'est butée à la volonté de chaque parti de contrôler le processus, autrement dit d'avaler l'autre. L'heure des compromis a sonné.

Veut, veut pas, M. Harper a besoin des conservateurs. Il lui faut les votes des fidèles toriens qui, s'ils sont bien moins nombreux qu'ils ne l'étaient, restent résolument attachés à l'héritage de leur parti. Il ne peut se passer des racines bleues en Ontario et au Québec. Il a besoin de l'approche centriste des conservateurs, qui ont appris d'expérience les compromis nécessaires à la prise du pouvoir au Canada.

M. Harper n'est pas homme de compromis. Il a souvent dénigré, justement, l'approche modérée des conservateurs. Au sujet du Québec, il est à l'origine de la loi sur la

clarté du gouvernement Chrétien, loi à laquelle le chef conservateur Joe Clark s'est opposé, fidèle à sa traditionnelle alliance avec les nationalistes québécois.

Le nouveau chef de l'Alliance canadienne voudrait éviter ce qu'il juge être un pacte avec le diable : « L'histoire montre que la coalition naturelle de gouvernement au Canada inclut toujours l'option fédéraliste au Québec, pas l'option nationaliste. » Mais il n'aura pas le choix : pour percer au Québec, l'union de la droite devra se gagner les appuis des fédéralistes nationalistes — les deux termes ne s'excluant pas, contrairement à ce qu'il semble croire.

■ ■ ■

Joe Clark est apparemment obsédé par l'idée de redevenir premier ministre du Canada. Il veut réparer la gaffe historique qui lui a fait perdre le pouvoir il y a 22 ans. De plus, il refuse de saborder le parti de John A. Macdonald. Compréhensibles, ces deux obsessions doivent céder le pas à l'impérieuse nécessité d'offrir une solution de rechange crédible aux libéraux.

Sur certaines questions, l'entente serait facile : le Parti conservateur et l'Alliance sont tous deux favorables au respect du partage des compétences prescrit par la Constitution, à une réduction de l'intervention de l'État dans l'économie, et à des réformes démocratiques importantes.

Le fossé reste large sur d'autres dossiers, et ce fossé est creusé par le ressentiment et la méfiance. Mais les compromis sont possibles s'il existe au sommet une volonté véritable. À quelque deux ans des prochaines élections générales, les Canadiens ne pardonneront pas à MM. Clark et Harper de continuer à se chamailler.

Quand ça bouge, c'est indécent...

La photo montre une fort belle femme vêtue d'un tailleur rayé plutôt sévère, sous lequel un chandail à encolure en V dévoile un soupçon de début du commencement de la naissance des seins. Vêtue ainsi lorsqu'elle s'est présentée devant un tribunal de Windsor, en Ontario, maître Laura Joy s'est carrément fait dire... d'aller se rhabiller.

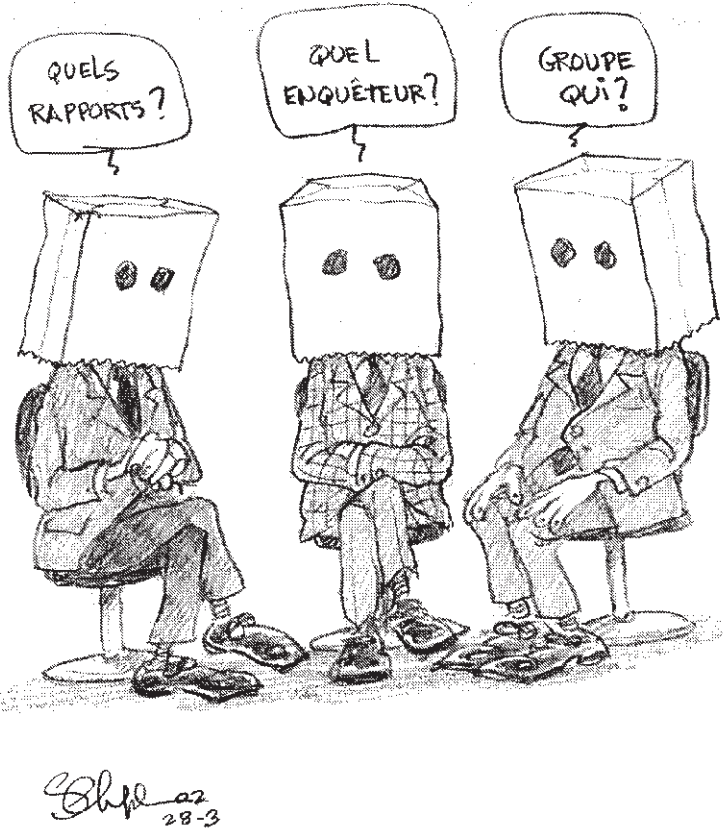
La tenue de l'avocate était parfaite tant qu'elle demeurait immobile, a expliqué la juge Micheline Rawlins, qui a émis ce curieux ordre de cour ; mais lorsqu'elle bougeait, ça devenait indécent. On croirait entendre une grosse police de Montréal confrontée, dans les années 60, aux danseuses des Ballets africains !

Et nous voilà repartis pour un de ces débats surréalistes dont, au Canada, nous semblons avoir le secret. Rappelons qu'une autre cour se penche en ce moment sur la couleur de la margarine, problème métaphysique qui, depuis des années, provoque des bagarres dans les autobus...

Mario Roy

NE MANQUEZ PAS LE RETOUR DES " DÉTECTEURS DE MENSONGES "

avec votre animateur
Gaétan Frigon



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Des questions à se poser

À LA SUITE de l'accident mortel causé par un vieillard de 76 ans qui circulait en sens contraire sur l'autoroute 40, lundi dernier, on doit s'interroger. Il y a là une question de sécurité et d'équité sociale. Soyons réalistes : est-il plus acceptable de se faire tuer par une personne âgée qui tient encore à conduire son « char », que par un ivrogne ou un jeune ! Nous avons tous un grand-père ou une grand-mère avec lesquels on ne ferait pas une balade en auto... Je comprends les jeunes de pester contre la trop grande tolérance de la société envers les aînés sur la route pendant qu'eux sont harcelés continuellement. (Existe-t-il encore une personne majeure et vaccinée assez naïve pour ne pas voir que les limites de vitesse sont placées arbitrairement, ridiculement et volontairement basses de façon à soutirer des taxes déguisées aux automobilistes ?) C'est plus délicat de s'en prendre aux personnes âgées, n'est-ce pas ? La réalité nous a pourtant rejoint.

ROBERT VALLÉE
Brossard

Détournement d'impôts

DURANT CETTE période où le citoyen moyen peine et désespère en cheminant, impuissant et résolu, à travers ses formulaires d'impôts, avec quel dégoût voit-il les politiciens arnaquer et dilapider son argent durement gagné au profit de « p'tits z'amis », autant au fédéral (les Groupaction), au provincial (les Oxygène-9), qu'au municipal (les Zampino et Olivier) ; quel cynisme de leur part, quelle arrogance !

Nous comptons sur les médias (tels *La Presse*) afin de veiller au grain et dénoncer leurs manigances et magouilles ; nos impôts pourraient si bien être utilisés à d'autres fins (et elles sont nombreuses et vitales) que de contribuer à engraisser ces parasites !

GUY CHARLEBOIS
Boucherville

Une mascarade ?

LES LIBÉRAUX veulent une enquête pour faire la lumière sur l'affaire Frigon ? Et quoi encore ? Ce n'est pas payant de prendre la population pour des épaïs. La publication dans les journaux des faits concernant cette histoire démontre clairement que l'entourage de Jean Charest connaissait l'existence de ce fameux rapport secret. Pire, que celui-ci avait été instruit à la demande des collaborateurs du chef du Parti libéral. Pourquoi alors toute cette mascarade pour tenter de cacher la vérité ? Il serait trop facile de tenter d'étouffer l'affaire, mais comment faire confiance par la suite à quelqu'un qui prétend vouloir devenir premier ministre ?

Cette situation gênante pour le PLQ pourrait devenir d'avantage embarrassante si la poursuite de Gaétan Frigon jette un éclairage

plus explicite sur cette sordide affaire. Ce n'est pas en achetant de la pub dans les journaux que la firme Groupaction va aider sa cause, pas plus que celle des libéraux. Elle fait déjà l'objet d'une enquête de la Vérificatrice générale du Canada sur des rapports douteux qui ont coûté la rondelette somme de 1,5 million de dollars provenant directement des poches des contribuables. Espérons qu'il ne s'agira pas d'une autre enquête bidon. Et pendant ce temps, les libéraux de Jean Charest jouent à l'autruche en jouant la carte de la transparence... Elle est bien bonne de la part d'une formation politique qui aspire diriger le Québec. Imaginez s'ils se mettent à gérer nos impôts... Sommes-nous imbéciles à ce point ?

JEAN-HERTEL LEMIEUX
Rimouski

Un conflit avantageux

JE SUIS un auditeur assidu de votre radio (Première Chaîne et chaîne culturelle). Depuis le début du conflit en cours chez vous, je dois dire que j'en tire un

bel avantage. Nous, ma femme et moi, profitons allègrement de la musique « non stop » que vous présentez aux deux chaînes. Nous les écoutons à notre travail, à l'heure des repas, en soirée pendant la période de lecture.

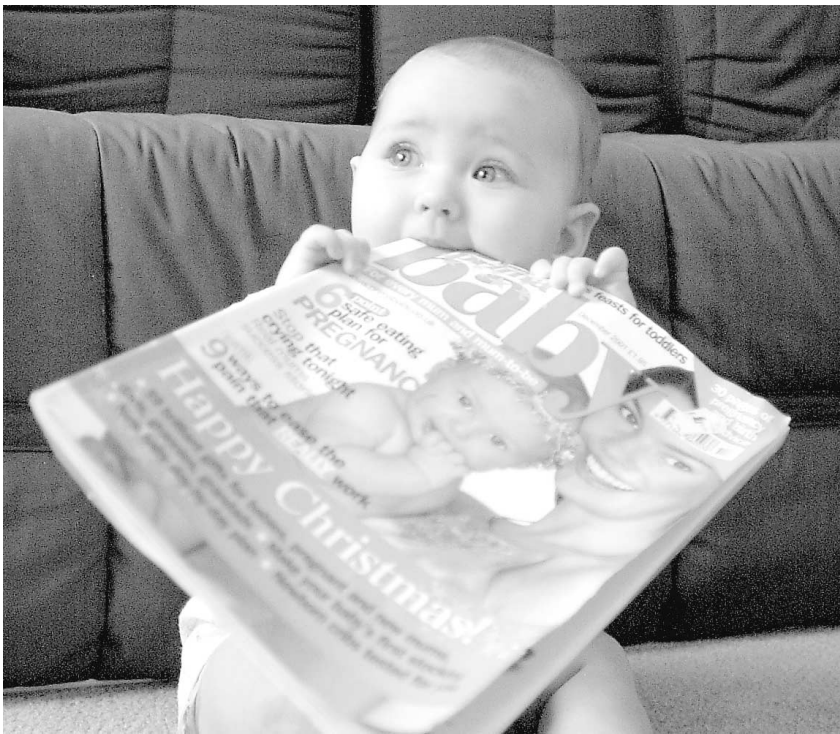
La musique est variée et inclut surtout plusieurs pièces et chansons rarement entendues à la radio. Pas que les émissions régulières ne sont pas intéressantes ; comme je le mentionnais, nous sommes des auditeurs assidus. Mais ce fait d'avoir des heures de musique sans interruption n'est que trop rare sur les ondes. Peut-être pourriez-vous en tirer également profit lorsque le conflit sera terminé...

JACQUES CHIASSON
Loretteville

cyberpresse.ca D'autres lettres dans notre forum interactif :

www.cyberpresse.ca/lettres

Vous voulez nous écrire ?
forum@lapresse.ca



Dépêchez-vous, le temps file...

LE TAUX de natalité est dramatiquement bas au Québec ? En se basant sur des statistiques, on spéculé, on interprète et on se questionne sur les raisons qui empêchent les parents québécois d'avoir plusieurs enfants. Tout sauf interroger les principales intéressées : les femmes, les familles.

Mère d'un garçon de 8 mois, je sais déjà que j'aurai peut-être un deuxième enfant, mais certainement pas un troisième ! Pourquoi ? Pour de multiples raisons, mais en voici une en particulier. En décembre 2000, enceinte de trois mois, j'ai inscrit mon foetus dans plusieurs centres de la petite enfance. Résultats : aucune place disponible pour septembre 2002. Je devrai donc me tourner vers les garderies privées, à vingt dollars par jour, s'il reste de la place pour un poupon. Pour un seul enfant, ça me convient, mais que deviendra notre vie avec un deuxième bébé ? Je devrai reconduire mes enfants dans deux garderies différentes ou payer quarante dollars par jour en garderie privée pour garder mes enfants ensemble. Et vous pensez vraiment que mon conjoint et moi en voudrions un troisième ?

Avoir des enfants est un grand bonheur et un privilège, mais il y a une limite à ce qu'on peut vivre comme tourbillon de stress. Je vous entends déjà penser... Non, je ne resterai pas à la maison, ce n'est pas un choix qui nous convient.

Quand il y aura davantage de facilitants et d'incitatifs, même pour la classe moyenne, ma famille s'agrandira. Mais dépêchez-vous, le temps file...

ISABELLE LEMIRE
Repentigny

Forum

Changer les mentalités

La pression sociale en faveur du « syndrome de la pelouse parfaite » demeure très présente dans la culture québécoise

CLAUDE COUSINEAU
FRANCINE RUEST-JUTRAS
et ALEXANDER REFORD

Nous vous présentons ici des extraits du rapport du Groupe de réflexion sur les pesticides en milieu urbain, rendu public hier. Les coauteurs sont Claude Cousineau, député de Bertrand et adjoint parlementaire à la vice-première ministre, Francine Jutras, mairesse de Drummondville et vice-présidente de l'Union des municipalités du Québec, et Alexander Reford, directeur des Jardins de Métis.

« DEPUIS L'ADOPTION de la Loi sur les pesticides en 1988, des efforts, bien que modestes, ont été consentis par les autorités publiques afin d'informer la population des risques pour la santé associés à l'utilisation des pesticides et de sensibiliser à l'utilisation rationnelle des pesticides. Des organismes voués à la défense de l'environnement multiplient les efforts d'imagination pour promouvoir une nouvelle vision de l'entretien des espaces verts, mais toutes ces initiatives sont éparées et localisées. Les messages véhiculés sont peu harmonisés et parfois divergents. Il s'avère essentiel, pour induire de réels changements, de faire une campagne nationale d'information et de sensibilisation pour lancer un message cohérent et récurrent qui pourrait être repris à l'échelle régionale.

Depuis 1980

L'engouement croissant de la population pour l'horticulture ornementale fait en sorte que les services d'entretien des espaces verts ont connu un essor considérable depuis le début des années 1980, en axant principalement leurs activités sur la fertilisation des pelouses et l'application de pesticides ; l'utilisation de pesticides par les jardiniers amateurs a suivi la même tendance. Malgré que l'horticulture ornementale englobe pelouses, plates-bandes, arbres et arbustes, le débat porte principalement sur les surfaces gazonnées. Depuis les années 1950, la pelouse unifie le paysage nord-américain. La beauté d'une pelouse offerte à tous les regards relève de la responsabilité civique et est devenue le signe de l'appartenance communautaire. Elle répond à des impératifs d'homogénéité et de perfection. De ce fait, la pression sociale en faveur du « syndrome de la pelouse parfaite » demeure très présente dans la culture québécoise.

Le message des publicités véhiculées par l'industrie de vente et de service est encore basé sur le concept de la « pelouse parfaite » et pousse ainsi le consommateur à utiliser les pesticides sans lui montrer les conséquences sociales et environnementales négatives de telles pratiques. Il est probable que les consommateurs seraient plus tolérants par rapport aux organismes nuisibles s'ils connaissaient mieux les risques pour la santé, notamment celle des enfants, découlant de l'usage des pesticides. Ce phénomène soulève le paradoxe des aménagements extérieurs actuels. La réduction de l'usage des pesticides en milieu urbain doit passer obli-



« L'éducation est essentielle pour modifier la perception négative de la population par rapport aux insectes et aux mauvaises herbes et faire connaître les pratiques alternatives. »

gatoirement par l'augmentation des niveaux de tolérance en ce qui touche la présence d'organismes nuisibles. Des actions doivent à présent être prises pour changer les mentalités afin que la non utilisation des pesticides sur les surfaces gazonnées soit socialement acceptée. La population doit avoir les informations et les outils pour être en mesure de faire la transition vers la gestion environnementale, car le besoin de recourir aux pesti-

cides est essentiellement associé au manque de connaissances se rapportant à l'établissement et à l'entretien des surfaces gazonnées. L'habitude d'utiliser des pesticides constitue la voie la plus facile et rapide pour régler un problème. L'éducation est essentielle pour modifier la perception négative de la population par rapport aux insectes et aux mauvaises herbes et faire connaître les pratiques alternatives. Il est donc primordial de fournir

aux citoyens de l'information sur la gestion environnementale des surfaces gazonnées.

Ces campagnes d'information permettront à la population de modifier sa perception de la pelouse et d'influencer les types de services offerts par les entreprises d'entretien des espaces verts. Il doit y avoir cohérence du message pour les citoyens qui appliquent eux-mêmes les pesticides et pour ceux qui ont recours à des intermédiaires. Les critères d'efficacité des campagnes insistent sur cette cohérence et la complémentarité de diverses approches quand il s'agit de modifier des comportements. Par ailleurs, les campagnes efficaces doivent également miser sur la durée, l'intensité, l'engagement des décideurs ; elles doivent être évaluées en pré et postproduction pour permettre de corriger les messages et, bien sûr, exigent un financement approprié. (...)

Les Québécois préoccupés

L'utilisation des pesticides et les nouvelles informations concernant leurs effets sur l'environnement et la santé, particulièrement celle des enfants, préoccupent de plus en plus les Québécois.

À la lumière de nos travaux et des mémoires reçus et entendus, nous transmettons une série de recommandations qui pourront éclairer le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau dans la préparation du *Code de gestion des pesticides* qui doit paraître prochainement ainsi que des autres mesures à mettre en place.

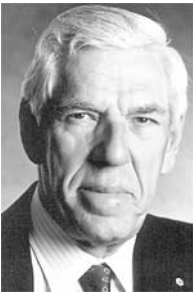
La gestion environnementale est sans aucun doute la voie de l'avenir en agriculture et en horticulture ornementale. Pour s'assurer que les consommateurs prendront ce nécessaire virage environnemental, il faut sensibiliser la population à des solutions alternatives aux pesticides. Il faut augmenter les ressources nécessaires pour la recherche et le développement de produits et de moyens moins nocifs, en plus de restreindre l'accès aux produits nocifs. La formation en gestion environnementale des intervenants est devenue nécessaire et elle doit être obligatoire.

De plus, pour bien démontrer le réalisme de cette façon de faire et pour que le message soit bien compris, il est nécessaire que les organismes d'administration publique donnent l'exemple et prennent les mesures préventives adéquates pour ne pas utiliser de pesticides dans les lieux publics. Des dispositions doivent aussi être prises dans le but de protéger les cours d'eau, les lacs et les puits. Des changements sont certes attendus, mais toutes ces mesures doivent entrer en vigueur graduellement, notamment pour permettre la formation des intervenants, amorcer la sensibilisation de la population et établir des seuils d'intervention où l'application des pesticides sera permise.

Une fois ces étapes franchies, le Groupe de réflexion considère que l'interdiction des pesticides dans certaines situations tombera sous le sens commun et sera bien acceptée par la population.

Il faut mettre fin à la démagogie

Notre système de santé n'est plus en mesure de répondre de façon satisfaisante aux besoins



CLAUDE CASTONGUAY

Nous vous présentons ici un extrait du mémoire qu'a soumis à la commission Romanow l'ancien ministre québécois de la Santé.

LE FINANCEMENT de notre système de santé soulève plusieurs questions. En premier lieu se pose la question du niveau de la participation financière du gouvernement fédéral et, ensuite, celles ayant trait à la nature ou au mode de transfert de la contribution fédérale vers les provinces. De plus, la question de la viabilité de notre système de santé dans sa forme actuelle, même si le gouvernement fédéral acceptait de hausser le niveau de sa participation financière, ne peut être évitée.

L'on se souvient qu'à l'origine le gouvernement fédéral a incité les gouvernements des provinces, au moyen d'une offre qu'elles ne pouvaient refuser, dans la voie de l'assurance-maladie en s'engageant à assumer 50 % des coûts. Rien ne permettait de croire à l'époque qu'il ne s'agissait pas d'un engagement permanent. Les provinces se sont donc engagées à tour de rôle dans la couverture des soins hospitaliers et par la suite dans celle des soins médicaux.

Au cours de la dernière décennie le gouvernement fédéral a décidé de réduire considérablement sa participation financière sous la pression de la montée des coûts de la santé et de la nécessité de résorber ses immenses déficits. Il n'est pas exagéré d'affirmer que cette décision du gouvernement fédéral, qui a provoqué des coupures drastiques,

a fait en sorte que la plus grande partie de la lutte aux déficits gouvernementaux s'est faite au détriment de notre système de santé.

Depuis, la contribution du gouvernement fédéral a été haussée à la suite d'une « entente » conclue l'an dernier avec les gouvernements des provinces. Comme ces derniers n'ont aucun pouvoir réel dans ce genre de négociation, ils sont demeurés, malgré cette entente, profondément insatisfaits et réclament tous plus d'argent. Il est facile de comprendre leur frustration car, en plus du fait que l'entente à l'origine de l'assurance-maladie n'a pas été respectée, ils sont limités dans leur action par une application rigide et arbitraire des critères de la Loi canadienne sur la santé. Le gouvernement canadien doit trouver le moyen de hausser sa contribution financière à la santé et rétablir un meilleur équilibre avec les provinces dans le partage des coûts. Il en va de l'avenir de notre système public de santé.

Plusieurs analystes croient que des modifications substantielles doivent être apportées dans les modalités de financement du système. Présentement, les établissements sont financés, de façon générale, par l'octroi de budgets, ce qui ne favorise guère une productivité accrue et l'innovation. Pour leur part, les médecins sont rémunérés selon des modalités axées sur une pratique individuelle, aujourd'hui dépassée, de la médecine. On préconise que ces modes de financement soient remplacés par l'octroi à l'ensemble des Canadiens de crédits d'impôt et que ces crédits soient remboursables pour les personnes à faibles revenus. En d'autres termes un système de financement dans lequel les fonds suivent la personne. Il appartient évidemment aux gouvernements des pro-

vinces d'utiliser le système qui leur apparaît comme le plus approprié.

Nous abordons cette question car nous croyons que le gouvernement fédéral devrait considérer la possibilité d'utiliser un tel système afin de remplacer, en tout ou en partie, le système des paiements de transfert pour la santé. Un tel changement comporterait plusieurs avantages. Il introduirait dans le système de santé un élément de concurrence interne générateur d'adaptabilité, d'efficacité et d'innovation. Une telle approche favorise des choix plus judicieux de la part des patients et les rend plus sensibles à la question des coûts. Pour le gouvernement fédéral, l'octroi de crédits aux citoyens est compatible avec sa mission de redistribution des ressources financières auprès des citoyens. Enfin, ce système lui donnerait plus de visibilité en matière de santé, ce que de toute évidence il recherche depuis nombre d'années sans trop de succès. (...)

La liberté de choix

Dès l'établissement de l'assurance-maladie au Québec, les frais modérateurs et la surfacturation ont été prohibés. À l'époque, aucun autre régime ne comportait de telles prohibitions. Nous avons dû faire face à une dure grève des médecins en pleine crise d'octobre pour sauvegarder ce principe. Par la suite, la voie prise par le Québec est éven-

tuellement devenue la règle dans toutes les provinces.

Le maintien de ce principe était justifié pour deux motifs. Comme il s'agissait d'un nouveau régime, qui modifiait profondément les habitudes des médecins et des patients, nous craignons que toute possibilité d'ouvrir la porte à la surfacturation créerait une situation qui deviendrait rapidement incontrôlable. Nous avons aussi la conviction que la situation financière du gouvernement, avec la participation à hauteur de 50 % du gouvernement canadien, permettrait à notre système de santé de répondre adéquatement aux besoins des Québécois. Ce fut d'ailleurs le cas jusqu'au début des années quatre-vingt-dix. La question de la liberté de choix des personnes à l'égard de leur santé ne se posait donc pas dans les faits.

Aujourd'hui et pour l'avenir prévisible, la situation n'est plus la même. Notre système de santé n'est plus en mesure de répondre de façon satisfaisante aux besoins. Trop de personnes sont privées de soins en temps utile et doivent subir, au détriment de leur santé et de leur qualité de vie, de trop longs délais. La loi leur enlève de plus toute possibilité de prendre d'autres voies pour obtenir ce que le système public est incapable de leur apporter. Pourtant il s'agit de leur santé, ce qu'elles ont de plus précieux. Alors qu'elles ont entière liberté pour la satisfaction de tous

Trop de personnes sont privées de soins en temps utile et doivent subir, au détriment de leur santé et de leur qualité de vie, de trop longs délais.

leurs autres besoins, cette liberté leur est niée lorsqu'il s'agit de leur santé.

Si cette liberté n'existe pas aujourd'hui, c'est pour sauvegarder le principe de la gratuité totale des soins couverts. Nous avons ici deux questions de principe en opposition l'une contre l'autre. D'une part, le refus du droit pour tous à la liberté de choix et à la santé. D'autre part, l'application rigide des critères d'un régime public sans égard aux conséquences négatives et aux iniquités qui en résultent. La conciliation entre le respect de la liberté des personnes à l'égard de leur santé et le maintien d'un régime public ne présente pas un défi impossible. On trouve de nombreux exemples à cet effet dans les pays de l'Union européenne. La solution réside dans l'établissement d'un cadre capable de donner plus de liberté aux personnes et plus de latitude aux professionnels tout en protégeant les principes de base de notre système public.

Il est temps que cette question soit abordée ouvertement et fasse l'objet d'un véritable débat. Au lieu des slogans démagogiques qui ont depuis des années bloqué toute discussion, les Canadiens ont besoin de connaître tous les aspects de la question afin d'être en mesure de faire des choix éclairés. On ne peut ignorer le fait qu'ils bénéficient de l'assurance-maladie depuis une quarantaine d'années et qu'ils y sont profondément attachés. Ils n'accepteraient pas que leur système public de santé soit dénaturé. D'ailleurs, ce serait suicidaire pour un gouvernement de vouloir s'engager dans cette voie. Ils sont capables d'accepter le changement lorsqu'il devient nécessaire.